



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 009 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 10 octobre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 octobre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1000)

[Français]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le président suppléant (M. Bélair): J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau, conformément au paragraphe 39(1) de la Loi sur l'accès à l'information, un rapport spécial au Parlement intitulé «Réponse au rapport du groupe d'étude de l'accès à l'information.»

Ce rapport est renvoyé en permanence au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATION À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copie de la commission constituant l'honorable Marie Deschamps, juge puînée de la Cour suprême du Canada, suppléante de la Gouverneure générale, et la chargeant d'exécuter au nom de Son Excellence, tous les actes nécessaires, au gré de Son Excellence, datée le 7 août 2002.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

• (1005)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette semaine, nous avons plaidé ici devant la présidence au sujet d'un problème tout à fait particulier. La situation est en train de se reproduire aujourd'hui et j'aimerais le porter à votre attention.

En effet, un peu plus tôt cette semaine, nous nous sommes indignés que le plan pour l'aide dans le dossier du bois d'oeuvre ne soit pas déposé à la Chambre des communes, comme cela aurait dû être le cas, mais plutôt à l'extérieur.

Vous nous avez donné raison en quelque sorte sur cet argument et je vous rappellerais que ce matin, je m'attendais à ce que le ministre des Travaux publics dépose le rapport de vérification interne concernant le programme des commandites.

On apprend dans les événements du jour sur la Colline parlementaire que le ministre des Travaux publics va déposer, cet après-midi, en dehors de la Chambre des communes, alors que c'est à la Chambre des communes que cela devrait se faire, à 14 heures, le rapport d'enquête interne sur le scandale des commandites.

Monsieur le Président, je vous pose une question: est-ce que cela ne va pas directement en contravention avec ce que nous avons plaidé ici cette semaine, à l'effet que les documents importants devraient être déposés à la Chambre des communes au moment opportun?

De surcroît, en terminant, je soulignerai que le fait de déposer, à 14 heures cet après-midi, en dehors de la Chambre des communes, le rapport d'enquête interne, empêche l'opposition d'utiliser le document pour l'analyser et questionner le gouvernement en ce jeudi, dernière période de questions orales importante à la Chambre des communes avant la relâche de la semaine prochaine. En d'autres termes, en ne respectant pas l'esprit du Règlement, le ministre des Travaux publics bâillonne l'opposition, nous empêche de faire notre travail sur un dossier qui implique le gouvernement dans un des pires scandales qu'on ait connu jusqu'à maintenant.

Monsieur le Président, je vous demande donc de rappeler à l'honorable ministre des Travaux publics que ce document doit être déposé ici, à 10 heures ce matin, de telle sorte qu'il puisse être utilisé par les députés de l'opposition pour questionner le gouvernement sur ce qu'est le scandale des commandites. Au lieu de cela, on a utilisé une stratégie de bâillon, bafouant ainsi les droits de la Chambre des communes, bafouant les droits des députés, bafouant l'esprit du Règlement et allant tout à fait à l'encontre de ce qui a été plaidé ici cette semaine.

Affaires courantes

Qu'un rapport d'une telle importance soit déposé au moment où commencent les déclarations de députés et la période des questions orales, cela veut tout dire sur le désir du ministre des Travaux publics de soustraire à l'attention des parlementaires, à la veille de la relâche parlementaire, tout ce qui sera inclus dans ce rapport, en espérant que la semaine de relâche parlementaire permettra de brûler les nouvelles qui se trouvent incluses au rapport.

Au nom du Bloc québécois, et j'en suis sûr, au nom de tous les partis d'opposition, je trouve inacceptable qu'on nous empêche de questionner le gouvernement sur un rapport aussi incriminant pour lui. Je vous demande de rappeler au gouvernement l'obligation qu'il a de déposer les choses importantes là où il doit le faire, à la Chambre des communes, et au moment où il doit le faire, pas au moment où il a envie de le faire pour nous empêcher de le questionner.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, très brièvement, si le député veut être patient, je quitterai la Chambre dans quelques minutes pour m'informer sur le dossier et je reviendrai invoquer le Règlement dans 15 ou 20 minutes pour informer la Chambre de ce dont il s'agit.

Comme tous les matins, nous avons eu un tour d'horizon de tous les dossiers importants. Je dois dire que je n'avais pas connaissance de ce dossier. Comme je le fais souvent, j'ai eu l'occasion de dialoguer avec mes homologues de l'opposition un peu plus tôt ce matin et eux non plus n'ont pas soulevé cette question.

Je vais m'informer tout de suite et je ferai rapport à la Chambre en invoquant le Règlement dans quelques minutes, après la présentation des projets de loi en Chambre.

Le président suppléant (M. Bélair): Ce n'est que partie remise en attendant que le leader du gouvernement revienne avec une réponse.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous apprécions l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre, mais cela ne met pas nécessairement fin au recours au Règlement. Il me semble que le leader du gouvernement devrait se rendre compte qu'il a ici l'occasion de concrétiser le regret, quel qu'il soit, qu'il a éprouvé à l'égard de ce qui s'est produit plus tôt cette semaine. Par conséquent, j'exhorte certainement le gouvernement à prendre au sérieux les objections du leader du Bloc québécois à la Chambre au sujet de cette affaire et à s'assurer que pour une fois la Chambre soit respectée comme il se doit quant à l'information que le gouvernement envisage de rendre publique plus tard cet après-midi.

• (1010)

Le président suppléant (M. Bélair): Comme vous l'avez si bien dit, donnons au gouvernement l'occasion de régler ce problème.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du processus de Kimberley.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LA LOI DE 1985 SUR LES NORMES DE PRESTATION DE PENSION

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) demande à présenter le projet de loi C-226, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, c'est-à-dire les critères d'investissements.

—Monsieur le Président, le texte de ce projet de loi modifie la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension afin d'obliger les administrateurs de caisses de retraite à rédiger annuellement un rapport décrivant les considérations d'ordre social, éthique ou environnemental prises en compte lors de la sélection, la conservation ou la liquidation des titres de placement.

Je rappelle que la moitié de l'argent transigé sur les marchés financiers mondiaux appartient aux petits épargnants réunis au sein de caisses de retraite. Cela représente un montant d'environ 90 milliards de dollars pour les entreprises de compétence fédérale. Ce projet de loi viendra donc mieux encadrer la nature des investissements.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-227, Loi instituant une journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy.

—Monsieur le Président, conformément à l'article 86.1 du Règlement, je demande que le projet de loi soit rétabli à l'étape où il était au moment de la prorogation, c'est-à-dire qu'il a franchi l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé au Comité du patrimoine canadien. Je suis heureux que la Chambre ait donné son accord à ce moment-là.

J'aimerais simplement souligner que la bataille de la crête de Vimy, qui s'est tenue le 9 avril 1917, a marqué un point tournant de la Première Guerre mondiale. Les Canadiens, qui ont combattu avec de nombreux bataillons pour la première fois et sous commandement canadien, ont pris la crête de Vimy, un secteur critique durant ce conflit, et ont mérité au Canada un siège à la table de signature du Traité de Versailles.

J'aimerais remercier Bob Manuel d'Elliot Lake pour les efforts qu'il a déployés afin de promouvoir cette initiative émanant d'un citoyen. Pour préciser, le 9 avril ne deviendrait pas un jour férié, mais bien une journée où on soulignerait le souvenir de ce très important événement historique.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1015)

Le président suppléant (M. Bélair): La présidence constate que le projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-409 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature. En conséquence, conformément à l'article 86.1 du Règlement, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

Affaires courantes

(Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE INFANTILE

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter deux pétitions signées par des commettants du comté de Edmonton-Ouest, qui dénoncent toute forme d'utilisation ou de création de pornographie infantile.

Dans cette optique, ils demandent au Parlement que le Canada protège nos enfants en assurant que tout matériel promouvant ou glorifiant la pédophilie ou le sadomasochisme soit considéré illégal.

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter ce matin. La première a trait au différend sur le bois d'oeuvre. Elle porte les signatures de quelque 150 personnes de Port Alberni, Parksville, Duncan et d'autres localités côtières. Cette pétition est encore plus importante en raison de la fermeture de quatre autres scieries il y a une semaine, entraînant la perte d'environ 500 autres emplois dans une communauté de près de 18 000 âmes.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'agir rapidement pour mettre un terme au différend sur le bois d'oeuvre. Ils demandent également une interdiction des exportations de billes aux États-Unis pendant la durée de ce différend.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la seconde pétition se rapporte à la recherche sur les cellules souches. Elle est particulièrement importante du fait que le projet de loi C-56 a été présenté de nouveau à la Chambre hier.

Les pétitionnaires font remarquer que la recherche éthique sur les cellules souches offre la possibilité d'améliorer le traitement de maladies ou de conditions débilitantes comme le Parkinson, l'Alzheimer, le diabète, le cancer et un traumatisme médullaire.

Ils font aussi état du fait que l'usage de cellules souches adultes évite les complications dues au rejet de tissus et le recours à des médicaments anti-rejet. Ils encouragent le Parlement à appuyer de tout coeur la recherche sur les cellules souches adultes.

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je parle au nom d'environ 400 électeurs de ma circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca qui aimeraient voir apporter des changements aux règlements de la Garde côtière canadienne en matière de plongée.

Les pétitionnaires aimeraient que la Garde côtière soit séparée du ministère des Pêches et des Océans et qu'elle devienne un organisme indépendant dont la priorité serait de sauver des vies. Ils voudraient aussi qu'elle soit dotée de toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires, dont un aéroglisseur, afin de porter secours aux personnes en péril.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre, ce matin, au nom des résidents de Simcoe—Grey. La première concerne la pornographie juvénile.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'une nette majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi en vigueur sur la pornographie juvénile de façon à ce qu'il soit explicite qu'une telle exploitation des enfants sera toujours vivement réprimée.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger leurs enfants en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour déclarer illégal tout matériel qui encourage et glorifie la pédophilie et les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je présente une deuxième pétition au nom des habitants du sud de ma circonscription. Cette pétition concerne la recherche sur les cellules souches. Elle porte 300 signatures.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que des centaines de milliers de Canadiens sont atteints de maladies débilitantes telles que la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, la dystrophie musculaire et les lésions de la moelle épinière; que les Canadiens sont en faveur de la recherche éthique sur les cellules souches, car elle se révèle prometteuse pour le traitement et la guérison de telles maladies; et que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, aussi appelées cellules adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes éthiques associés à l'utilisation de cellules provenant d'embryons humains.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

• (1020)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aujourd'hui à la Chambre deux pétitions de plus de 1 000 signataires concernant le «redécoupage» des régions économiques de l'assurance-emploi.

Les modifications apportées à la limite des régions économiques de l'assurance-emploi des comtés de Manicouagan et de Charlevoix ont des répercussions désastreuses pour la population des deux comtés. Par ailleurs, la proposition ne respecte pas les règles de l'assurance-emploi concernant l'homogénéité du marché du travail et des régions limitrophes.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de revoir le «redécoupage» administratif de la région, afin que les comtés fédéraux de Manicouagan et de Charlevoix soient de nouveau réunis et qu'ils fassent partie de l'ancienne région administrative du nord du Québec.

*Initiatives ministérielles***QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLEAIRES

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.) propose que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Je suis ravi d'exprimer devant la Chambre mon soutien pour ce projet de loi. Il renferme une disposition unique, reprise dans le projet de loi C-57 qui avait été présenté à la Chambre en mai 2002.

La modification proposée dans ce projet de loi clarifie le libellé du paragraphe 46(3) de la loi qui avait pour conséquence d'imposer l'obligation de décontaminer le site non seulement aux propriétaires et administrateurs du site, mais aussi aux établissements prêteurs du secteur privé. C'est une anomalie à laquelle il convient de remédier.

Conformément à l'actuel libellé du paragraphe 46(3) de la loi, la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut ordonner au propriétaire ou au responsable d'un lieu, ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires prescrites pour réduire le niveau de contamination radioactive. La modification proposée clarifie le paragraphe en remplaçant les mots «personne ayant un intérêt reconnu» par les mots «personne en ayant l'administration et la responsabilité».

Cette disposition a découragé le secteur privé de prêter à l'industrie nucléaire. Cette dernière est un élément essentiel de l'économie canadienne. Elle comprend des centrales électriques, des mines et des raffineries d'uranium. L'énergie nucléaire fournit 13 p. 100 de l'électricité du Canada. Elle contribue donc à la diversité qui aide à garantir la sécurité de nos approvisionnements énergétiques.

Cependant, l'industrie nucléaire ne se résume pas à l'électricité. La technologie nucléaire a des applications quotidiennes dans l'industrie, dans les sciences des matériaux et dans la stérilisation des instruments médicaux. Les radio-isotopes à des fins médicales qu'on produit dans les réacteurs servent à diagnostiquer et traiter des maladies. En fait, le Canada est un chef de file mondial dans la production de radio-isotopes à des fins médicales qui sont utilisés dans le monde entier.

L'amendement sert à clarifier les risques pour les établissements prêtant à des entreprises du secteur nucléaire. Un établissement de crédit administrant un établissement nucléaire ou en devenant responsable serait visé par ce paragraphe.

Aucun autre secteur industriel ou de production d'énergie n'est touché par une disposition fédérale de cette nature qui entrave son accès à des emprunts bancaires. Ainsi, l'industrie chimique et celle du gaz naturel n'ont pas le problème que nous essayons de corriger.

L'industrie nucléaire doit avoir accès au crédit commercial pour financer ses besoins, comme tout autre secteur. Cette modification permettra à l'industrie nucléaire d'obtenir des prêts et du capital sur le marché. Elle ne doit pas être perçue cependant comme une mesure tendant à favoriser l'industrie nucléaire. Tous les mécanismes stricts prévus dans la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et les règlements pertinents, qui sont conçus pour veiller à ce que les installations nucléaires soient gérées de manière sécuritaire et écologique, sont toujours en place et ne seront pas touchés par cette disposition.

Ainsi, dans les règlements touchant les installations nucléaires de catégorie 1, ce qui vise les grandes centrales nucléaires, la commission demande à l'industrie de fournir des renseignements détaillés sur ses politiques et procédures en matière de protection de l'environnement, ses programmes de surveillance des effluents et de l'environnement ainsi que ses études de base sur l'environnement. La commission continue d'avoir le pouvoir de suspendre la licence pour toute activité lorsqu'elle conclut que les activités menées posent un risque déraisonnable pour l'environnement, la santé et la sécurité. Ces exemples montrent que le mandat de la commission de prévenir des risques déraisonnables pour l'environnement continuera de s'appliquer.

L'énergie nucléaire est une technologie éprouvée pour produire de l'électricité. Elle est utilisée à des fins commerciales au Canada depuis plus de 30 ans. Il y a à l'heure actuelle 438 centrales nucléaires dans le monde, qui produisent 16 p. 100 de l'électricité mondiale. La seule autre source n'émettant pas de gaz à effet de serre qui fournit une plus large part de l'électricité mondiale est l'hydroélectricité, qui représente 19 p. 100 de l'électricité mondiale.

Les gouvernements favorisent une participation accrue du secteur privé dans la propriété et l'exploitation d'installations de tous les secteurs de l'énergie. Les entreprises qui exploitent des installations nucléaires doivent avoir accès aux mêmes instruments financiers au même titre que les autres entreprises. Cela signifie qu'elles ont besoin de la participation des banques et d'autres institutions financières pour obtenir des prêts et des capitaux afin de financer leurs activités actuelles et futures.

● (1025)

Nous devons être justes et cohérents. Nous devons faire en sorte que toutes les entreprises aient des chances égales de mener leurs affaires et de mieux se positionner sur le marché. Nous devons en même temps faire en sorte que ces entreprises soient responsables à part entière de la bonne entendance de l'environnement. Cette approche laisse à la Commission canadienne de sûreté nucléaire le pouvoir d'ordonner que toute personne ayant l'administration ou la responsabilité d'un lieu prenne les mesures pour décontaminer ce lieu.

Le projet de loi profitera à toutes les parties. Il n'affaiblira en rien les modalités rigoureuses d'octroi des permis et de réglementation, qui visent à protéger la santé des humains, leur sécurité et l'environnement. Parallèlement à cela, il placera l'industrie nucléaire sur le même pied d'égalité que les autres secteurs industriels et de production d'énergie et il fera en sorte que la responsabilité de la remise en état d'un site soit clairement attribuée aux propriétaires ou à ceux qui assument l'administration ou la responsabilité du site.

Je répète que le projet de loi ne vise pas à accorder un traitement préférentiel à l'industrie nucléaire. Il ne comporte pas d'intentions cachées. Il témoigne de l'engagement du gouvernement à mettre en oeuvre sa stratégie de réglementation intelligente, tel que mentionné dans le discours du Trône. Le projet de loi nous aidera à «réaliser le bien commun» et à créer «un climat susceptible d'attirer l'investissement et de susciter la confiance des marchés». J'invite les députés à se joindre à moi et à voter en faveur du renvoi du projet de loi à un comité.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au nom des électeurs de Surrey-Centre concernant le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. J'ai écouté avec intérêt le discours du ministre et je partagerai maintenant avec vous quelques observations.

Nous savons tous que les Canadiens sont très à l'écoute lorsqu'il est question de l'industrie nucléaire. C'est leur droit, et ils ne devraient pas s'en priver. En notre qualité de représentants élus de la population, notre premier devoir est de protéger les Canadiens et d'assurer leur sécurité. Nous avons aussi la responsabilité morale de veiller à ce que notre environnement demeure aussi propre et exempt de pollution que faire se peut.

Le projet de loi vise à modifier la «Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires afin de changer les catégories de personnes auxquelles la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut ordonner de prendre des mesures de décontamination d'un lieu». Il corrige une disposition de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires empêchant le financement par emprunt dans le secteur nucléaire, si bien que le gouvernement pourrait être amené à financer ce secteur.

Le paragraphe 46(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires est remplacé par ce qui suit:

En outre, elle peut ordonner au propriétaire ou à l'occupant du lieu, ou à toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Les prêteurs, banques ou autres établissements financiers refusent d'envisager l'approbation d'investissements dans le secteur nucléaire en raison d'une disposition de la présente Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires qui impute une responsabilité aux prêteurs en cas de déversement ou d'accident nucléaire, ou par suite de ces événements. Cette disposition ne figure pas dans les autres lois canadiennes en matière d'environnement. Le paragraphe 46(3) impute une obligation de remédier à la contamination à toute personne ayant «un intérêt» dans un lieu ou une installation contaminée, et on juge que les prêteurs hypothécaires et les personnes prêtant des fonds aux propriétaires d'un lieu et prenant celui-ci en garantie sont des personnes ayant un intérêt. J'ai été directeur d'une coopérative d'épargne et de crédit à une époque. Je me rappelle des exigences en matière d'évaluation environnementale et de la responsabilité qui incombaient aux établissements financiers. Cette situation a provoqué une tempête dans l'industrie à ce moment-là. Nous savons comment se sentent les prêteurs lorsqu'ils ont font face à ce genre de responsabilité.

Voici quelques entreprises qui en subissent déjà les conséquences. Énergie atomique du Canada limitée a fait savoir qu'elle est prête à explorer la possibilité d'acheter les réacteurs afin de s'assurer que la remise à neuf est réalisée. EAACL cherche des bailleurs de fonds privés qui contribueront à financer le projet, car cela prouverait qu'on peut remettre des réacteurs CANDU à neuf au Canada et dans le monde entier. Donc, d'un côté, il y a les activités de recherche et de

Recours au Règlement

développement et la technologie de pointe et, de l'autre, il y a un problème de financement pour l'industrie nucléaire.

Voici un autre exemple. British Energy plc Bruce Power, qui détient à l'heure actuelle le contrat pour exploiter le Complexe nucléaire de Bruce, en Ontario, ne peut pas offrir une garantie de 222 millions de dollars conformément à son permis d'exploiter une centrale nucléaire ontarienne. Bruce Power veut que l'autorité canadienne de réglementation des centrales nucléaires envisage des solutions de rechange à la condition voulant que l'entreprise ait suffisamment de liquidités pour fonctionner pendant six mois s'il lui fallait arrêter des réacteurs et éponger des frais de décontamination après une catastrophe.

• (1030)

L'entreprise cherche à obtenir de l'assurance-arrêt, une cote crédit et des facilités de crédit ou à modifier la structure de son capital social. Comme on sait, British Energy possède quelque 82 p. 100 de l'entreprise, la Corporation Cameco, de Saskatoon, la plus grande entreprise d'exploitation d'uranium au monde, en possède 15 p. 100 et des syndicats de travailleurs possèdent le reste.

Compte tenu de cette contrainte, le secteur industriel a beaucoup de mal à faire financer ou parrainer ces projets. La loi canadienne limite en général la responsabilité du créancier au propriétaire ou occupant du lieu, ou à toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, et les investisseurs reconnaissent cette forme normale de responsabilité et l'incluent dans leurs ententes. Compte tenu du degré inhabituel de responsabilité exigé au paragraphe 46(3), les investisseurs du secteur nucléaire refusent de fournir du financement par emprunt. Cela pose un défi et un problème sérieux. Les grands projets...

Le président suppléant (M. Bélair): Le leader parlementaire du gouvernement a la parole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. D'abord, je voudrais m'excuser auprès du député, mais, tel que promis, avec la permission de la présidence, je reviens à la Chambre pour répondre à une question qui m'a été posée plus tôt.

Le document en cause est, semble-t-il, un rapport interne de l'équipe d'intervention rapide de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ce n'est pas un rapport exigé par la loi ni rien de semblable. Néanmoins, j'ai parlé au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, et il m'a dit qu'il serait heureux de déposer à la Chambre aujourd'hui vers midi. La traduction du document n'est pas encore terminée et il reste quelques petites imperfections à corriger avant que le document puisse être déposé, comme le prévoit le Règlement pour tout document déposé à la Chambre. D'après ce que je sais, il devrait être prêt vers midi et le ministre viendra le déposer lui-même à la Chambre

• (1035)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je crois que cela clôt le débat au sujet du dépôt de documents en Chambre.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

**LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION
NUCLÉAIRES**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant d'être interrompu, je parlais du financement de l'industrie nucléaire au Canada.

Des projets à grande échelle qui soutiennent l'industrie nucléaire canadienne ne peuvent aller de l'avant sans un financement par emprunt auprès du secteur privé, ce qui décourage en fait les investissements intérieurs et étrangers et nuit à la viabilité de futurs projets.

Cet amendement limiterait la responsabilité aux propriétaires, aux occupants et aux personnes qui gèrent ou contrôlent des terrains contaminés, de sorte que l'article serait conforme au droit environnemental du Canada.

L'Alliance canadienne est en faveur de la suppression du financement gouvernemental dans le secteur nucléaire. Sans cette modification, le seul investisseur qualifié serait le gouvernement, ce qui rendrait peut-être les Canadiens responsables de tout ce qui se produit dans ce secteur.

La restriction visant le financement privé de l'industrie nucléaire continue de préoccuper énormément l'Association Nucléaire Canadienne. Le paragraphe 46(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires est considéré comme un obstacle à l'obtention de capitaux. L'industrie recommande également de modifier la Loi sur la responsabilité nucléaire, que le gouvernement n'a pas encore examinée. L'Association Nucléaire Canadienne soutient que le gouvernement devrait également corriger la Loi sur la responsabilité nucléaire, mais il n'en a rien fait jusqu'à maintenant.

De plus, l'association croit qu'on doit se pencher sur la question de la responsabilité civile transfrontalière. Ce n'est pas encore fait.

Nous devons nous assurer que le financement privé est disponible pour le secteur de l'énergie nucléaire afin que le gouvernement ne soit plus présent dans ce secteur et que les Canadiens ordinaires ne soient ainsi plus tenus responsables.

Cette mesure législative va mettre l'industrie nucléaire, qui manipule les matières les plus dangereuses, sur un pied d'égalité avec d'autres industries en ce qui concerne la sécurité globale des Canadiens, qui n'a pas été une priorité pour le gouvernement depuis tant d'années.

La demande pour les produits de l'industrie nucléaire continue d'augmenter dans le monde entier. Ces produits comprennent l'électricité ainsi que les thérapies nucléaires et la médecine nucléaire, par exemple les radio-isotopes, et le reste. De 15 à 20 millions d'exams par imagerie nucléaire ou procédures thérapeutiques nucléaires sont effectués chaque année au Canada.

Nous avons peut-être 22 centrales nucléaires en activité au Canada. Nous avons vendu des réacteurs CANDU à d'autres nations du monde. Certaines ont fabriqué des bombes nucléaires en se basant sur la technologie de nos réacteurs.

Les réacteurs CANDU ont les coûts marginaux d'exploitation les plus faibles parmi les réacteurs de conception occidentale, c'est-à-dire 3c. le kilowatt-heure. Environ 13 p. 100 de toute l'électricité au Canada est produite à partir de sources nucléaires et cette proportion devrait passer bientôt à 20 p. 100 avec la remise en activité de six

autres réacteurs. On estime que la valeur marchande de cela est supérieure à 3 milliards de dollars.

Il est question d'une industrie qui a un bel avenir et qui représente beaucoup d'argent. Bon nombre d'emplois seront créés dans ce secteur à l'avenir. Nous avons la possibilité de gagner davantage et probablement d'améliorer nos échanges commerciaux avec d'autres pays. Il est vraiment question d'une industrie importante.

Contrairement au charbon, l'énergie nucléaire réduit la production de smog et les émissions de gaz à effet de serre. Il y a des défenseurs et des détracteurs; les arguments sont éloquentes des deux côtés. On considère généralement que les centrales nucléaires peuvent être sans danger pour l'environnement. Elles sont parmi les installations industrielles les plus solides et les plus sûres et elles contribuent à la sécurité énergétique.

L'énergie sera un enjeu majeur du présent siècle. Nous devons nous préparer en conséquence et encourager l'industrie à faire adéquatement la recherche et le développement, à assurer la sécurité et à améliorer sa production.

Quoique l'acceptation de la part de la population pose toujours un défi pour la construction de nouvelles centrales nucléaires, comme le nouveau réacteur CANDU avancé, ou ACR, il faut continuer à faire des progrès en matière de gestion des déchets de combustible nucléaire.

• (1040)

La question du terrorisme vient peut-être aussi à l'esprit des citoyens. En outre, il faut penser aux moyens de traiter les déchets nucléaires et radioactifs ainsi que les autres déchets dangereux.

Il serait injuste de considérer que le traitement des déchets nucléaires est strictement une question nationale. Lorsque j'étais membre du Comité des affaires étrangères il y a quelques années, nous avons étudié la prolifération du nucléaire. J'ai entendu bien des histoires navrantes au sujet de criminels qui avaient volé des matières nucléaires dans les anciennes républiques soviétiques, pour les exporter ensuite un peu partout sur la planète.

En trois ans seulement, de 1993 à 1996, 73 incidents différents de contrebande de substances nucléaires ont été enregistrés. Voici quelques exemples.

La police roumaine avait en sa possession 82 kilogrammes de substance radioactive, c'est-à-dire de l'uranium enrichi. Dans un autre cas, des agents lituaniens ont saisi 100 kilogrammes d'uranium 238. Au Bélarus, le comité pour la sécurité d'État a saisi cinq kilogrammes de césium 133, un produit hautement radioactif. Le parlement allemand a expliqué comment trois contrebandiers lui avaient offert 11 kilogrammes de plutonium enrichi de qualité militaire provenant de la Russie. De même, Greenpeace s'est fait offrir 800 kilogrammes de cônes de charge endommagés pour une exposition publique à Berlin. La liste est longue.

Nous savons aussi que certains États hors la loi fournissent de la matière et de la technologie nucléaires à des pays entretenant des ambitions dans le domaine du nucléaire. L'Iran et la Corée du Nord, par exemple, auraient fourni de telles ressources au plus offrant. Nous sommes tous au courant du désir de l'Irak de se procurer des ogives nucléaires.

Initiatives ministérielles

Si le Canada ne veut pas devenir le maillon faible du système de défense contre la prolifération des armes nucléaires, les organismes canadiens de gestion des déchets nucléaires devront revoir leurs méthodes de sécurité, d'entreposage, d'élimination et ainsi de suite, particulièrement dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. La question de la sécurité et de l'entreposage de la matière ou des déchets nucléaires ne concerne pas que les Canadiens, mais le monde entier.

Je parlerai d'un cas survenu dans ma circonscription, Surrey-Centre, pour illustrer mon propos concernant l'entreposage de matière radioactive. Il faut nous assurer que les organismes de gestion des déchets nucléaires, et aussi le gouvernement libéral, agissent de manière responsable en ce qui a trait à l'entreposage et à l'élimination des déchets nucléaires.

Pendant plus de 25 ans, mes électeurs ont été exposés à des matières toxiques et radioactives au coeur même de la communauté de Newton, à Surrey, qui fut à un moment donné la ville ayant le taux de croissance le plus élevé au Canada. En juin 1972, une entreprise de Surrey s'est vu accorder un permis par le gouvernement fédéral pour importer du niobium, un minerai contenant du thorium radioactif.

Le minerai, importé à Surrey, servait aux opérations de fusion. Des tonnes de déchets dangereux ont été ignorées et laissées sans surveillance en plein air pendant quatre ans, jusqu'en 1976. Il a fallu attendre en 1984 avant que le gouvernement fédéral n'en assume la responsabilité. Le gouvernement fédéral avait accordé un permis. La matière avait été importée et traitée, et les déchets avaient été laissés sans surveillance en plein air.

Personne n'était disposé à en accepter la responsabilité. Le gouvernement provincial a indiqué que ce n'était pas de son ressort parce que c'était le gouvernement fédéral qui avait délivré le permis. Même si la matière était entreposée sur un de ses terrains, la municipalité a décliné toute responsabilité. Finalement, au bout de huit ans, soit en 1984, le gouvernement fédéral a décidé d'assumer la responsabilité du lieu d'entreposage.

Qu'est-il arrivé par la suite? Des résidents de l'endroit ont dit que des petits enfants avaient joué avec de la matière radioactive. Des personnes ont confirmé les rapports voulant que des vaches d'une ferme laitière voisine étaient mortes après avoir brouté l'herbe à proximité du lieu d'entreposage de cette matière. Le gouvernement fédéral a fermé les yeux et n'a pris aucune mesure avant octobre 1989. Pendant les trois années après qu'il a assumé la responsabilité du site, le gouvernement fédéral n'a rien fait.

• (1045)

En octobre 1989, un groupe de travail spécial a été formé à titre bénévole. Imaginez. Le gouvernement connaissait depuis longtemps l'existence et la gravité de ce problème et il s'y est attaqué en créant un groupe de travail spécial bénévole devant voir à l'entreposage, la manutention et l'élimination de ces matières dangereuses, des tas de scories de fonderie laissées à l'air libre et des sols contaminés au 7800 Anvil Way, à Newton.

Trois barils de matières radioactives concentrées sont en train de rouiller à la gare de triage de CN Rail, à Thornton, et à ailleurs dans Surrey Nord. Je me suis rendu à ces endroits et j'ai pris des photos. J'ai vu les barils de fer dans lesquels les matières radioactives concentrées sont entreposées. Elles y sont depuis si longtemps que les barils sont rouillés et fument. Les tas de scories sont laissés à l'air libre depuis des années. Ces matières ont également servi de matériau de remblai lors de la construction d'un édifice sur le site.

Le gouvernement fédéral a créé une organisation bénévole de seulement deux personnes pour s'occuper de ces matières radioactives. Le groupe de travail de Surrey a consulté les gouvernements local, provincial et fédéral. Les matières ont été entreposées dans un caisson en béton pour une période de 25 ans, soit un quart de siècle. On a affirmé qu'il s'agissait d'entreposage temporaire. Mes électeurs étaient atterrés lorsqu'il ont appris que des matières radioactives avaient été laissées à ciel ouvert, puis oubliées jusqu'à ce qu'on les remette à une organisation bénévole qui les a entreposées dans un caisson de béton pour 25 ans dans la région.

Le groupe de travail bénévole fédéral n'a pu trouver de solution permanente au problème. Les localités que le groupe de travail a contactées, y compris des localités éloignées où il y avait des mines d'uranium abandonnées, ont refusé d'accepter ces matières. Même les mines abandonnées ont refusé parce que les collectivités avoisinantes s'y seraient opposées. C'est un crime d'avoir gardé ces matières dangereuses au coeur même de Surrey, la ville qui croît le plus rapidement au Canada.

C'est en tant que membre du Comité des affaires étrangères du temps où il étudiait la prolifération nucléaire que j'ai appris l'existence de cet entrepôt laissé à l'abandon. Après quelques recherches et consultations, je suis intervenu personnellement auprès du ministre des Ressources naturelles et j'ai exercé des pressions pendant trois ans jusqu'à ce que les 4 000 tonnes de matières dangereuses soient finalement enlevées de Surrey. Grâce à mes efforts, toutes ces matières ont finalement été enlevées de Surrey. Une partie est allée à Chalk River, en Ontario, et le reste a finalement été enfoui à Arlington, dans l'État de Washington.

Comme je l'ai souligné, un édifice avait été construit sous cet emplacement et le laitier qui se trouvait sous l'édifice a été enlevé. L'opération a coûté très cher aux contribuables. Je parle de l'aspect monétaire, mais on ne tient pas compte des conséquences de tout cela pour la santé des gens. Le gouvernement fédéral a entouré toute cette opération d'un certain secret. Je suis heureux que mon intervention ait finalement abouti. Le ministre des Ressources naturelles de l'époque a contribué au règlement du problème. Je l'en remercie. Des mesures ont finalement été prises à ce sujet.

Plus on attendait, plus ça coûterait cher, et plus grands étaient les risques pour la collectivité. J'ai fait le tour de la région pour voir ce que les gens en pensaient, mais bon nombre de gens n'étaient même pas au courant de la situation. Ils n'en ont rien su avant que la question ne soit soulevée au Parlement et dans la collectivité. Le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort pour mettre les habitants de la localité en garde contre ces matières ou les protéger. C'est une histoire honteuse qui fait ressortir l'insouciance et la négligence du gouvernement fédéral face aux déchets radioactifs dangereux qui se trouvaient à Surrey.

Au nom des habitants de Surrey-Centre, je suis la situation de très près pour m'assurer que le simulacre de gestion qui a eu lieu dans ma circonscription ne se reproduise pas ailleurs au pays.

Il y a eu aussi en Colombie-Britannique le cas de 8 600 tonnes de matières toxiques dangereuses comprenant de la dioxine qui devaient entrer dans la province en provenance de l'Oregon, aux États-Unis. Ces exemples prouvent que le gouvernement ne se préoccupe pas du mode d'entreposage ou de l'importation des matières radioactives dangereuses au Canada.

Initiatives ministérielles

•(1050)

Pendant la période des questions, j'ai posé une question au ministre des Ressources naturelles au sujet de cette situation. Il se trouve qu'il est le ministre politique de la Colombie-Britannique et est censé se soucier des préoccupations de cette province, et non d'en faire fi. Comment peut-il se permettre d'accepter dans la province des matières dangereuses radioactives qui proviennent d'ailleurs? Le ministre de l'Environnement est l'ancien ministre responsable de la province. Comment le ministre des Ressources naturelles et le ministre de l'Environnement, qui sont tous deux originaires de la Colombie-Britannique, peuvent-ils accepter que des matières dangereuses soient stockées dans leur province?

J'ai demandé au ministre pourquoi des matières dangereuses, qui sont trop toxiques pour les habitants de l'Oregon, seraient sûres en Colombie-Britannique. Il est important que les déchets nucléaires, qui sont constitués d'une grande quantité de matières radioactives ou de déchets dangereux, soient traités avec soin et stockés d'une manière efficace, économique et sûre pour les habitants des collectivités.

Nouvelle excitante, un de mes électeurs, M. Bill Carnegie, de Cloverdale, m'a informé d'une nouvelle technologie inventée par une entreprise de Surrey à laquelle il est associé. Des scientifiques du monde entier cherchaient depuis de nombreuses années un procédé ou un moyen pour détruire la radioactivité ou pour traiter les matières radioactives afin d'en annuler la radioactivité. Personne n'avait découvert ce moyen. Même la théorie d'Einstein indiquait que cela était impossible, mais cette entreprise y est parvenue. Hier soir, à Stockholm, en Suède, les scientifiques ont mené des essais qui ont permis d'établir qu'ils pourraient réduire 10 000 unités de radium à 80 unités de radioactivité.

Il est très intéressant de constater que des percées technologiques surviennent lorsque des entreprises de ce genre bénéficient d'une aide financière et autre pour mener leurs travaux de recherche et de développement. Or, cette entreprise l'a fait sans l'aide du gouvernement. M. Roberto Monti, de Monti America Corporation, a inventé cette méthode de traitement des matières pour les rendre non radioactives. Ce procédé Monti, comme il le désigne, a été mis à l'essai récemment et a également donné de très bons résultats ailleurs.

J'ai aussi été ravi d'apprendre que ce scientifique et son groupe ont été invités à la Maison-Blanche il y a quelques mois, en raison de leur invention révolutionnaire. Au Canada, par contre, on n'en a absolument pas entendu parler. Je n'ai rien lu à ce sujet dans les journaux. Je n'ai entendu aucun membre du parti ministériel féliciter cette entreprise de son invention ou de sa découverte exceptionnelle. Au nom des électeurs de ma circonscription et des députés de ce côté-ci de la Chambre, je félicite cette entreprise pour la recherche qu'elle a menée afin de faire du monde un endroit plus sûr et d'éliminer la radioactivité et les retombées dangereuses des matières radioactives.

Le débat semble porter bien davantage sur l'idéologie du secteur privé par opposition au secteur public comme propriétaire de cette industrie et sur l'impact de chacune de ces situations sur la population. Il est tout simplement faux de prétendre que c'est comme si une banque détenait une hypothèque sur ma maison et que je suis responsable si je contamine la maison ou la propriété, notamment si je ne fais pas faillite.

Le paragraphe 46(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires empêche les propriétaires et les exploitants d'une centrale nucléaire canadienne d'obtenir du financement par emprunts. C'est là

un obstacle de taille à tout investissement canadien ou étranger dans l'industrie nucléaire au Canada, qui se retrouve ainsi considérablement désavantagée par rapport à ses concurrents étrangers. Je me demande ce que le gouvernement fait et sur quelle planète il vit. Pourquoi a-t-il laissé cette situation persister si longtemps?

Le paragraphe 46(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires va bien au-delà du principe de responsabilité de la common law et des dispositions figurant dans les mesures législatives provinciales et fédérales. Ce paragraphe signifie qu'il existe une responsabilité illimitée en matière de décontamination de l'environnement pour quiconque a un intérêt reconnu en droit dans une installation ou un terrain contaminé. Cette disposition comprend les prêteurs hypothécaires et autres porteurs de valeurs.

•(1055)

Seule l'industrie nucléaire est visée par cette disposition. On ne la retrouve dans aucune autre loi fédérale ou provinciale en matière d'environnement. Le paragraphe 46(3) va jusqu'à rendre les investisseurs passifs ou les actionnaires et prêteurs responsables du coût du nettoyage en cas d'accident ou de quelque autre événement semblable. C'est pourquoi l'industrie nucléaire éprouve de la difficulté sur le plan du financement depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires il y a tout juste deux ans. Dans toutes les autres lois en matière d'environnement, les prêteurs et porteurs de valeurs ne sont pas exposés à de tels niveaux de responsabilités, à moins qu'ils ne se prévalent de leur garantie et qu'ils n'assument l'administration et la responsabilité des biens garantis.

J'ai de la difficulté à croire que les auteurs du projet de loi initial n'aient pu prévoir cette complication dans la loi actuelle. C'est renversant. Les problèmes inhérents à cette mesure législative sont manifestes. On m'a dit que le libellé original visait peut-être les sites laissés à l'abandon, c'est-à-dire les cas où des sociétés exploitant des installations, habituellement des mines, ont fait faillite et ont négligé de restaurer le site, laissant au gouvernement fédéral et provincial la responsabilité d'assurer le nettoyage.

Il est difficile de saisir ce qui pousse le gouvernement à paralyser l'industrie nucléaire en adoptant une semblable disposition. Parfois, les problèmes les plus évidents échappent à l'attention du gouvernement libéral jusqu'à ce qu'ils deviennent d'une telle importance que celui-ci n'a plus le choix d'agir. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

nous savons que le projet de loi C-57 a été présenté au cours de la dernière session. Il visait à apporter les changements dont je parle aujourd'hui. Toutefois, il est mort au *Feuilleton*, de sorte qu'il faut reprendre tout le processus.

L'Alliance canadienne appuie la participation du secteur privé au financement de l'industrie nucléaire, afin de maintenir au plus bas celle du gouvernement et de la population. Je déplore depuis longtemps la situation conflictuelle dans laquelle se trouve le gouvernement canadien, qui agit à la fois comme point de vente de la technologie nucléaire du Canada, comme le réacteur Candu, et unique responsable de la recherche et de la réglementation de l'industrie nucléaire au Canada. L'industrie fait face à la présence du gouvernement dans ces deux secteurs. Le gouvernement agit de façon proactive dans la vente des réacteurs Candu et la réglementation de l'industrie. Je vois là des apparences de conflit d'intérêts.

Initiatives ministérielles

À cause de cette situation, nous pourrions en arriver à compromettre la sécurité et la réglementation en favorisant l'aspect commercial de l'industrie. Nous savons tous que lorsque le Canada a vendu des réacteurs Candu à la Chine, ceux-ci ont été financés par Exportation et Développement Canada et que l'on a laissé tomber les exigences en matière d'environnement. Pourquoi? Parce que le gouvernement était chargé de réglementer le domaine et de vendre la technologie en même temps, de sorte qu'il a laissé tomber les conséquences environnementales des exigences. C'est répréhensible.

L'Alliance canadienne est également en faveur de la suppression des barrières qui nuisent à la compétitivité du secteur privé au moment où toutes les formes de combustible propre doivent être examinées. Si l'on veut que l'industrie nucléaire fasse partie des choix énergétiques du pays pour de nombreuses années à venir, il est impératif qu'elle soit placée sur le même pied que les autres industries énergétiques au Canada. Nous ne pouvons faire de la discrimination envers une industrie. Si les industries se font concurrence sur le marché libre, elles doivent être traitées de manière juste et équitable. Les conditions doivent être concurrentielles lorsque les industries sont en compétition les unes avec les autres.

Comme bien d'autres industries énergétiques, l'industrie nucléaire a besoin d'énormes investissements pour rester viable, mais, jusqu'à maintenant, elle n'a pas eu accès aux mêmes investissements que ses concurrents. Le rôle de l'industrie nucléaire doit être débattu, mais l'industrie nucléaire devrait pouvoir attirer des investisseurs afin d'assurer son développement futur tant au Canada qu'à l'étranger. Elle doit pouvoir dresser des plans à long terme précis pour assurer sa stabilité et être en mesure d'attirer des investissements du secteur privé. Le maintien de l'incertitude quant à l'accès au financement pourrait compromettre non seulement les avantages économiques substantiels de pareils investissements pour les fabricants de réacteurs nucléaires canadiens, mais encore les emplois de milliers de travailleurs canadiens de cette industrie.

• (1100)

En conséquence, la modification est essentielle à la revitalisation de l'industrie de l'électricité de l'Ontario aussi bien que de celle du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs.

En conclusion, les Canadiens sont très sensibles à la question de l'industrie nucléaire. La sûreté, la santé et le bien-être des Canadiens revêtent une importance capitale. Le gouvernement devrait être embarrassé, et les Canadiens vont être témoins d'une nouvelle tentative de camouflage de l'incompétence déplorable dont a fait preuve le gouvernement dans la rédaction du projet de loi. Les Canadiens méritent mieux.

J'ai parlé des règlements. Je tiens à souligner que l'appareil législatif et réglementaire canadien se compose à 80 p. 100 de règlements et à 20 p. 100 de lois. Tous les parlementaires des deux Chambres débattent passionnément les projets de loi, mais non des règlements. Nous exerçons des pressions depuis très longtemps en faveur de réformes démocratiques, comme la tenue de votes libres, le travail des comités, le traitement réservé aux initiatives parlementaires, etc. La réforme parlementaire devient très importante. Et la réforme de l'aspect réglementaire en fait partie.

Le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, que je coprésidé, exige d'être habilité à examiner les textes réglementaires et de déposer par la suite à la Chambre un rapport qui pourrait les faire annuler. Curieusement, cependant, les procédures d'annulation des textes réglementaires ne sont pas prévues dans la loi. Si le ministre décide de rejeter le rapport et de ne pas annuler les textes

réglementaires visés, le comité n'est pas habilité à lui imposer sa volonté.

À la dernière session, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, que je reprends aujourd'hui, ne serait-ce que pour amener la Chambre à prévoir dans la loi des procédures d'annulation, pour que le travail effectué par le Comité de l'examen de la réglementation ait un sens. Au moins un comité de la Chambre sera pleinement habilité à examiner les textes réglementaires qui ne sont pas soumis à débat à la Chambre.

Je voudrais que le gouvernement dépose systématiquement les projets de textes réglementaires accompagnant les projets de loi, pour que nous puissions en débattre à la Chambre. Ces projets de règlements pourraient être soumis au comité qui pourrait consulter la population et en débattre. La réforme réglementaire devient ainsi partie intégrante de la réforme démocratique et parlementaire. Je suis désolé de devoir rappeler que le gouvernement fédéral libéral traîne des années lumières derrière d'autres administrations, notamment l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse qui ont opéré une réforme réglementaire sur leur territoire. Elles ont renoncé à une bureaucratie stérile au profit d'une administration avisée, passant de la paperasserie à l'efficacité, ce qui a débouché sur un gouvernement avisé.

Les textes réglementaires ne sont pas une mauvaise chose en tant que tels, mais ils coûtent cher aux entreprises et aux Canadiens. On a estimé à 103 milliards de dollars par an le coût tout compris de la réglementation au Canada. Il est des plus urgents d'harmoniser les réglementations diverses en oeuvre dans les différentes administrations fédérales, provinciales et municipales.

Les chevauchements sont nombreux. Je puis en citer un exemple. Différents ministères gouvernementaux opèrent avec différents textes réglementaires. Il arrive parfois qu'ils se contredisent. Il existe quatre textes réglementaires différents pour réglementer une certaine industrie. Les gens d'affaires doivent choisir entre ces textes celui qu'ils observeront, car les quatre textes se contredisent les uns les autres. Ils se recoupent les uns les autres.

• (1105)

J'ai été étonné d'apprendre ce qu'ils font. Pour réduire leurs frais, ils choisissent de respecter le règlement qui prévoit les peines les plus lourdes et ils ne tiennent aucun compte des trois autres règlements, même si les peines sont légères. Que peuvent ils faire d'autre?

Parlant de règlements, j'exhorte le gouvernement à entreprendre une réforme de la réglementation de telle sorte que les règlements soient assez bien pensés pour réglementer l'industrie sans constituer un obstacle aux affaires, à l'innovation, aux activités de recherche et de développement ou à l'investissement. C'est un cercle vicieux. Tout cela influe sur notre productivité et notre qualité de vie. J'ai été étonné d'apprendre que le coût d'observation des règlements est de l'ordre de 13 700 \$ par ménage, un coût qui n'est excédé que par celui du logement. Mais c'est une taxe déguisée. On ne parle pas beaucoup de ces taxes parce qu'elles sont cachées.

À propos de réforme réglementaire, il est temps que le gouvernement adopte la proposition de l'opposition officielle, l'Alliance canadienne. Nous avons toujours fait la lumière sur les coins sombres d'une telle réforme. Le gouvernement nous a parfois volé nos mesures, mais je veux qu'il nous vole celle de la réforme démocratique afin que les Canadiens bénéficient de la démocratie.

Initiatives ministérielles

Pour en revenir au sujet qui nous intéresse, soit le financement de l'industrie nucléaire, il faut dire que, dans un effort pour combler les lacunes du régime réglementaire actuel, nous avons entrepris il y a deux ou trois ans de restructurer la bureaucratie canadienne de la réglementation et de la sûreté nucléaires. Le projet de loi C-57, ou Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, aurait réglé le problème que pose le paragraphe 46(3) de la loi actuelle et qu'auraient dû déceler les rédacteurs du projet de loi à l'époque. Je terminerai là-dessus. Les diverses entreprises devraient compétitionner sur un même pied d'égalité. Ce paragraphe aurait dû être et sera enfin corrigé afin que l'industrie ait accès aux fonds des banques et des créanciers.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-57, qui modifiait la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires est de retour sous le nom du projet de loi C-4. Il avait été présenté en première lecture le vendredi 31 mai 2002. Il était revenu en deuxième lecture le mardi suivant, soit le 4 juin 2002. On peut s'entendre pour dire que c'était très rapide.

Voilà que maintenant il revient aussi en tête de liste, ce qui démontre l'urgence qu'a le gouvernement de répondre favorablement et rapidement aux pressions du lobby du nucléaire.

Ce n'est évidemment pas un projet de loi très volumineux. Il semble même très simple. Toutefois, quand on y réfléchit bien, il y a des questions fondamentales qui surgissent. Le projet de loi ne fait que cinq lignes. Il ne comprend qu'un petit paragraphe. Dans l'ancienne loi, on disait au paragraphe 46(3), et je cite:

En outre, elle peut ordonner au propriétaire ou responsable du lieu, ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

On remplace les mots «responsable» par «l'occupant» et les mots «ayant un intérêt reconnu» par «en ayant l'administration et la responsabilité».

Quand on dit: «En outre, elle peut [...]», on se réfère à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. On voit que le paragraphe 46(3) est modifié comme suit:

En outre, elle—la Commission canadienne de sûreté nucléaire—peut ordonner au propriétaire ou à l'occupant du lieu, ou à toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

On s'entend: c'est très simple. Par contre, le gouvernement nous dit qu'il corrige simplement une anomalie et on passe à autre chose le plus rapidement possible. C'est la volonté du gouvernement. Par contre, c'est un peu court.

Quand on dit que c'est un peu court, cela me fait penser un peu à Cyrano de Bergerac que je me permets de paraphraser. On pourrait donc dire ceci: Ah non, c'est un peu court, jeune homme. On pourrait dire, ô dieu, bien des choses ensemble en variant le ton. Par exemple, tenez. Curieux: mais qu'est-ce que cache cette simplicité en apparence inoffensive? Craintif: il y a donc des risques si les financiers ne veulent pas s'engager. Cavalier: ah! c'est du privé, on ne devrait pas s'en occuper et laisser aller. Interrogatif: peut-on se passer du nucléaire? Affirmatif: le nucléaire n'est pas une solution à l'effet de serre. Prévoyant et prévenant: investissez dans les énergies renouvelables, vous n'en serez que mieux portants.

L'argumentation du ministre et du promoteur pour justifier cette modification est pour le moins malhabile. Ils prétendent que ce n'est qu'une toute petite correction technique pour réparer une erreur survenue en 1997 lors de l'adoption de la loi. Selon eux, le hansard ne fait mention d'aucune discussion concernant ce paragraphe et ils

prétendent aussi que le législateur n'avait pas l'intention de rendre difficile le financement privé des centrales nucléaires. Ces prétentions déforment la réalité ou, pourrais-je dire, la vérité.

Dans une communication faite au gouvernement par M. Brian Armstrong, directeur des affaires juridiques et secrétaire d'entreprise de Bruce Power, et dans laquelle il exposait les points que le gouvernement devait prendre en considération, nous pouvions lire, et je cite encore une fois:

D'une façon générale, la législation a des conséquences négatives sur la capacité de l'entreprise privée d'investir dans les centrales nucléaires au détriment du développement futur de l'industrie nucléaire canadienne.

• (1110)

Je crois qu'il n'en fallait pas plus pour lancer le débat. Dans cette déclaration, on voit deux choses très précises soit la privatisation de l'entreprise nucléaire et surtout le développement attendu de l'entreprise nucléaire. Je suis convaincu que ce petit article du projet de loi n'est pas passé inaperçu.

En 1997, il n'y avait aucune intention manifestée par qui que ce soit de privatiser les centrales atomiques ou nucléaires. Tous les financements se faisaient par les provinces ou leurs sociétés d'État via des émissions d'obligations garanties par le gouvernement, et non pas par des hypothèques sur des centrales nucléaires. Ce n'est donc pas par accident que le législateur a agi comme il l'a fait, mais bien en conformité avec les règles sévères qui ont toujours été appliquées dans l'industrie nucléaire.

De plus, toute l'argumentation fait abstraction des développements négatifs importants survenus dans cette industrie nucléaire depuis 1997, tant au Canada qu'à travers le monde, comme si on voulait que la Chambre aborde ce débat avec la vision de 1997, sans tenir compte de l'évolution du débat des dernières années.

Je pense au contraire que nous sommes justifiés d'aborder la question dans le contexte actuel de 2002, en mettant en perspective les chambardements survenus dans cette industrie depuis 1997 et de voir s'il y va de l'intérêt de la population de favoriser aujourd'hui la privatisation des centrales nucléaires en éliminant ces contraintes, non pas seulement la privatisation, je le répète encore, mais favoriser le développement de l'industrie nucléaire.

Avant de procéder à ce bref rappel historique des principaux événements survenus depuis 1997, qui militent contre un développement du nucléaire que la privatisation ontarienne tente de réaliser et avant de démontrer les risques sur le plan de l'environnement et de la sécurité qui seraient augmentés par cette modification, il est utile d'examiner et de commenter les principaux arguments du gouvernement.

Le gouvernement nous dit que le nucléaire est désavantagé par rapport aux autres formes d'énergie. Il est tout à fait normal de traiter différemment le nucléaire puisque l'ampleur de la contamination due à un accident de centrale nucléaire est immense, tant par ses répercussions géographiques que par la durée des effets.

L'accident de Tchernobyl a contaminé des terres jusque dans le sud de la France et de nombreux cancers reliés à cet accident sont déclarés encore tous les jours et ce, pour des dizaines d'années à venir. Il est donc normal d'être beaucoup plus exigeants avec cette forme d'industrie qu'est l'industrie nucléaire.

Le gouvernement nous dit aussi que cela désavantage les industries canadiennes face à la concurrence internationale. Quelles industries? Celle de la construction des centrales appartient au gouvernement fédéral, Énergie atomique du Canada étant le seul fournisseur canadien; celle de l'opération est jusqu'à maintenant entièrement sous le contrôle des provinces, cette norme s'appliquant également à un opérateur privé étranger voulant investir dans une centrale d'ici. Il est sur le même pied que tout opérateur privé local. Le gouvernement nous dit aussi que c'était une disposition extraordinaire et exceptionnelle.

• (1115)

Il est tout à fait normal, face à une industrie énergétique qui produit des déchets extrêmement dangereux pour des milliers d'années, dont du plutonium et quelques autres composantes qui peuvent et ont servi à produire des armes atomiques de destruction massive, et pour lesquels il n'existe encore aucune solution sûre à long terme, d'avoir des règles plus sévères que pour l'exploitation d'un puits de pétrole ou d'un barrage hydraulique. Ce n'est donc pas exceptionnel pour l'industrie nucléaire.

Le gouvernement nous dit aussi dans son argumentation que le pouvoir général de la Commission canadienne de sûreté nucléaire est suffisant. Vu le manque d'indépendance de cette commission, il est préférable de garder ce pouvoir spécifique que de s'en remettre au pouvoir de réglementation prévu à l'article 24 de la loi.

Précisons d'abord ici que cette commission n'existait pas en 1997. Jusqu'en 2000, c'était l'ancienne Commission de contrôle de l'énergie atomique qui existait. Les membres de cette commission—autant que l'étaient ceux de l'ancienne—sont nommés par le gouvernement qui est aussi propriétaire d'Énergie Atomique Canada et qui a un intérêt commercial évident au développement de cette industrie nucléaire.

Ceci explique qu'ils n'ont jamais refusé ou retiré de permis de centrale nucléaire, malgré les nombreux événements dangereux qui se produisent régulièrement. Il a fallu un rapport de consultants américains pour convaincre l'Ontario de fermer, en 1998, la moitié de ses réacteurs rendus trop dangereux à opérer après seulement une vingtaine d'années d'opération.

Regardons les événements importants qui sont survenus dans l'industrie nucléaire depuis 1997. Je dis 1997 parce que c'est l'année où la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires a été reformulée et réformée. Le paragraphe 46(3) est arrivé à ce moment et maintenant, on veut le changer. Cependant, il faut voir ce qui s'est passé entre les deux pour voir s'il est toujours pertinent de privatiser et de développer le nucléaire.

D'abord, en 1998, on a vu la fermeture de la moitié des réacteurs ontariens, forçant Hydro-Ontario à subir une perte de 10 milliards de dollars, amenant une valeur nette négative et une réorganisation. Cela a divisé l'entreprise en trois et a laissé une dette énorme à couvrir par les payeurs de taxes.

Ces fermetures étaient dues au vieillissement prématuré de l'équipement et à l'incompétence du personnel pour gérer cet environnement devenu si difficile et dangereux.

Au Canada, il y a eu aussi la publication du rapport Seaborn. Ici, comme partout ailleurs dans le monde occidental, après 10 ans de

Initiatives ministérielles

travail, cette commission concluait que la solution envisagée pour l'enfouissement du combustible irradié faisait l'objet d'une vive opposition dans l'ensemble de la population, et qu'il n'y avait pas d'autre solution en vue à long terme.

Pour empêcher de devoir fermer les centrales dont la piscine arrivait à sa pleine capacité, on a donc depuis multiplié les dispositifs temporaires d'entreposage à sec sur le site.

De plus, aucune nouvelle centrale n'a vu le jour au pays depuis 20 ans, aucune autre n'est prévue pour plusieurs décades et aucune des centrales abandonnées en 1998 n'a pu encore rouvrir.

La centrale unique du Nouveau-Brunswick, qui a maintenant 20 ans, montre des signes de vieillissement prématuré, devant fermer pour de longues périodes plusieurs fois depuis les 24 derniers mois. Une étude préliminaire en cours établit à plus de 850 millions de dollars les sommes nécessaires pour étendre sa vie après 2006, quoique l'on doute qu'elle dure jusque-là.

Gentilly-2, au Québec, qui est identique, aura également 20 ans l'année prochaine, et l'augmentation récente du nombre de problèmes rapportables donne l'impression qu'elle approche également d'une fermeture anticipée.

• (1120)

Quand on peut obtenir 800 mégawatts pour 500 millions en construisant une nouvelle centrale au gaz naturel, lequel n'est pas trop polluant—je ne fais pas la promotion des centrales au gaz, je parle contre les centrales nucléaires—, il serait surprenant que l'on investisse 850 millions pour rénover sans garantie un vieux citron nucléaire de 675 mégawatts générant 2.3 tonnes de combustible irradié par semaine, sans avoir de solutions à long terme pour disposer dudit combustible.

De plus, pour ce qui est des événements au Canada, la mauvaise réputation de cette industrie a repoussé les jeunes et cause aujourd'hui une rareté de nouveau personnel pour remplacer le personnel hautement spécialisé des centrales nucléaires.

Pendant tout ce temps, entre 1997 et aujourd'hui, des événements se sont produits à l'étranger. La plupart des pays d'Europe occidentale qui utilisent le nucléaire, sauf la France, ont décidé de mettre fin à cette expérience, surtout à cause de l'absence de solutions pour disposer du combustible irradié contenant 1 p. 100 de plutonium. C'est le cas même pour des États très dépendants du nucléaire, comme la Belgique, qui l'est à 50 p. 100 et l'Allemagne, qui l'est à 30 p. 100.

Les pressions sont surtout venues des populations qui refusaient de voir transiter du plutonium dans leurs villes et villages pour se rendre et revenir des sites de retraitement en MOX. On ne peut leur reprocher cette attitude, quand on sait qu'un seul microgramme de cette substance peut tuer en peu de temps si elle est inhalée.

Il y a un autre point. Le Canada a perdu toutes ses tentatives de marketing du CANDU à l'étranger depuis le contrat avec la Chine. Après un long processus, la Turquie a remis à plus de 30 ans sa décision sur l'opportunité d'utiliser l'énergie atomique. Pour sa part, la Corée, ayant déjà beaucoup de difficulté avec ses CANDU, a décidé de ne pas retenir le Canada comme fournisseur pour ses besoins futurs.

Initiatives ministérielles

Énergie atomique du Canada doit donc se transformer en compagnie de services, puisqu'il n'y a pas un seul contrat en vue pour de nouvelles centrales. Même la finition de la centrale roumaine, suspendue depuis des années faute de fonds, n'est pas encore approuvée, comme quoi le financement privé n'est pas plus facile ailleurs.

De plus, toujours à l'étranger, en septembre 1999, un accident dans un centre de retraitement en construction au Japon a secoué toute l'industrie mondiale du nucléaire et l'a forcée à revoir ses normes et ses évaluations des risques relatifs à cette technologie. Cet accident, après celui de Tchernobyl, a été le catalyseur qui a mené aux abandons survenus dans de nombreux pays.

Même le Japon, très dépendant du nucléaire, a remis en question ses investissements. Quant à elle, la France a stoppé les opérations de son surgénérateur, des opérations injustifiables dans ce marché en rétrécissement, ce qui devrait entraîner à moyen terme la fermeture des usines de retraitement et, éventuellement, la fermeture des centrales.

Il y a un dernier point en ce qui concerne les événements à l'étranger. Aucune nouvelle centrale n'a vu le jour aux États-Unis depuis Three Miles Island, en 1979. L'État du Nevada a opposé son veto à la construction prévue du seul site d'enfouissement de millions de tonnes de combustible irradié aux États-Unis. Ce site devait être construit dans les Yucca Mountains, à environ 80 milles de Las Vegas. On a forcé un vote du Congrès récemment pour tenter d'aller de l'avant avec ce projet qui a déjà englouti huit milliards de dollars pour sa simple étude technique.

Une longue bataille juridique est donc à prévoir pour empêcher toute nouvelle centrale, tant désirée par le président Bush, d'atteindre le stade de la planche à dessin avant la fin de son mandat. Personne ne veut investir dans cette technologie sans solution à long terme pour disposer du combustible irradié. Ce quatrième point était l'avant-dernier. J'en ai un cinquième à mentionner.

La disparition de l'URSS, la montée du terrorisme et, plus récemment, le conflit entre l'Inde et le Pakistan ont mis en lumière les graves dangers de la prolifération nucléaire, tant au niveau des États capables de produire des engins de destruction massive et de les lancer, que des groupuscules capables de faire exploser au milieu de nos villes des bombes sales composées d'explosifs conventionnels et de déchets de combustible nucléaire hautement radioactif.

● (1125)

Bien sûr, on vient d'exposer la situation qui existait de 1997 à 2000 qui fait en sorte qu'on ne comprend pas tellement la position du gouvernement de favoriser le secteur privé et de favoriser encore plus le développement du nucléaire.

Dans l'industrie nucléaire, il y a aussi des risques sur le plan de l'environnement et de la sécurité. Il est clair que l'Ontario a décidé de confier la propriété et la gestion d'une centrale atomique qui est présentement fermée à l'entreprise privée à un personnel qualifié d'une entreprise étrangère, pour ne pas avoir à supporter les investissements importants qui doivent être faits et pour faciliter la réouverture, parce que les faiblesses de son personnel ont été un facteur déterminant dans l'abandon forcé de 1998.

Sur le plan des risques environnementaux, il est clair que face à une contamination majeure qui mettrait en faillite la filiale locale, un prêteur hypothécaire, jouissant de la garantie de la maison-mère étrangère en plus de la garantie hypothécaire, exercerait cette première garantie plutôt que de reprendre la propriété qui le rendrait responsable des dommages à l'environnement, comme cela se fait couramment dans beaucoup d'entreprises. Dans de telles circons-

tances la maison-mère abandonnerait sa filiale et personne n'assurerait la responsabilité du site contaminé.

Il y a aussi les risques de sécurité. Là aussi il est clair qu'en confiant quelque partie que ce soit de l'opération ou de la décontamination de sites contenant des matières nucléaires à l'entreprise privée, on augmente le risque de prolifération nucléaire par l'infiltration de personnes à la solde d'États ou de groupuscules terroristes.

C'est pour cette raison que les États-Unis ont empêché depuis 1980 tout retraitement privé de matières atomiques sur leur territoire, pour éviter qu'une quantité de plutonium, si petite soit-elle, ne se retrouve entre les mains de personnes hors de son contrôle absolu.

Au sujet du plutonium, je voudrais donner un exemple rapidement, pour faire comprendre la situation à nos auditeurs. La dimension du papier que je viens de chiffonner représente la quantité de plutonium qui a servi à Hiroshima.

Cette modification au paragraphe 46(3) va favoriser le développement du nucléaire au Canada. La privatisation va faciliter réouverture de centrales abandonnées en Ontario et va augmenter les risques liés à l'environnement et à la sécurité.

Parce que c'est contre la politique du Bloc québécois de promouvoir le développement du nucléaire, parce que l'abandon du nucléaire donne lieu pratiquement à un consensus mondial et parce que les risques de la prolifération ont été plus qu'illustrés dans les récents événements sur la scène internationale, il faut s'opposer à cette modification. Il faut profiter du débat pour en susciter un plus large portant sur l'opportunité, tant de la privatisation que de la poursuite de cette expérience nucléaire elle-même.

Donc, un des objectifs du Bloc québécois est d'initier un débat au sujet duquel les gens, je crois, seraient très intéressés à participer. J'entends plusieurs commentaires au sujet de ce débat et je vais en citer quelques-uns. Quelqu'un disait: «Je n'accepte pas que l'on puisse faire payer aux générations futures notre note d'électricité nucléaire ainsi que nos gaspillages.»

Il est vrai qu'il n'existe pas de «droits de l'homme futur». Même les droits de l'enfant ne sont pas encore entrés dans les faits. Ce n'est pas le souci de tous les lobbys qui font leurs profits dans le présent et ne se préoccupent pas du lendemain, encore moins du futur lointain.

Le problème des déchets nucléaires n'est toujours pas résolu. Il ne sera probablement jamais résolu à un coût raisonnable. En attendant, le lobby nucléaire a choisi le stockage sur place ou peut-être souterrain en léguant sa gestion, et cela pendant des siècles, aux enfants de nos enfants.

● (1130)

Il y a encore d'autres propos qui suscitent le débat ou qui font en sorte que le débat devrait avoir lieu.

On dit: «Issu du nucléaire militaire, le nucléaire civil s'est installé sans débat. Les citoyens, seuls bénéficiaires de cette débauche d'énergie, n'ont pas été consultés. Cependant, ils n'ont jamais réussi à faire naître un véritable débat. Ils ont toujours subi les décisions.»

Initiatives ministérielles

On dit aussi: «Le recours au nucléaire n'est pas inéluctable et, surtout, il mérite un sérieux débat, en pesant les avantages et les inconvénients. Qu'il faille mener ce débat sans faille pour éviter les impasses est une évidence.»

On dit de plus: «Ce nucléaire, qui à la fois nous sert et nous dessert, devons-nous profiter de ses bienfaits—on parle de l'électricité fournie—et fermer les yeux sur les méfaits, les risques et les déchets?»

Je crois qu'il faut se poser cette question cruciale: doit-on, oui ou non, sortir du nucléaire? Par contre, dans l'état actuel des choses, le gouvernement, lui, a décidé d'aller de l'avant en privatisant et en se donnant donc indirectement des outils pour le développement du nucléaire, alors qu'on n'a encore jamais répondu à la question fondamentale et que les gens n'ont jamais été sollicités ou informés pour pouvoir se prononcer sur ce débat.

J'espère fortement et ardemment que ce simple petit article de loi de cinq lignes et quelques mots puisse faire en sorte que le vrai débat sur l'avenir du nucléaire se fasse, et ce, le plus rapidement possible.

Les spécialistes de l'industrie nucléaire présentent cette énergie, à toutes fins utiles, comme étant le système des trois *d*. Ce n'est pas compliqué de définir cela. On n'a tout simplement qu'à penser à ceci: danger, déchets, dépenses. Voilà en résumé ce qu'est le nucléaire. Donc, comment pouvons-nous, en toute honnêteté, éviter le débat fondamental et aller favoriser le développement du nucléaire parce qu'on favorise la privatisation? Je ne connais personne dans le secteur privé qui ose investir s'il n'y a pas d'argent à faire et de moyens de le faire fructifier. Or, souvent, la seule façon de faire, c'est de développer.

Si on veut élaborer un peu sur le débat, il faut considérer ces trois aspects du système des trois *d*: le danger, les déchets et les dépenses.

Parlons des dangers. La protection des personnes et de l'environnement contre les risques présentés par les rayonnements ionisants causés par les installations nucléaires est déjà un danger relié au nucléaire, comme le définit M. Larousse, dans son dictionnaire.

On sait qu'un énorme effort médiatique est fait pour culpabiliser la population inquiète. Le message sous-jacent est toujours: «Si vous êtes inquiets de l'énergie nucléaire, c'est que vous êtes stupides et incompétents.» Il est urgent de déculpabiliser la population. Son inquiétude est parfaitement rationnelle. Sur l'ensemble des tribunes—ce qui n'en fait pas nécessairement un débat de société—, qu'elles soient radiophoniques ou autres, les gens et les scientifiques qui croient au nucléaire ont tendance à rabaisser les personnes qui ont des craintes légitimes.

Le danger du nucléaire provient de la très grande quantité d'énergie libérée par la scission nucléaire et de l'existence d'une réaction en chaîne, qui rendent possibles un emballement exponentiel incontrôlable. La radioactivité des matières utilisées est rejetée.

Le danger que représente le nucléaire relève de plusieurs facteurs. Souvent, ce sont des erreurs d'exploitation et des déficiences matérielles. Les centrales connaissent de nombreux incidents dus, comme je le disais, soit à des erreurs d'exploitation, à des actes de sabotage ou à des défaillances du matériel utilisé.

● (1135)

Plus une technologie est complexe, plus le facteur humain devient un facteur clé. Je l'expliquais tantôt, la mauvaise réputation du nucléaire fait en sorte que bien des jeunes qui auraient les capacités, l'intelligence et le génie d'aller dans ce secteur refusent de plus en plus d'y aller. Le gouvernement dit que c'est encore une raison d'aller

privatiser le nucléaire et d'aller peut-être chercher des ressources humaines à l'étranger.

Il y a un élément que j'ai mentionné rapidement tantôt, à savoir que c'est aussi par souci de compétitivité et de rentabilité qu'on écorne la sûreté. On a dit que les centrales nucléaires sont vieillissantes. On nous dit que les corrections et la mise à jour représentent des coûts énormes. Dans un contexte strictement privé où la rentabilité est le facteur numéro un, nous avons toutes les raisons d'exprimer des craintes sérieuses.

Pour un coût de revient compétitif du kilowattheure, on prolonge peut-être indûment la vie des centrales, on diminue peut-être sans prudence les temps d'arrêt des réacteurs et on fait aussi appel de plus en plus à des intermédiaires. On sait que la vie utile des centrales initialement prévue était en moyenne de 25 ans; on parle aujourd'hui de les prolonger jusqu'à 40 ans, voire davantage. Or, les défaillances matérielles sont souvent dues au vieillissement.

Potentiellement, il peut y avoir des catastrophes. Quand les catastrophes arrivent, qui a la responsabilité en cas d'accident? On se souviendra qu'en 1957, le Congrès des États-Unis adoptait une loi, le Price-Anderson Act, qui limitait la responsabilité civile des exploitants en cas d'accident nucléaire. Une telle limitation était une nouveauté juridique en matière de responsabilité civile.

On se souviendra tout autant que le 29 juillet, 16 pays européens ont signé la Convention de Paris qui définit la responsabilité objective et exclusive, mais limitée en cas d'accident nucléaire grave. D'après les termes de l'accord, il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour éviter d'entraver le développement de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En cas d'accident, la responsabilité limitée éviterait à l'industrie nucléaire un désastre financier. La responsabilité exclusive limitée au seul exploitant garantit l'immunité aux sous-traitants et aux constructeurs en cas de malfaçon grave non détectée lors de la construction.

Cela ressemble étrangement à la volonté du gouvernement de soustraire, entre autres à la responsabilité de décontaminer, toutes les personnes qui pourraient être associées à cette aventure périlleuse, mais combien potentiellement payante, s'il ne se produit rien. Mais s'il se produit quelque chose, on va limiter leur garantie et, en fin de compte, leur responsabilité.

Un peu plus tard, en France, la loi du 30 octobre 1968 précise les modalités d'application de la Convention de Paris. Elle entérine ces mesures dérogatoires au droit commun de la responsabilité. Après modification en 1990, l'article 3 limite le montant de la responsabilité d'indemnisation des victimes à 600 millions de francs pour l'exploitant et à 2,5 milliards de francs pour l'État. Il y a donc encore une limitation de la responsabilité chez les personnes du secteur privé qui vont exploiter et gérer des centrales nucléaires. Je ne souscris pas à cette approche.

● (1140)

Il y a donc des dangers de catastrophes majeures. Comme mon temps de parole achève et qu'on me fait signe qu'il ne me reste que cinq minutes, je vous entretiendrai des trois *d*: danger, déchets, et dépenses, bien sûr.

On a déjà parlé des dangers. Au sujet des déchets, on a établi l'année dernière, dans le projet de loi C-27, des sommes d'argent importantes quant à la gestion des déchets nucléaires dangereux. Il y a eu des investissements de tous les utilisateurs. C'étaient des sommes d'argent importantes, mais on ne sait pas jusqu'où cela va aller dans le temps. On n'est même pas sûrs du temps que cela prendra.

Initiatives ministérielles

Toutefois, comme je le disais tout à l'heure, les États-Unis ont dépensé, en études seulement, 8 milliards de dollars. Imaginez l'application nécessaire pour se sécuriser ou même, à la limite, idéalement, se débarrasser et éliminer peut-être complètement ces déchets. Cependant, il ne semble pas y avoir de possibilités à cet égard.

On est donc pris de façon terrible et catastrophique dans ce que j'appellerais l'irresponsabilité de nos prédécesseurs qui ne se sont jamais réellement questionnés quant au contrôle des déchets, à leurs conséquences, et même à leur élimination. Voilà pour le traitement des déchets.

Concernant les dépenses, on sait très bien, à titre d'exemple, que calculées en dollars réels de 1998, les subventions fédérales totales à l'Énergie atomique du Canada depuis 46 ans s'élevaient à 15,8 milliards de dollars.

Il faut noter que ces 15,8 milliards de dollars sont une subvention monétaire réelle qui ne tient donc pas compte du coût d'opportunité. Ce sont ce que les subventions auraient valu si le gouvernement avait investi dans des initiatives plus concurrentielles sur le plan des coûts. Au taux de 15 p. 100, le coût d'opportunité des subventions gouvernementales à l'Énergie atomique du Canada est de 2,2 milliards de dollars. Vous voyez ce qui a été englouti là-dedans. On peut prévoir ce qui sera englouti.

On pourrait aussi se poser la question lors d'un débat exhaustif sur l'industrie nucléaire. On pourrait aussi se poser cette question: peut-on sortir du nucléaire? La réponse est relativement simple: oui. On me dira: «Oui, mais oui quoi?» Quand on dit: «Oui, on peut sortir du nucléaire», c'est dire oui à autre chose.

Quelles sont ces autres choses? Évidemment, ce sont nos ressources renouvelables. L'être humain a besoin de soleil, d'eau, d'air. La Terre entière a besoin de vent pour fonctionner convenablement et renouveler ses énergies. Il s'agit de la même chose, en termes d'énergie, dont a besoin la Terre pour fonctionner.

Les énergies renouvelables, cela veut dire qu'elles sont renouvelées éternellement. Nous avons, comme je le disais, l'énergie du soleil, celles du vent, de l'eau, des végétaux, de la Terre. Si on prenait ensemble toutes les sommes d'argent qui ont été investies de près ou de loin dans le domaine nucléaire, et toutes les sommes d'argent qu'on doit, à une valeur d'aujourd'hui, et qu'on devra investir pour la gestion des déchets et des problèmes environnementaux, si on s'investissait là-dedans aujourd'hui, on n'aurait même pas à penser à Kyoto, ce serait réglé très rapidement.

D'ailleurs, ici au Québec—parce que ce n'est pas tout à fait ici...

Une voix: C'est de l'autre bord de la rivière.

M. Serge Cardin: Ce n'est pas loin. Au Québec, on fait de plus en plus la promotion de l'énergie éolienne. En réponse à ceux qui disent qu'on perdra des emplois et de l'argent si on abandonne le nucléaire, je dis que l'énergie éolienne est un créateur d'emplois beaucoup plus important, et on sait très bien qu'il n'émet aucun gaz à effet de serre.

Je conclus en disant non au paragraphe 46(3). On a besoin d'un débat exhaustif concernant l'avenir du nucléaire au Canada et au Québec.

• (1145)

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, il est intéressant de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-4. J'ai écouté plutôt attentivement l'intervention du député de Sherbrooke. Il a soulevé un certain nombre de points très importants pour faire ressortir la nécessité de poursuivre le débat et de l'élargir.

J'encourage le député à poursuivre sa réflexion, car il y a bien d'autres choses à débattre encore.

Je suis d'accord avec le député sur un certain nombre de points, mais, à dire vrai, mes collègues progressistes-conservateurs et moi divergeons d'opinions sur un certain nombre d'autres questions. Ce qu'il a dit de l'avenir du nucléaire est très révélateur. Nous admettons que le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités à l'égard de la gestion des déchets nucléaires, mais il est certain que cette forme d'énergie aura sa place dans notre bilan énergétique de demain.

Le député de Sherbrooke s'est servi, fort à propos, de l'exemple de l'Europe. Une bonne partie de l'Europe réduit la taille de son secteur nucléaire, il est vrai, mais l'Allemagne n'est absolument pas obligée de continuer à acheter de l'énergie nucléaire à la France. Avec l'arrangement de l'Allemagne pour se débarrasser de ses réacteurs, les crédits peuvent être transférés entre les réacteurs du pays. L'Allemagne continuera donc d'utiliser le nucléaire au moins jusqu'en 2025 ou 2030. En soi, cela n'étaye pas la cause de l'énergie nucléaire, mais cela fait partie de l'argument à présenter pour qu'on puisse en discuter.

Étant donné le passé du projet de loi, on a vraiment une impression de déjà vu chez mes collègues francophones. Il semble que nous discutons de ce même projet de loi il n'y a pas si longtemps. Nous avons été la cible du lobbying des institutions bancaires et du secteur nucléaire. À l'époque, le projet de loi passait pour très urgent. Il fallait l'adopter dans un certain délai.

Il y a un certain nombre de projets de loi à étudier, mais je ne vais en signaler qu'un, celui qui porte sur le processus de Kimberley concernant le classement et la commercialisation des diamants. C'est un autre projet de loi très urgent. Il faut qu'il soit adopté au plus tard le 31 décembre 2002, car nous avons déjà signé une charte à l'ONU.

Ces deux projets de loi sont urgents. Les deux revêtent assez d'importance pour être adoptés. Pourtant, le gouvernement a prorogé le Parlement. À la mi-septembre, il a dit que ces mesures législatives n'étaient pas importantes, qu'il n'était pas nécessaire que la Chambre reprenne ses travaux et que les affaires de l'État pouvaient attendre. Il s'est simplement débarrassé de ces projets de loi, des comités et des députés qui sont membres de ces comités en déclarant qu'il allait repartir à zéro.

Dans sa grande sagesse, le gouvernement doit avoir eu une bonne raison d'agir de la sorte. J'ignore cette raison, et j'attends qu'on m'éclaire à ce sujet. J'ose espérer qu'au cours des prochaines semaines le gouvernement nous éclairera sur la raison qui l'a poussé à proroger le Parlement. Ces mesures législatives ont déjà été débattues à la Chambre. Elles ont été étudiées en comité. Pourquoi le gouvernement a-t-il dit: «Oubliez tout cela. C'est inutile. Ne vous en faites pas, nous allons tout recommencer»?

À propos, il veut maintenant que nous discutons en accéléré du processus de Kimberley. Nous devons oublier de tenir un débat à ce sujet parce que cela n'est pas nécessaire. Le gouvernement va traiter cette question à toute vapeur parce qu'il a une échéance à respecter. Et s'il ne réussit pas à accélérer le traitement du projet de loi, il le fera adopter en imposant la clôture. La démocratie se conjugue autrement. Même les libéraux qui ont une connaissance limitée du fonctionnement de la démocratie comprendront que cette façon de faire n'a rien de démocratique.

Initiatives ministérielles

● (1150)

Parlant du projet de loi comme tel, le gouvernement a adopté la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires en 1997, mais il semble avoir oublié, comme il l'a d'ailleurs fait pour toutes les lois qu'il a adoptées, de lire le projet de loi, et en particulier les petits caractères.

Le paragraphe 46(3) de la loi de 1997, adoptée par le gouvernement, est devenu problématique. Lorsque des entreprises du secteur nucléaire ont voulu avoir recours au financement par emprunt auprès des banques et des responsables du service de la dette au pays, ils se sont heurtés à un refus de leur part. Il n'y a qu'à lire le paragraphe 46(3) pour comprendre pourquoi. Le paragraphe 46(3) stipule:

(3) En outre, elle peut ordonner au propriétaire ou à l'occupant du lieu, ou à toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

En 1997, je ne pense pas que le gouvernement avait l'intention d'imposer la responsabilité de la décontamination nucléaire aux institutions financières qui supporteraient le réacteur ou site nucléaire en question. C'est certainement ainsi que les banques ont vu les choses. L'ancien article de la loi leur imposait une responsabilité qui n'avait pas de raison d'être.

Je vois le débat sur l'énergie nucléaire comme un débat distinct portant sur le libellé de cette loi bâclée qui est typique des lois adoptées par les libéraux. Je ne suis aucunement surpris que nous soyons obligés d'apporter des correctifs à une loi; nous avons déjà dû le faire pour de nombreuses autres lois que les libéraux ont fait adopter de force, en empêchant la tenue de débats et en ayant recours à leur écrasante majorité.

À ce jour, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a délivré des permis à plus de 3 500 établissements. La CNSN est responsable de 3 500 établissements au Canada, et ce ne sont pas que des réacteurs nucléaires. En fait, le Canada compte une poignée de réacteurs nucléaires, mais 3 500 établissements qui utilisent de l'énergie ou des matériaux nucléaires. Je pense notamment aux raffineries d'uranium, aux centrales nucléaires, aux centaines de laboratoires et à la plupart des hôpitaux.

Selon le libellé actuel de l'article 46 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, la responsabilité de la décontamination de tout site incombe non seulement au propriétaire, à l'occupant et à l'administrateur du site mais également aux institutions prêteuses comme les banques et autres organisations financières.

En lisant cela, nous nous apercevons que, même si nous sommes par principe contre l'énergie nucléaire, le projet de loi a des répercussions sur beaucoup plus d'établissements que des centrales nucléaires.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés qui veulent fermer nos laboratoires et nos hôpitaux à cause d'une erreur dans une mesure législative qu'un autre gouvernement libéral majoritaire a forcé la Chambre à adopter en 1997.

● (1155)

Le projet de loi à l'étude modifie l'article 46 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires en vue d'exempter les établissements de prêt de l'obligation de prendre des mesures de décontamination nucléaire. Il maintient l'obligation des exploitants, des administrateurs et des propriétaires, et c'est tout à fait normal mais, même dans mes rêves les plus fous, je ne vois absolument aucune raison d'étendre cette obligation aux établissements de prêt.

Je n'essaie pas de dire qu'on devrait autoriser les grosses banques à diriger le pays ou les exempter des lois qui régissent le Canada, mais dans ce cas-ci, il n'y a clairement aucune raison d'étendre l'obligation aux institutions financières. L'obligation de décontamination ne viserait que les propriétaires, les occupants et les administrateurs du site où se produit la contamination radioactive.

Il est possible d'interpréter le paragraphe 46(3) du projet de loi dans sa forme actuelle de manière à étendre l'obligation de décontamination nucléaire du site alors que cette obligation ne devrait s'appliquer qu'aux propriétaires, aux exploitants et aux responsables du gestionnaire du site et non pas aux institutions financières.

On espère que le rôle du gouvernement ne consiste pas à étouffer le secteur nucléaire ou à l'empêcher de fournir de l'énergie propre, ce que d'ailleurs il fait. La Chambre s'était unanimement prononcée contre le projet de loi C-27 sur les déchets nucléaires, estimant que le gouvernement avait traité la question de façon extrêmement négligente, inefficace, désorganisée, peu scrupuleuse et totalement arbitraire. Tous les partis d'opposition à la Chambre avaient voté contre le projet de loi C-27.

À ce jour, le gouvernement ne s'est pas occupé des problèmes d'entreposage à long terme dans le secteur de l'énergie nucléaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y aurait pas lieu de modifier un peu la loi pour permettre aux exploitants du secteur nucléaire, aux laboratoires, aux hôpitaux et aux installations de recherche d'avoir accès au financement par emprunt.

Toutes sortes de raisons m'amènent à débattre la question. Est-ce que le gouvernement a pris au sérieux ses responsabilités à l'égard des Canadiens en rétablissant ce projet de loi après avoir prorogé la Chambre et avoir jeté le bébé avec l'eau du bain comme on dit? À mon avis, le gouvernement n'a pas du tout pris ses responsabilités au sérieux.

Nous aurions pu reprendre nos dès la mi-septembre et avoir fait avancer nombre de mesures législatives, dont le processus Kimberley n'est pas le moindre. Maintenant, on entend dire au Comité des ressources naturelles qu'il n'y aura peut-être pas suffisamment de temps pour aborder le processus Kimberley parce que nous sommes le 10 octobre et que le travail doit être fait d'ici le 31 décembre. Nous sommes au courant de la question depuis un certain temps, mais nous ne nous en sommes pas occupés, ce qui aura simplement pour effet d'entraîner la fermeture de l'industrie du diamant.

Les mines canadiennes produisent 6 p. 100 des pierres précieuses du monde. Avec la mise en route la mine Ekati, nous prévoyons en produire 12 p. 100. C'est un énorme marché, une merveilleuse industrie et une grande occasion d'affaires pour le Nord canadien, mais le capitaine s'est endormi à la barre, son second a sauté à la mer et le reste de l'équipage s'apprête à déclencher une mutinerie.

● (1200)

Nous allons maintenant jeter au rebut toute la loi, peu importe ce qui est important ou ne l'est pas, et nous allons la reformuler au complet. Il ne s'agit pas de savoir si le Parti progressiste-conservateur souscrit à la mesure législative, ce que nous allons faire, mais bien de dénoncer la façon arrogante, indécise et tout à fait désorganisée dont le gouvernement aborde tout.

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement commet une erreur aujourd'hui, il s'en inquiétera un jour ou l'autre. Le problème finira par être réglé. Il a fait quelque chose en 1997, mais il n'avait pas la compétence voulue pour rédiger une loi qui durerait plus de cinq ans avant qu'on doive à nouveau la modifier à la Chambre. D'une façon ou d'une autre, il se débrouille tant bien que mal en présentant des mesures législatives et en les modifiant ensuite. Entre-temps, les questions importantes auxquelles notre pays fait face sont reléguées au second plan.

Soit dit en passant, nous avons maintenant une autre question brûlante, le processus Kimberley, qui est excellent. Étant donné qu'il s'agit d'une question de ressources naturelles, nous devons peut-être la renvoyer au Comité du commerce, où on pourra s'en occuper en temps opportun. Ce n'est pas le problème de l'opposition ni la faute des partis d'opposition à la Chambre si le gouvernement ne peut trouver la façon de gérer notre institution.

Nous avons parlé de cette question à un certain nombre de reprises et malheureusement, nous allons de nouveau en parler. Cela a été le résultat d'une loi mal rédigée présentée en 1997. Il nous incombe en tant que parlementaires de corriger les lacunes de cette mesure législative. J'entends voter pour qu'on modifie cette mesure législative, mais pas pour qu'on étouffe le débat.

Parce que le gouvernement a décidé de proroger la Chambre et parce qu'il ne comprend pas les bases de la gouvernance d'une nation, nous discuterons de cette question tant que quiconque voudra en débattre, qu'il s'agisse des bloquistes, des néodémocrates, des alliés ou des progressistes-conservateurs. Nous devons aux Canadiens d'examiner tous les aspects de ce projet de loi, ce que nous avons déjà fait.

Cependant, étant donné que le gouvernement a déclaré que nous n'aurions pas une autre possibilité, j'ai le sentiment en tant que député de l'opposition que nous profiterons de l'occasion et examinerons la mesure législative jusqu'à ce qu'elle franchisse tous les obstacles et tout le processus jusqu'au Sénat et soit approuvée avant de revenir à la Chambre à nouveau. Ce n'est pas la voie accélérée. Ce n'est pas la façon facile de s'en sortir pour un gouvernement qui a nié ses responsabilités, qui a décidé comme si de rien n'était de proroger la Chambre des communes sans aucune bonne raison apparente.

* * *

● (1205)

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre les autres travaux de la Chambre, mais je me demande si je peux obtenir à ce stade-ci le consentement unanime pour le dépôt de deux documents. Le premier est intitulé «Quick Response Team Sponsorship File Review Final Project Report».

Le deuxième document est intitulé «Actions To Date and On-Going», concernant l'examen du dossier du programme de commandites du gouvernement du Canada par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

J'ai des exemplaires de ces deux documents dans les deux langues officielles.

Le vice-président: La chambre a entendu la demande. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, l'allocution de mon collègue et confrère de Sherbrooke ainsi que celle de mon collègue de South Shore m'ont incité à prendre part au débat en tant que député, mais aussi en tant que nouveau grand-papa. Effectivement, il y a deux mois aujourd'hui naissait ma petite-fille Audrey.

Ce matin, nous parlons d'un projet de loi traitant de financement et des responsabilités des gens finançant les produits radioactifs. Ce qui m'intéresse ce matin, c'est de penser et de faire penser à mes collègues que nous travaillons avec des produits radioactifs. Souvenons-nous de Tchernobyl, souvenons-nous de Three Mile Island.

Je pense que ce matin, on met «la charrue avant les boeufs», comme on dit au Québec. Avant de commencer à parler de financement des centrales nucléaires, de produits radioactifs et de déchets nucléaires, nous devrions penser à avoir un débat sérieux. C'est un débat qui n'a jamais été fait. Devrait-on utiliser des produits radioactifs pour la production électrique?

Étant donné que le député de South Shore nous a dit à la fin de son discours: «Nous allons approuver la position du gouvernement sur ce projet de loi, mais j'ai tellement de problèmes à voir comment on fait cela et à accepter la manière dont c'est fait», ne devrait-il pas nous appuyer et dire qu'il faut mettre ce projet de loi C-4 à la poubelle et ouvrir un vrai débat sur l'utilisation de produits radioactifs?

● (1210)

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, avant de faire des observations ou de répondre à la question de mon collègue, je tiens tout d'abord à le féliciter d'être devenu grand-père. Il est à espérer qu'un jour le reste d'entre nous en arrivera là. Un des grands privilèges que confère le fait de siéger à la Chambre, c'est que nous y présentons notre point de vue, ainsi que celui de nos enfants et petits-enfants. Les thèmes dont nous discutons et les projets de loi que nous adoptons devraient refléter cette réalité.

Je souligne à mon collègue que je n'ai pas oublié Tchernobyl, Three Mile Island ou les dangers inhérents au secteur nucléaire. Je n'oublie pas non plus que l'énergie nucléaire continuera de faire partie intégrante du système d'approvisionnement en électricité en Amérique du Nord et aussi partout dans le monde. Devant ce fait, il faut disposer d'une mesure législative conséquente, en particulier au Canada.

Initiatives ministérielles

Un autre volet de la mesure législative pose tout autant problème que la façon dont le paragraphe 46(3) affecte les établissements de prêt et les réacteurs nucléaires. Cette loi affecte aussi la recherche et le développement, nos laboratoires et nos hôpitaux. Nul établissement financier ne devrait être tenu responsable des déchets nucléaires ou de la décontamination exigée, si la contamination n'est pas de son fait. À mon avis, c'est la raison pour laquelle nous appuierions le projet de loi. Toutefois, nous sommes aussi en faveur d'un débat ouvert et complet au sujet de la mesure législative et nous avons l'intention de veiller à ce qu'il ait lieu.

J'ai pris bonne note des observations de mon collègue et des commentaires du député de Sherbrooke, qui a discuté du projet de loi C-27, Loi sur la gestion des déchets nucléaires. Les partis de l'opposition estimaient à l'unanimité que c'était une mesure législative mal figolée et mal rédigée—caractéristique, si je puis ajouter, de ce que les libéraux ont l'habitude de nous offrir. Tous les députés étaient contre cette mesure législative.

Je vois différemment le présent projet de loi. Je crois qu'il affecte l'industrie d'une façon différente, et j'encourage et j'appuie certes un débat sur la question, mais en bout de piste, nous appuierons cette disposition.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aborder une question aussi importante. Comme mon collègue, je suis très préoccupé par l'orientation que prend l'étude de ce projet de loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Cela me rappelle ce qui s'est passé dans le cas du bois d'oeuvre un peu plus tôt cette semaine. Le débat à ce sujet a fait ressortir que, depuis 1996, le gouvernement n'avait ni planifié, ni agi, ni informé la population. Finalement, à 14 heures 30, sur la côte ouest, aussi loin que possible des députés, on a annoncé un programme fort important dont l'impact sera majeur pour les familles et les entreprises canadiennes qui ont quitté nos collectivités. Nous n'avons pas pu débattre de cette annonce comme nous aurions dû le faire à la Chambre.

J'ajoute que, le jour même où cela s'est produit, j'avais demandé qu'on tienne un débat d'urgence sur le bois d'oeuvre, car, selon moi, il était primordial que nous discutions de l'évolution de ce dossier et surtout que nous analysions intelligemment le programme du gouvernement. Malheureusement, le NPD a été réprimandé d'avoir fait des commentaires en public sur la proposition que le gouvernement présentait aux médias. Nous avons dû compter sur les fuites pour obtenir les détails qu'il nous fallait pour poser les questions importantes.

La Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires est très importante pour la population canadienne. Le processus en cours nous inquiète car nous ne pourrions débattre adéquatement de cette mesure législative. Comme mon collègue du Bloc québécois l'a mentionné plus tôt, cette mesure fait surgir des questions fondamentales. Nous devons déterminer quelle attitude le pays doit adopter à l'égard des produits énergétiques, comment on les crée, quel est leur effet sur notre environnement et, surtout, comment on procède pour planifier l'avenir d'une nation.

Le projet de loi causerait différents problèmes. À mon avis, la responsabilité et l'environnement en souffriraient.

Des accidents nucléaires se sont produits dans le monde. Qu'il suffise de mentionner ceux de Tchernobyl et de Three Mile Island. Il est à espérer qu'il n'y aura plus jamais d'accidents semblables. Cependant, la réalité, c'est que l'utilisation de l'énergie nucléaire comporte des risques et des problèmes. Nous devons bien étudier la

question avant d'amorcer un processus d'expansion de ces produits, qui viennent d'une industrie unique. La dévastation susceptible d'être causée par un accident pourrait être catastrophique, non seulement quant aux problèmes de santé immédiats, mais encore aux décès de gens vivant dans la même région géographique. Ce genre d'accident pourrait toucher toute la planète. Les effets à long terme sont indéniables.

Nous savons qu'à Tchernobyl une foule de problèmes différents se sont fait jour en ce qui concerne la santé des gens qui souffrent toujours à cause d'une industrie qui ne disposait pas de plans et de soutien appropriés.

J'estime que nous nous dirigeons dans cette voie. Je ne pense pas que nous nous engageons dans cette voie relativement à l'environnement et à l'énergie, au lieu de ne rien faire, parce que nous manquons désespérément de fonds. Nous manquons de fonds parce que la planification de cette industrie a été mal faite. En Ontario, il est arrivé des cas où on a vu les effets tout de suite. Je pense que le projet de loi affaiblira l'industrie.

Je ne comprends pas la portée de la responsabilité qui sera réduite. Si le gouvernement doit investir dans un produit et fournir des ressources à l'industrie, et en tirer un avantage, il devrait alors soutenir l'industrie. Le gouvernement devrait rendre des comptes. C'est la pratique observée par nombre d'industries. Normalement, quand on fait un investissement, on ne peut obtenir de garantie de cet investissement.

L'énergie nucléaire est un produit à haut risque. Elle présente aussi de grandes possibilités de bénéfices. Nous avons vu une augmentation du recours au nucléaire dans nos collectivités. On peut récupérer beaucoup d'argent auprès de l'industrie et des utilisateurs résidentiels.

Je pense que réduire la portée de la responsabilité et permettre aux banques de se retirer de ce secteur n'est pas la bonne façon de procéder quant au choix de ligne de conduite à faire.

En ce qui a trait au processus, ce n'est pas une question d'ordre administratif. Il s'agit en fait de décider ce que le pays veut faire relativement à une source d'énergie donnée. Il est important qu'un pays prenne position.

• (1215)

Dans l'ensemble du territoire canadien, nous devons avoir un certain nombre de choses en commun. En ce qui concerne l'énergie et son utilisation, la façon de bâtir notre société et de livrer concurrence dans le monde, je crois que la cohérence s'impose au niveau des produits énergétiques et de leur utilisation. Il ne faut pas agir au petit bonheur. Nous avons vu ce qui s'est passé chez Bruce Power. Il sera possible de régler ses problèmes de trésorerie, peut-être, mais, dans l'immédiat, cela ouvre la boîte de Pandore qu'est la privatisation. La question me préoccupe vivement, ainsi que bien des gens dans ma circonscription et, je crois, dans tout le pays.

Initiatives ministérielles

La privatisation a d'importantes conséquences pour les consommateurs. Windsor, en Ontario, est l'une des municipalités qui ont dû s'adapter à la déréglementation imposée par le gouvernement provincial. Sentant le poids d'une mauvaise gestion et d'une piètre réglementation de cette industrie, il a refilé le problème aux municipalités. C'est vraiment déplorable. Il a dit aux municipalités qu'elles avaient le choix, en matière de déréglementation. Elles devaient se préparer, mais elles avaient deux possibilités: ou bien vendre les services publics locaux ou bien les exploiter elles-mêmes. Les municipalités pouvaient donc laisser le secteur privé prendre le relais.

C'était un réel problème à Windsor. Nous avons réussi à attirer de l'investissement chez nous. Le comté de Windsor et Essex contribue pour 26 milliards de dollars chaque année au produit intérieur brut du Canada, ce qui le classerait au cinquième rang s'il était une province. Nous y sommes arrivés grâce à un système solide, de bons services publics, des prix raisonnables et de bonnes ressources qui nous ont permis d'obtenir cet investissement, telles l'industrie automobile et l'industrie touristique avec le casino. Le secteur agricole s'est beaucoup développé dans notre coin de pays. En fait, on a opté pour des cultures vraiment renouvelables. Nous sommes maintenant en mesure de produire des produits énergétiques moins polluants, mais pas autant que nous le souhaiterions.

Nous avons su profiter de cette stabilité pour créer un environnement propice aux affaires et à l'industrie, mais voici ce qui est arrivé lorsque le gouvernement provincial a opté pour la privatisation. La déréglementation est arrivée et, si nous vendions, c'en était fait de nous, c'était le saut dans l'inconnu. Par-dessus le marché, on avait ironiquement fixé, pour la privatisation, une date limite à compter de laquelle le gouvernement provincial nous aurait imposés pour le tiers de la valeur de l'entreprise. Si nous avions décidé de vendre, nous aurions effectivement remis un tiers de la valeur au gouvernement provincial. C'était là une autre façon pour le gouvernement provincial de trouver son intérêt aux dépens des contribuables municipaux.

Nous nous sommes penchés sur le processus de privatisation et nous avons décidé qu'à titre de gouvernement municipal, nous ne pouvions pas le faire. Ce n'était pas à notre avantage. Cela ne servait ni l'intérêt des entreprises, ni l'intérêt public. Nous avons décidé de maintenir notre décision. Il fallait maintenant que nous nous préparions à la déréglementation. Le gouvernement provincial nous a transmis toute une liste de choses que nous devons faire en vue de la déréglementation, mais la déréglementation va plus loin que les directives secondaires qui sont transmises. Il y avait toutes sortes d'autres choses qui commençaient à poindre et que la province n'avait pas prévues. Nous avons créé des conseils. Nous avons dû former des gens pour participer aux comités. Nous avons dû engager du personnel. Nous avons dû faire toute une série de choses en vue de la déréglementation et la municipalité a dû verser de 13 à 15 millions de dollars pour se préparer à la vente d'énergie par le secteur privé.

Il y a une certaine ironie dans tout cela. Les contribuables de Windsor ont dû déboursier de l'argent pour préparer le terrain pour le secteur privé. C'est une vraie honte. Ils ont dû absorber des augmentations de taxes et je peux affirmer à la Chambre qu'il y a plusieurs personnes dont les revenus sont fixes et qui n'ont pas obtenu suffisamment d'aide de la part du gouvernement pour qu'ils soient en mesure de faire face aux augmentations des coûts de l'énergie. Il y a des handicapés, des personnes âgées et d'autres personnes qui doivent occuper deux ou trois emplois pour pouvoir maintenir le niveau et la qualité de vie nécessaires à leur famille. Ces

personnes n'étaient pas en mesure d'absorber ces augmentations et nous avons dû le faire. Nous avons dû nous charger de tous ces coûts liés à l'énergie. Je crois que cet amendement favorisera ce mouvement insidieux vers la privatisation et ses conséquences.

● (1220)

En ce qui concerne ce projet de loi et les banques, je ne crois pas que ces dernières pourront nécessairement accorder les ressources financières. Bien qu'elles bénéficieront d'une certaine souplesse, découvriront-elles la vache à lait? Qu'arrivera-t-il dans le cas contraire? Que ferons-nous alors? Nous retournerons à la case départ si elles refusent. Si elles ne viennent pas à la rescousse, si elles n'apportent pas le blé, pour ainsi dire, que ferons-nous alors? Nous retournerons à la case départ. Nous n'avons pas examiné le problème qu'est l'utilisation d'énergie dans notre collectivité et la façon dont nous voulons l'utiliser à l'avenir.

La Loi sur la responsabilité nucléaire de 1976 renferme une clause selon laquelle les responsables d'un accident ne doivent verser que 75 millions de dollars de dédommagement. Ce n'est pas suffisant. Je voudrais que cet aspect soit modifié. Je ne voudrais pas qu'on réduise la responsabilité, mais qu'on l'augmente. Nous ne voulons pas que nos enfants et les générations à venir aient à composer avec des sites contaminés. Nous avons déjà connu un problème à cet égard. Nous avons été obligés de présenter un projet de loi sur les sites contaminés et prévoir des projets de réaménagement. Nous avons été obligés d'accorder des réductions d'impôt et des subventions parce que de mauvaises décisions avaient permis à des entreprises de faire des dommages environnementaux et de polluer divers types de terrains dans nos collectivités. Là encore, nous avons été obligés de demander aux contribuables de payer pour les travaux d'assainissement. C'est ce qui se passera si nous n'envisageons pas d'accroître la responsabilité de 75 millions de dollars. Si nous la réduisons, c'est quelqu'un d'autre qui paiera. C'est pourquoi nous devons tenir un débat éclairé sur l'orientation que nous voulons donner à cette industrie.

Par rapport à d'autres pays industrialisés, pour ce qui concerne l'environnement et la protection de l'environnement, le Canada accuse un grand retard en matière de promotion et d'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Le député bloquiste l'a rappelé tout à l'heure. Que voulons-nous faire avec cette industrie et que compte faire le Canada? Nous devons élargir le débat. Au lieu de mettre en place un processus pour une industrie qui n'a certainement pas d'avenir sur le plan de la renouvelabilité que nous souhaitons instaurer, nous devons nous employer à régler le problème posé par tous les sous-produits de ladite industrie.

Je tiens de source sûre que c'est au Canada qu'il y a le plus de sous-produits des déchets nucléaires. Nous devons y voir. Le risque est permanent, par rapport aux énergies renouvelables qui sont un atout. Au vu notamment du Protocole de Kyoto, voilà une occasion pour nous d'en débattre, d'élaborer une vision d'ensemble des énergies renouvelables, et d'aller de l'avant. Nous en avons la possibilité avec le Protocole de Kyoto. Nous devons nous pencher sur la question. Nous ne devons pas atermoyer. Nous ne devons pas attendre que quelqu'un d'autre le fasse à notre place parce que nous manquons de courage ou de cran pour aller de l'avant. Nous devons nous faire les champions de cette cause. Ce n'est pas ce qui se produira avec cette industrie porteuse. Nous savons que l'énergie générée par les centrales nucléaires n'est pas durable, qu'elle n'est pas favorable à l'environnement et qu'elle ne fait pas partie des industries que nous souhaitons instaurer au Canada.

Initiatives ministérielles

Nous, du NPD, croyons que le gouvernement devrait souscrire à la proposition faite par l'Association canadienne de l'énergie éolienne, dont l'objectif est de mettre en place une capacité de production de 10 000 mégawatts d'énergie éolienne et de fournir 5 p. 100 de l'électricité du Canada d'ici 2010. D'autres pays sont allés de l'avant dans ce dossier. De nombreux pays européens ont commencé à s'intéresser à cette forme d'énergie et se sont servi de leur ingéniosité pour développer, dans leurs localités, leurs capacités d'innovation, de création d'emplois différents et d'exportation dans le monde entier.

C'est également intéressant parce que, actuellement, nous avons une stratégie d'innovation globale. Le ministre du Commerce a fait pression pour qu'on adopte une stratégie d'innovation. Il y a eu un sommet où l'on a discuté de diverses questions, par exemple la question de savoir où nous mènent l'utilisation de l'automobile, l'utilisation de l'énergie, la création de la capacité intellectuelle nous permettant de mettre au point des produits et services qui nous serviront bien dans l'avenir, qui nous rendront concurrentiels et qui feront de notre pays un champion à l'échelle mondiale sur le plan de l'innovation. L'énergie est l'une de ces questions.

Le projet de loi à l'étude nous ramènerait au point de départ, il relancerait une vieille idée et la rendrait pire. C'est inacceptable. Comme il y a une stratégie d'innovation qui est en place, le gouvernement a donc certains outils et certaines initiatives à sa disposition. Je lui reconnais au moins le mérite d'essayer. À mon avis, il n'a pas suffisamment exploité ces outils et initiatives. Le gouvernement n'a pas investi les ressources nécessaires. Il ne s'est pas engagé à le faire parce qu'il n'a pas encore la volonté politique d'aller assez loin dans cette voie, mais je lui reconnais au moins le mérite d'avoir amorcé quelque chose. Il y a une étincelle qui pourrait s'embraser, mais il ne suffit pas de parler aux gens à gauche et à droite sans rien faire de plus. Le gouvernement obtient des rapports, les range sur une tablette et ne s'en sert pas.

Pour avoir assisté à ces rencontres, je puis dire aux députés que les gens ont parlé de l'énergie renouvelable et, entre autres choses, de l'énergie éolienne. Cela va certainement nous aider à atteindre certains objectifs d'émissions de l'accord de Kyoto. Je crois que cela pourra nous procurer une puissance créatrice et un environnement plus sûr.

• (1225)

Je voudrais dire ce que le projet de loi peut signifier pour les Canadiens, les utilisateurs finaux. Je tiens aussi à réitérer mes inquiétudes quant aux utilisateurs actuels et aux prix qu'il faudra payer dans l'avenir. Le projet de loi ne réussira pas à instaurer un climat de sécurité. Il ne réussira même pas à stabiliser la consommation énergétique. Nous avons été témoins d'expériences douloureuses et traumatisantes dans nos collectivités à cause de produits comme celui offert par Union Gas. Nous avons vu les prix augmenter. Nous avons vu des gens se faire poursuivre rétroactivement. Les gens n'ont pas de les fonds nécessaires. Nous avons tout faux sur le front de l'énergie. Nous continuons pourtant dans la même voie. Nous verrons bien les résultats. J'espère que d'autres intervenants sauteront dans l'arène et pourront offrir des produits moins coûteux, de telle sorte que la concurrence fera baisser les prix. Cependant, cela ne se produira pas nécessairement dans une industrie monopolistique comme celle-ci.

Certaines ententes relatives à l'approvisionnement en énergie comportent maintes lacunes. Une nouvelle usine est en construction à Windsor, mais nous ne savons toujours pas si une part de l'énergie produite dans cette usine restera à Windsor ou ira ailleurs en Ontario ou au Canada. Cette énergie est destinée au marché américain.

L'usine de Windsor créera quelques emplois, soit, c'est formidable, mais elle créera aussi des problèmes environnementaux comme de la pollution. En plus de ne bénéficier d'aucune retombée, nous ne bénéficierons peut-être même pas de l'énergie produite chez nous. Dans le cas contraire, nous devons sans doute payer une prime, car nous devons racheter l'énergie des États-Unis. Cela n'a aucun sens.

Les consommateurs, le public en général, réclament l'adoption de mesures législatives qui protégeront la solidité du secteur et, plus important encore, la constance des prix de l'énergie qu'ils consomment. Nous pouvons aller dans ce sens en adoptant une stratégie à long terme en matière d'environnement, en examinant des moyens d'allier progrès, production d'une énergie plus durable, avec une vision et plusieurs facettes. Nous avons tout faux si nous réduisons le champ de responsabilité des sociétés et les laissons accumuler des profits énormes sans courir le moindre risque.

• (1230)

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du Premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député néodémocrate. Soit dit en passant, sa gestuelle me donne à penser qu'il n'est pas aussi courbaturé que je le suis, après le match de soccer que nous avons disputé, hier soir, aux diplomates de la Communauté européenne. Peut-être est-il plus jeune que moi.

Le député a dit une chose très intéressante. Il est parfois difficile, en début de session, d'être bien informé au sujet de ces questions. C'est pourquoi je m'en tiendrai aux concepts, car le député a dit un certain nombre de choses auxquelles je me dois de souscrire. Je commencerai par une courte anecdote.

Il y a de nombreuses années, j'ai acheté un établissement commercial dans une petite ville, en Ontario. Le jour où la transaction devait être conclue, j'ai reçu un appel d'urgence de mon banquier, qui m'a dit qu'en raison de la présence d'un poste d'essence situé à six propriétés de la mienne, et des risques de fuite d'essence que cela comportait, l'estimation initiale de la responsabilité applicable à ma propriété, qui détermine le taux d'intérêt, avait été modifiée. J'ai regardé ma montre; il me restait une heure pour conclure l'entente et la banque avait attendu jusque-là pour s'inquiéter, à juste titre d'ailleurs, de la question de la responsabilité.

L'une des choses que nous devons chercher à intégrer à notre marché libre est l'estimation du coût total. Le prix des choses devrait tenir compte de leurs coûts, notamment du coût des flux de déchets. Si nous nous penchons sur les problèmes qu'engendre la pollution, c'est parce qu'il est payant de polluer. En effet, la plupart des pollueurs sévissent impunément, sans qu'il ne leur en coûte quoi que ce soit. Les compagnies qui assument ces responsabilités en raison de leur sens moral élevé sont pénalisées dans la mesure où elles doivent demander un prix plus élevé pour leurs biens et services. C'est dire l'importance de la réglementation.

À première vue, ce projet de loi me préoccupe. Comme le député l'a fait remarquer, à juste titre, l'énergie solaire, les investissements dans la recherche et le développement et l'énergie éolienne devraient bénéficier du fait que, dans leur cas, la question de la responsabilité n'intervient pas.

Si on élimine le risque pour les institutions prêteuses, il ne faudrait pas se leurrer: en cas de problème, nous savons qui paiera. Ce seront les gens que nous représentons. Je trouve intéressantes les observations du député sur la façon dont la notion de coût total pourrait être compromise, si j'ai bien compris les changements proposés aujourd'hui à la loi.

Initiatives ministérielles

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je dois dire au député que j'ai mal partout moi aussi au lendemain du match de soccer d'hier. J'ai dû faire des étirements plusieurs fois ce matin.

Il est important d'établir le coût de tout le processus. C'est une situation malheureuse et pour illustrer les carences de la loi et le manque de communication, je dirai que c'est comme si vous achetiez un bien immobilier important ou si vous investissiez dans un tel bien pour vous-même et l'avenir de votre famille et que, moins d'une heure avant de régler les derniers détails, vous appreniez de votre notaire qu'il y a un pépin de cette nature. Soit que votre notaire ne s'en serait pas aperçu ou autre chose du genre. C'est un très grave problème. La situation s'est produite un certain nombre de fois dans notre municipalité et elle engendre de nombreuses difficultés.

Il faut avoir une perspective plus large en ce qui a trait à l'établissement des coûts et à la responsabilisation des bailleurs de fonds. Je demeure convaincu que tout investisseur est responsable de son investissement. Le projet de loi à l'étude dilue ce concept. Je crois réellement qu'il doit y avoir une forme de lien sous ce rapport. Il s'agit ici d'une entreprise très hasardeuse, mais dont les profits peuvent être illimités.

Nous ignorons combien coûtera l'énergie dans 10 ou 20 ans. Nous savons cependant qu'il y aura des pénuries et des changements démographiques. Nous exportons plus de ressources énergétiques aux États-Unis et nous devons respecter différents accords en ce sens.

Nous ignorons aussi les profits que l'on tirera de nos ressources énergétiques. Espérons que l'on parviendra à obtenir des prix raisonnables, un environnement satisfaisant et un système plus juste pour tout le monde, mais il est fort possible qu'on pourra réaliser des profits énormes. Voilà pourquoi je pense qu'il doit y avoir là un lien qu'il faut consolider et non affaiblir.

• (1235)

Le vice-président: Avant de donner la parole au député de Fraser Valley, je voudrais prendre un instant pour rappeler au député de Windsor-Ouest que toutes les interventions doivent se faire par l'entremise de la Présidence. En d'autres termes, il ne faut pas dire «vous» ou «votre», mais s'adresser aux interlocuteurs à la troisième personne en disant «le député» ou «la députée». C'est utile de le faire car cela peut éviter des échanges acerbes et d'autres incidents qui se produisent de temps en temps.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un débat intéressant. Il l'est probablement plus pour les Ontariens que pour les habitants de la Colombie-Britannique puisqu'il y a des centrales nucléaires en Ontario, mais qu'il n'y en a pas en Colombie-Britannique, où le gouvernement provincial les a interdites. Je n'ai pas l'impression qu'il y en aura de sitôt dans cette province.

Je voudrais inviter le député à nous donner son point de vue sur ce que je considère comme une contradiction en laquelle pourrait se trouver son parti s'il donnait son appui à l'accord de Kyoto. Il a mentionné cet accord à plusieurs reprises

L'accord de Kyoto ne mentionne aucune autre forme de pollution que les gaz à effet de serre. Ma crainte à cet égard, c'est que les gens tenteront d'atteindre les objectifs de Kyoto concernant les émissions de gaz à effet de serre en recourant davantage à l'énergie nucléaire.

Nous pourrions avoir de l'énergie nucléaire partout et atteindre ainsi les objectifs de Kyoto. Le problème est qu'en appuyant Kyoto sans nous soucier du problème plus vaste de la pollution, y compris les déchets des centrales nucléaires, nous serons aux prises avec une

contradiction. Nous finirons par appuyer tout projet qui réduira les gaz à effet de serre, peut-être en produisant plus de déchets nucléaires et en construisant davantage de centrales nucléaires qui constitueront, à leur tour, un autre genre de problème, et davantage de centrales de cogénération le long du 49^e parallèle.

Je parle en me basant sur l'expérience de ma propre circonscription. La centrale SE2 est l'une de plusieurs douzaines de centrales de cogénération construites le long du 49^e parallèle et dont la pollution aboutira au Canada. Nous n'avons pas d'accord bilatéral avec les Américains sur la pollution atmosphérique et les émissions de particules. Tout le monde a l'attention tellement centrée sur Kyoto que les gens, dans les sociétés et au gouvernement, finiront par prendre des décisions fondées non sur ce qui est bon pour le pays, du point de vue de la pollution, mais simplement sur les objectifs de Kyoto.

Je voudrais que le député pense à cela. Si nous empruntons cette voie, je crains fort que les gens n'arrivent à la conclusion qu'il est avantageux de multiplier les centrales nucléaires parce que cela ne viole pas l'accord de Kyoto. Je suis inquiet, comme les autres habitants de la Colombie-Britannique. En fait, je m'inquiète plus des déchets nucléaires et des problèmes qui en découlent que des émissions provenant d'autres formes d'énergie.

Je crains que, même si elle entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la ratification de l'accord de Kyoto ne cause une augmentation d'autres polluants. Je voudrais que le député pense à tout cela.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, notre collègue a soulevé deux ou trois bonnes questions que nous devons examiner relativement à l'accord de Kyoto.

La plupart des gens disent souvent que c'est un premier pas. Il est important de reconnaître que le Protocole de Kyoto n'est que le début en ce qui concerne les mesures que nous devons prendre pour assurer la viabilité de notre planète. Tous les termes qui ont été utilisés pour décrire cet accord et les terribles torts qu'il causerait aux entreprises, aux collectivités, à notre mode de vie et le reste traduisent simplement les craintes qui ont été propagées. Cela n'a rien d'exact. L'accord de Kyoto n'est qu'un premier pas.

Il est vrai que nous pourrions nous engager dans cette voie si nous voulions utiliser des crédits pour énergie propre ou quelque chose du genre relativement à l'énergie nucléaire. Je ne pense pas que ce soit acceptable. Nous devrions passer à une énergie plus durable et l'exporter si nous le pouvons, qu'il s'agisse d'énergie éolienne ou d'autres sources énergétiques. On entend parler de conservation comme d'une mesure que nous pouvons prendre en tant que société.

Le Protocole de Kyoto n'est qu'un début pour ce qui est des mesures à prendre pour assainir notre planète. Il serait répréhensible d'utiliser l'énergie nucléaire pour échapper à nos responsabilités, pour ne pas faire notre part. J'espère que notre gouvernement ne s'engagera pas dans cette voie. Si on crée ces sous-produits supplémentaires qui sont si mauvais pour notre société et pour notre environnement et qu'on va léguer aux générations futures qui seront alors aux prises avec le problème, cela est inadmissible.

Le Protocole de Kyoto peut être un début important et nous n'avons pas à utiliser l'énergie nucléaire pour autant. Ce serait une terrible décision de la part de notre gouvernement. On contournerait alors l'accord de Kyoto et on ne se pencherait pas vraiment sur la question de la création de l'énergie durable dont nous avons besoin, grâce à des produits qui vont être bons pour nous à long terme et ne constitueront pas un problème pour d'autres.

Initiatives ministérielles

• (1240)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter le nouveau député de Windsor-Ouest pour son discours.

Finalement, la question centrale et ce qui est proposé par le gouvernement, c'est en fait de déresponsabiliser les institutions financières quant aux besoins éventuels de décontamination.

Je voudrais entendre le point de vue du député à ce sujet. À mon avis, il est évident que les institutions financières craignent les effets et l'impossibilité de se débarrasser éventuellement des déchets. C'est ce qui explique finalement la raison pour laquelle ils ont demandé au gouvernement de présenter cet amendement.

[Traduction]

M. Brian Masse: Monsieur le Président, ce sont d'excellents points.

Un des principaux objectifs de toute cette modification, c'est de permettre à des gens d'échapper à leurs responsabilités, et c'est inacceptable. On ne devrait pas être en mesure de le faire. Si une personne investit dans quelque chose, elle doit pouvoir en tirer des avantages, mais être également responsable en fin de compte des torts qu'elle pourrait causer aux autres.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Je suis ravie d'intervenir au sujet du projet de loi C-4, en l'occurrence la réincarnation du projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Cette mesure législative s'avère nécessaire pour corriger une disposition qui empêche l'industrie nucléaire d'avoir accès au financement par emprunt du secteur privé. Des prêteurs comme les banques et d'autres institutions financières refusent d'accorder des prêts à l'industrie nucléaire, parce que la disposition contenue dans la loi actuelle rend les prêteurs responsables advenant un déversement nucléaire.

Cette semaine, les résidents de l'Ontario constatent, en ouvrant leur compte d'électricité, que les tarifs ont doublé par rapport à leur dernier relevé. Cette situation est en partie attribuable au fait que les fournisseurs d'électricité ont dû acheter de l'électricité aux États-Unis pour répondre aux pointes de demande inattendues de l'été qui vient de se terminer.

Le Canada a le plus haut taux d'imposition des pays du G-8 et cette réalité, combinée au fait que le gouvernement semble réticent à rembourser la dette nationale aussi rapidement que faire se peut, a contribué à faire chuter la valeur de notre dollar à seulement la moitié de celle du dollar américain. Par conséquent, les fournisseurs d'électricité de l'Ontario doivent payer deux fois plus cher l'électricité qu'ils achètent aux États-Unis.

Les réacteurs de deux centrales nucléaires ontariennes ont été mis hors service. Il faut de l'argent pour améliorer les réacteurs et à cause de la lacune contenue dans la loi initiale, il est impossible d'obtenir des capitaux pour faire les travaux nécessaires afin que les centrales fournissent leur plein rendement.

Les consommateurs d'électricité de l'Ontario peuvent également attribuer directement leur facture anormalement élevée au déficit démocratique créé par les libéraux fédéraux. Les mesures législatives sont adoptées à toute vapeur sans examen approprié parce que le pouvoir est concentré au cabinet du premier ministre. Les comités

sont devenus de simples symboles du système parlementaire parce que les députés libéraux sont appelés à voter sans même être au courant de la motion sur laquelle ils doivent se prononcer. Ils savent simplement qu'il faut obéir au whip du parti ou en subir les conséquences. Certes, le Parlement dans son ensemble est devenu dysfonctionnel; en plus de la corruption libérale, la liberté de pensée des députés libéraux est limitée.

Si le gouvernement avait bien rédigé la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires dès le départ, les Ontariens à revenu fixe, ceux qui reçoivent une rente d'invalidité ou des prestations du RPC, ne seraient peut-être pas dans la situation difficile où ils se trouvent maintenant. Ajoutant l'insulte à l'injure, les libéraux profitent de leur négligence car la TPS est imposée non seulement sur le coût de l'énergie distribuée, mais aussi sur la portion de remboursement de la dette qui paraît sur la facture d'électricité en Ontario. Cette TPS additionnelle de 5 \$, 10 \$ ou 50 \$ ne représente peut-être pas une somme faramineuse pour les députés d'en face qui versent des fonds à leurs amis et à leurs familles en centaines de milliers de dollars, mais pour les gens de Renfrew—Nipissing—Pembroke, elle témoigne du mépris des libéraux à l'égard des Canadiens.

Pour exacerber le tout, les sociétés d'électricité exigent que le paiement soit versé deux semaines plus tôt. Au lieu d'être due le 8 novembre, la somme est donc due le 24 octobre. Les gens de l'Ontario n'ont pas pu prévoir cette hausse de prix. Ceux qui ne reçoivent aucun chèque avant la fin du mois pourront payer les factures au début du mois de novembre, mais des intérêts et des frais de paiement tardif s'ajouteront au total.

L'argent emprunté pour les producteurs d'énergie nucléaire sert aussi à la recherche et au développement scientifiques. Des recherches poussées sont en cours sur les moyens d'éliminer les combustibles irradiés et les déchets.

Par exemple, il y a quelques mois, dans les Laboratoires de Chalk River, nous avons célébré l'ouverture d'une installation modulaire de stockage hors sol. Pour le vice-président principal d'EACL Dave Torgerson et le chef de projet Ken Philipose, ce fut un moment de grande satisfaction devant le travail accompli. Le superviseur de l'usine, Murray Wright, a expliqué le fonctionnement du supercompacteur. Sous la direction de Colin Allan, les méthodes de déclassement et de gestion des déchets évoluent continuellement.

La question de l'élimination à long terme des combustibles irradiés et des déchets pose problème lorsqu'on veut promouvoir l'énergie nucléaire comme source d'énergie propre et abordable. Pourtant, l'énergie produite par la technologie canadienne du Candu est la plus propre, la plus sûre et la plus efficace du monde. Brûler des combustibles fossiles entraîne l'émission de tonnes de gaz nocifs dans l'atmosphère, alors que les combustibles irradiés des réacteurs nucléaires sont stockés dans des dépôts en toute sécurité. À l'heure actuelle, on peut ainsi stocker des combustibles irradiés en toute sécurité pendant des décennies, mais on cherche des méthodes d'élimination à long terme.

Initiatives ministérielles

●(1245)

La nature donne des indices aux scientifiques sur les méthodes d'élimination, car il existe au moins 17 réacteurs nucléaires dans la nature. Il y a par exemple le gisement d'uranium Oklo, au Gabon, en Afrique occidentale. Étant donné la désintégration naturelle des éléments radioactifs, les concentrations sont aujourd'hui beaucoup plus faibles que par le passé. Les eaux souterraines qui traversent le gisement ont agi comme modérateur à neutrons, de sorte que la fission nucléaire a démarré spontanément et s'est poursuivie pendant des milliers d'années. Oklo constitue un précieux laboratoire pour voir comment la nature se défait des déchets radioactifs des réacteurs nucléaires. Les produits de fission se sont depuis longtemps dégradés pour devenir des éléments stables. Une étude attentive a révélé que les éléments de filiation n'avaient pas migré hors du site et étaient au contraire restés remarquablement immobiles.

Le premier ministre a décrété que le Canada ratifierait le Protocole de Kyoto, traité qui vise à transférer de la richesse du Canada vers les économies émergentes de l'Afrique et d'autres pays du tiers monde. Il a dit carrément que les consommateurs allaient absorber le coût de la mise en oeuvre de cet accord. Ils paieront plus cher l'essence, le gaz naturel et l'électricité.

En Ontario, où les factures d'électricité ont déjà doublé, les consommateurs n'accepteront pas d'autres augmentations des coûts de l'énergie, que ce soit par des taxes cachées ou par une sorte de taxe verte ouvertement présentée comme telle. La mise en oeuvre de l'accord de Kyoto va faire gonfler les recettes de la TPS. Si on tient compte à la fois de Kyoto, du conflit possible en Irak et de la hausse des prix pétroliers que nous connaissons déjà, le gouvernement va empocher de bonnes recettes au moyen de la TPS.

En plus de l'électricité nécessaire à nos foyers et à nos entreprises, l'industrie nucléaire du Canada fait à nos citoyens et à des gens des quatre coins du monde le cadeau de la lumière. Il convient particulièrement bien en ce mois d'octobre, consacré à la sensibilisation au cancer, d'expliquer le rôle vital de l'industrie nucléaire en médecine. Les progrès scientifiques qui nous ont donné les appareils de thérapie au cobalt pour traiter le cancer ont été facilités par l'activité de recherche qui a entouré le développement du réacteur CANDU. Cela donne une grande satisfaction aux habitants de la vallée de l'Outaouais de savoir que les réacteurs de MDS Nordion Maple, à Chalk River, continueront de fournir plus de 70 p. 100 des isotopes utilisés dans le monde à des fins médicales.

La technologie IRM émerge des recherches effectuées par les scientifiques travaillant au réacteur de Chalk River. Le Canadien Bertram Nevill Brockhouse a remporté le prix Nobel de physique en 1994 pour avoir conçu le spectroscopie à neutrons à trois axes et son mode d'utilisation pour étudier la matière condensée.

La diffusion des neutrons continue d'accroître les connaissances sur la matière, ce qui est essentiel pour la croissance et l'amélioration de bon nombre d'aspects de la vie des Canadiens, dont la santé. La diffusion des neutrons révèle les structures d'un objet biologique comme les membranes cellulaires, les virus, les protéines, les drogues, l'alimentation et d'autres. De nos jours, le domaine de la recherche sur la diffusion des neutrons est très actif, sous la direction de John Root, du Conseil national de recherches.

Les questions fondamentales de la santé, des maladies et des processus vitaux tournent autour de la façon dont ces structures moléculaires interagissent. Les neutrons fournissent un moyen très efficace d'obtenir cette connaissance fondamentale en permettant d'examiner la matière dans des environnements très réalistes de températures d'eau et de PH excessifs. Cette technique de la

diffusion des neutrons ne détruit pas du tout les matières biologiques délicates et elle représente un puissant complément à d'autres méthodes qui exigent que la matière soit sèche ou sous forme cristalline ou qu'elle soit altérée par l'addition d'atomes marqueurs.

Les Canadiens ont déjà mis au point une méthode de diffusion des neutrons en vue de déterminer des structures de virus simples et d'apprendre comment les virus pénètrent les parois cellulaires, comment se forme une maladie et comment un médicament se loge dans la paroi de la membrane.

La construction du Centre canadien de neutrons n'a toujours pas été entreprise, ce qui est une autre promesse libérale non tenue. La science que fera naître ce projet aidera les métallographes comme Al Lockley, qui analyse la microstructure de la matière, à comprendre pourquoi les choses se brisent, et Ron Resmer à étudier les propriétés de la surface comme la corrosion.

La réalisation de la promesse de la campagne électorale de 2000 sur le CCN est essentielle pour empêcher de futures pénuries d'énergie. Le projet de loi C-4 permettra aux entreprises du secteur privé tant canadiennes qu'étrangères de travailler de concert avec les Canadiens dans la recherche sur la science des neutrons.

●(1250)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, on voit que la députée lit un discours qui a l'air bien préparé. Toutes les idées sont permises en démocratie, cela va de soi.

Mais d'entrée de jeu, elle est arrivée avec des interrogations, à savoir est-ce que les députés d'en face respectaient servilement une ligne de parti et obéissaient servilement aux instructions de leur whip?

Je voudrais relancer la question à l'honorable députée. Est-ce que ce dont elle parle actuellement est un discours qui respecte la ligne de son parti à cet égard et est-ce qu'il lui arrive parfois de désobéir à son whip?

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de sa question et du compliment qu'il m'a fait sur la préparation de mon discours. Pour ce qui est de la question qu'il m'a posée, je me suis rendu compte que les députés d'en face sont aux ordres de leur whip et je peux affirmer avec beaucoup de confiance que je n'ai jamais, jusqu'à maintenant, eu à voter contre les attentes de mon whip.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de remercier ma collègue de l'Alliance canadienne d'avoir exprimé son point de vue sur la taxation des services publics. Elle a tout à fait raison. Les aînés n'ont tout simplement pas les moyens de payer la TPS sur les services publics. Ma collègue est par ailleurs d'avis que l'énergie nucléaire est sans danger et bon marché. Malheureusement elle a tort sur les deux plans.

Pour l'énergie nucléaire, il faudra toujours prendre en compte le coût des produits de récupération. Qu'advient-il des déchets radioactifs? La députée connaît sans doute l'existence de l'usine nucléaire de Pointe-Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Il en coûterait près de 900 millions de dollars seulement pour rendre cette usine conforme, et c'est une estimation très conservatrice. Par ailleurs, depuis le 11 septembre, les centrales nucléaires sont des cibles potentielles plus qu'elles ne l'ont jamais été.

Initiatives ministérielles

La députée peut-elle dire de nouveau pourquoi elle est d'avis que l'énergie nucléaire est sans danger et bon marché?

• (1255)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, il est particulièrement de mise que le député reconnaisse que les Ontariens paient trop de taxes pour l'énergie qu'ils consomment. C'est pour cela que les Ontariens ont besoin d'une forme d'électricité qui soit sans danger, efficace et propre.

Pour ce qui est de la sécurité de l'énergie nucléaire, le député conviendra que les centrales à charbon et les industries qui exploitent et produisent le charbon donnent lieu à plus d'accidents et de décès que ce n'est le cas pour l'industrie nucléaire. De fait, l'industrie nucléaire n'a entraîné aucun décès au Canada.

Par ailleurs, l'énergie nucléaire devient de plus en plus efficace sur le plan du coût, et elle continuera sur cette lancée grâce à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Quant aux déchets radioactifs, seulement 1 p. 100 du carburant, l'uranium, est transformé au cours du processus.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie la députée de son allocution. Je continue d'entendre le groupe de bavards du NPD se contredire à qui mieux-mieux. Voilà un groupe de gens qui s'oppose farouchement à la création d'énergie nucléaire, mais qui appuie totalement l'accord de Kyoto. Évidemment, ce ne sont que des sottises.

Je voudrais que la députée fasse une observation au sujet d'une autre grande découverte qui est censée protéger le monde contre toutes sortes de problèmes, à savoir la pile à combustible Ballard. L'inventeur de cette pile a dit, et ses propos ont été rapportés dans le journal l'autre jour, que nous ne devrions pas signer l'accord de Kyoto, mais que nous devrions plutôt construire d'autres centrales nucléaires, car nous en aurons besoin pour créer suffisamment d'hydrogène pour alimenter la pile combustible Ballard. Autrement dit, il faut considérer le débat sur l'énergie nucléaire et l'accord de Kyoto dans son ensemble, pour déterminer comment nous pourrions créer des ressources énergétiques durables et à long terme pour la démocratie occidentale.

La députée pourrait-elle nous donner son opinion sur l'équilibre à établir entre les besoins énergétiques grandissants et l'accord de Kyoto, que le NPD voudrait que nous appuyions alors qu'il voudrait dicter à bien des Canadiens le type d'énergie qu'ils utiliseront à l'avenir?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je crois que les députés qui se contredisent, à l'autre bout de la pièce, se demandent comment ils allumeront leur feu cet hiver, car il y aura une grave pénurie d'énergie.

Je remercie le député de sa question au sujet des piles à combustible Ballard, car, ce qu'il y a de magnifique à propos d'un réacteur nucléaire, c'est que, lorsqu'il ne génère pas d'électricité en phase d'inactivité, il peut produire l'hydrogène nécessaire pour alimenter les piles à combustibles. Les deux technologies vont réellement de pair.

En ce qui concerne l'équilibre entre l'accord de Kyoto et nos besoins énergétiques croissants, il est intéressant de constater que l'énergie nucléaire est tellement efficace que, si nous avons été autorisés à échanger des crédits de carbone contre l'utilisation d'énergie nucléaire, le Canada aurait contrôlé tout le marché des crédits de carbone. Voilà à quel point l'énergie nucléaire peut réduire les gaz à effet de serre.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un débat très intéressant qui se déroule à la Chambre sur une question fort importante, étant donné que le Parlement sera invité à ratifier ou non l'accord de Kyoto.

J'attire l'attention de la Chambre sur un point très important. Il y a beaucoup de mésinformation ou de choix de mots inappropriés au sujet de l'énergie nucléaire. Celle-ci a ses avantages et ses inconvénients, notamment en ce qui concerne les tiges de combustible inefficaces qui sont des sous-produits de l'énergie nucléaire.

Notre préoccupation ne se limite pas à réduire la pollution causée par les émissions de gaz à effet de serre, qui ne représente pas de la pollution comme telle parce qu'il s'agit essentiellement de dioxyde de carbone. Cependant, la pollution provenant de génératrices alimentées au charbon qui produisent des particules est à l'origine de nombreux problèmes de santé, notamment dans le sud de l'Ontario et les États frontaliers.

Voici un fait très important et très intéressant. Occupant 40 p. 100 du marché mondial, l'uranium canadien alimente des réacteurs commerciaux qui évacuent chaque année plus d'un milliard de tonnes de dioxyde de carbone, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre.

Si nous voulons réduire la production de dioxyde de carbone et les émissions de gaz à effet de serre, nous devons d'abord nous demander comment nous allons nous y prendre. Cela ne se fera pas par magie. Nous avons le devoir de respecter nos obligations et de répondre aux besoins énergétiques d'une population en croissance. Comment y parviendrons-nous?

La solution que nous pouvons peut-être adopter suppose la mise à contribution d'une vaste gamme de sources énergétiques différentes, y compris l'énergie nucléaire. L'utilisation de l'énergie nucléaire dans un cadre approprié réduira la pollution, la production de dioxyde de carbone ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et nous permettra de satisfaire nos besoins énergétiques.

Ce n'est absolument pas la panacée universelle. Comme je l'ai mentionné, nous devons nous débarrasser des tiges de combustible. C'est un problème de taille. Des problèmes peuvent survenir en tout temps avec un réacteur, mais nous devons accepter le fait que l'énergie nucléaire est là pour rester. Nous devons bien doser son utilisation et l'employer de manière équilibrée par rapport aux autres sources d'énergie.

L'autre côté de la médaille est la question de savoir comment nous allons satisfaire les conditions de Kyoto. Comment allons-nous réduire nos émissions de dioxyde de carbone qui, je le répète, n'est pas à proprement parler un polluant?

Il est triste que Kyoto soit un jeu des gobelets. La façon dont le Canada adopte Kyoto n'est pas de réduire les émissions de dioxyde de carbone, comme il est censé le faire. Au moyen d'un stratagème d'échanges énergétiques, nous allons nous permettre, en fait, de produire plus d'émissions de gaz à effet de serre en échange contre de l'argent versé à d'autres pays qui disposent de plus grandes trappes de carbone que les nôtres, trappes qui sont essentiellement des forêts. Voilà ce qui se passe.

Initiatives ministérielles

Tous les députés et tous les Canadiens à l'écoute veulent réduire les émissions de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre. Compte tenu de la façon dont nous abordons le Protocole de Kyoto, y arriverons-nous? La réponse est un non catégorique, car on ne fait que déplacer les gobelets, que déplacer la production d'émissions de gaz à effet de serre en achetant les «crédits» de pays qui n'en produisent pas autant que nous.

En fait, si le Canada signe le Protocole de Kyoto, nous, Canadiens, ne réduirons pas nos émissions de gaz à effet de serre. Cela semble contre-intuitif, mais tels sont les faits. La question est alors de savoir comment nous arriverons à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La semaine dernière, j'ai eu un très intéressant petit déjeuner de travail avec un certain M. Anderson qui dirige une grande entreprise aux États-Unis. Son entreprise, qui était très énergivore, produit des tapis. Or, elle a réussi à réduire de 50 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre. Comment? En conservant l'énergie et en accroissant l'efficacité du processus de façon à réduire la demande énergétique.

La théorie de M. Anderson est la suivante. Premièrement, le Canada peut atteindre et même dépasser son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à Kyoto en économisant l'énergie au moyen de techniques existantes. En employant ces techniques dans la construction des bâtiments, on peut économiser des sommes énormes et des quantités immenses d'énergie.

• (1300)

Deuxièmement, nous devons utiliser les technologies existantes d'une façon qui soit conforme à l'utilisation courante de l'énergie dans d'autres industries. Il y a beaucoup à faire dans le domaine de la conservation de l'énergie, beaucoup à faire en terme d'économie de l'énergie utilisée, beaucoup à faire pour ce qui est d'accroître le nombre des puits de carbone qui recueillent le dioxyde de carbone, pour assainir l'environnement, et le transformer en une substance inoffensive, de l'eau. Si nous réduisons notre consommation d'énergie, nous pourrions honorer les engagements pris à Kyoto et même aller au-delà.

Un certain Ralph Torrie, d'Ottawa, a trouvé moyen de réduire cette consommation. Il a proposé un train de mesures fort intéressantes qui nous permettraient de satisfaire aux normes relatives à ces émissions, et de faire encore mieux, ce que nous serons amenés à faire de toute façon, et, curieusement, sans avoir à nous en prendre à la production pétrolière. En bout de ligne, 95 p. 100 des exigences formulées dans le Protocole de Kyoto pourront être satisfaites si nous faisons une utilisation plus efficace des ressources énergétiques et si nous mettons à profit des technologies existantes pour économiser de l'énergie, en modifiant par exemple la façon dont nous construisons nos bâtiments. Nous avons beaucoup à apprendre pour ce qui est de construire des bâtiments plus efficaces sur le plan de la conservation de l'énergie. Si nous nous y employons, nous réaliserons de grandes économies d'énergie.

Il suffit de remonter le cours de l'histoire pour voir comment nous avons employé les technologies nouvelles pour ériger des bâtiments moins énergivores et pour économiser l'énergie, surtout dans le cas des voitures. Force nous est de constater que les économies réalisées grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution sont si conséquentes qu'elles amenuisent les engagements pris à Kyoto, ce qui est des plus intéressant.

Nous sommes en train de dire que des solutions existent. Des gens ont effectué des recherches au Canada, qui tendent à prouver très clairement que nous avons les capacités industrielles et les

technologies voulues pour satisfaire aux exigences du Protocole de Kyoto et pour aller plus loin. Nous savons que les exigences qui nous sont faites ne concerneront qu'un très faible pourcentage de dispositions que nous serons appelés à prendre pour réduire nos émissions.

En résumé, le Canada doit prendre certaines initiatives stratégiques clés. Premièrement, dans toute économie rationnelle, il convient de produire et d'utiliser l'énergie en réponse à la demande pour des biens et des services, et non pas de la produire pour la forme.

Deuxièmement, les stratégies à mettre en place pour réduire les émissions devront s'appuyer sur des technologies existantes, dont l'efficacité et la rentabilité auront été avérées.

Troisièmement, dans l'avenir, les Canadiens continueront à s'attendre à une croissance économique et à une mobilité sociale. Notre scénario de réduction des émissions de gaz carbonique prévoit une diminution de 50 p. 100 par habitant de notre PIB.

Le plan de mise en oeuvre ne devrait pas être axé sur des impôts punitifs sur l'énergie. Néanmoins, un plan judicieux devrait tenir compte du coût total de toutes les options énergétiques, y compris les subventions présentement accordées à la production pétrolière et nucléaire. Il faut également tenir compte des coûts liés à la santé et à l'environnement.

L'énergie provenant de petites sources locales favorisera l'auto-suffisance et mettra les consommateurs à l'abri de crises géopolitiques comme celle dont nous sommes témoins au Proche-Orient et l'effondrement de systèmes de grande envergure comme nous l'avons vu dans d'autres pays.

En appliquant ces principes, le Canada peut atteindre les objectifs que j'indique ci-après, en utilisant les technologies existantes et les hypothèses économiques actuelles. Le premier objectif est de doubler l'efficacité thermique des immeubles résidentiels et commerciaux. Encore une fois, cela signifie qu'il faut recourir aux technologies actuelles dans la construction des immeubles pour augmenter les gains d'efficacité en termes d'économie d'énergie.

Le second objectif est de doubler l'efficacité du carburant des parcs de camions. Appliquées aux camions, certaines technologies peuvent réduire énormément la pollution produite par les gaz d'échappement.

Le troisième objectif est de tripler l'efficacité du parc des voitures de tourisme et de doubler l'efficacité moyenne des appareils électriques, notamment les luminaires, les moteurs et les électromoteurs. On vise également une amélioration annuelle de 1 p. 100 de l'efficacité énergétique de la production industrielle, une diminution graduelle de l'utilisation du charbon et une baisse de la demande dirigée vers les autres centrales de production d'électricité.

Si nous procédons ainsi, nous atteindrons nos cibles économiques, nous économiserons et nous respecterons les normes environnementales, sans compter que nous aurons un environnement plus sain.

• (1305)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter le député pour le très bon match de soccer d'hier soir. Signalons que les députés du Parlement ont perdu 8 à 1 aux mains de l'Union européenne. La prochaine fois, ils n'ont qu'à bien se tenir!

Le député a tout à fait raison quand il déclare que même si nous signons et ratifions l'accord de Kyoto, le gouvernement n'aura pas le courage de respecter ses engagements. Je suis bien d'accord avec lui. Le fait est que quiconque lit l'accord sait bien, qu'au mieux, il renferme des exigences minimales.

Initiatives ministérielles

Il sait très bien que notre monde occidental compte pour le quart de la population mondiale. Nous accaparons 75 p. 100 des ressources de la planète. Il vise tout à fait dans le mille lorsqu'il affirme que de nombreuses sociétés font fi des déclarations du gouvernement et vont de l'avant avec leurs propres programmes de diminution des gaz à effet de serre.

Le député compte de nombreux commettants dans sa circonscription et comprend bien de quoi il en retourne. Nous avons des échos du monde des affaires voulant que l'application de l'accord de Kyoto serait désastreuse tant pour le pays que pour les travailleurs. Il sait aussi que de nombreux employés et représentants du SCEP, des TCA et de nombreux autres syndicats se sont mis d'accord sur l'application de l'accord.

Nombre de ces travailleurs habitent la circonscription du député. Ne serait-il pas d'accord avec leur point de vue? Si les travailleurs sont prêts à ratifier Kyoto, pourquoi son parti ne les imite-t-il pas?

• (1310)

M. Keith Martin: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que mon collègue et ami a fait de l'excellent travail en tant qu'entraîneur de notre équipe de soccer. Nous ferons mieux la prochaine fois.

Si mon parti n'appuie pas Kyoto, ce n'est pas parce qu'il est contre la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons un plan qui permettra vraiment de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans nuire à notre économie.

Est-ce possible? Certainement. C'est ce que j'ai démontré dans ce plan, aujourd'hui. Nous possédons déjà la technologie qui nous permettrait d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans porter préjudice à notre économie. Si nous appliquons cette technologie, nous réussirons.

Kyoto, c'est malheureusement un jeu de gobelets. Le député sait très bien que le gouvernement en a fait un jeu de gobelets. En effet, nous verserons des montants à des pays comme la Russie, afin d'acheter la possibilité de produire des gaz à effet de serre. Nous pourrions ainsi prétendre avoir tenu nos engagements, tout en continuant de produire la même quantité de gaz.

Nous n'aurons pas tenu nos engagements. Nous aurons simplement détourné nos émissions de gaz à effet de serre vers d'autres pays en leur donnant de l'argent pour pouvoir continuer de produire plus de gaz à effet de serre. Cette façon d'agir ne contribuera absolument pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

J'invite le député à examiner certains travaux qui ont été faits. Le Sierra Club a fait du bon travail de même que Ralph Torrie. D'autres Canadiens ont fait de l'excellent travail en proposant des solutions précises qui contribueront à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des maisons, des automobiles et des camions. Si nous appliquons ces solutions, nous serons en mesure de tenir nos engagements et de faire encore mieux.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais obtenir quelques précisions de mon collègue, qui a prononcé un excellent discours aujourd'hui. Selon lui, avons-nous le choix?

D'une part, il semble que le protocole nous imposera des limites d'émissions de gaz à effet de serre auxquelles d'autres pays ne seront pas assujettis. Pour respecter ces limites, nous devons payer entre 2 et 5 milliards de dollars par année à un autre pays, afin de lui acheter des crédits qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Certains renseignements que nous avons obtenus indiquent que les répercussions sur l'agriculture seront considérables. La seule étude qui a été effectuée provient des États-Unis. Elle indique qu'il en coûtera des milliards de dollars au chapitre de la production agricole et que le revenu agricole annuel chutera de 24 p. 100 à 48 p. 100.

Le député ne croit-il pas qu'il serait préférable pour les Canadiens d'appliquer leurs propres solutions en fixant leurs propres normes et en consacrant ces 2 à 5 milliards de dollars à l'application de ces normes, au lieu de donner cet argent à d'autres en échange de crédits artificiels?

M. Keith Martin: Monsieur le Président, je vais expliquer de nouveau ce que cela signifie aux gens qui nous écoutent. Essentiellement, afin de tenir nos engagements aux termes du Protocole de Kyoto, nous allons, en tant que pays, donner des deniers publics à un pays comme la Russie. En échange, nous obtiendrons la capacité de produire plus de dioxyde de carbone et d'émissions de gaz à effet de serre. Nous pourrions alors dire que nous avons rempli nos obligations sans avoir réduit le moindre de nos émissions de gaz à effet de serre.

En résumé, nous pourrions réduire nos émissions de gaz à effet de serre en doublant l'efficacité thermique des immeubles commerciaux et résidentiels, en doublant le rendement du combustible des parcs de camions, en triplant celui des parcs de voitures et en doublant l'efficacité moyenne des appareils électriques, y compris les dispositifs d'éclairage, les moteurs et les électroménagers. Si nous faisons cela, nous réduirons nos émissions de gaz à effet de serre et dépasserons nos objectifs de Kyoto.

• (1315)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je m'intéresse à la question de la sûreté et de la réglementation nucléaires puisque, comme résidente et députée d'une circonscription située dans la région Centre-du-Québec, je vis tout près d'une centrale nucléaire installée à Bécancour, une municipalité située à une quarantaine de minutes au nord de Drummondville.

D'entrée de jeu, je réitère la position de mon parti: nous sommes contre le projet de loi C-4.

Premièrement, nous croyons que les risques reliés à l'énergie nucléaire demandent des règles plus serrées que pour les autres types d'énergie.

Deuxièmement, nous croyons que si les bailleurs de fonds eux-mêmes trouvent cet investissement trop risqué, il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement pour la société.

Troisièmement, le gouvernement devrait plutôt mettre ses énergies à développer des énergies propres, comme l'énergie éolienne.

Enfin, ce que le Bloc demande sur le plan énergétique, c'est avant tout la ratification du protocole de Kyoto.

Qu'est-ce que le projet de loi vient modifier? Le texte du projet de loi change les catégories de personnes auxquelles la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut ordonner de prendre des mesures pour décontaminer un lieu.

Actuellement, la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires permet à la Commission canadienne de sûreté nucléaire d'ordonner au propriétaire ou au responsable du lieu, ou—et c'est ce sur quoi porte la modification de C-4—à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.»

Initiatives ministérielles

Je comprends que la signification du passage qui mentionne «[...] à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu» ratisse pas mal large. Plus simplement, cela signifie que toute personne ayant un intérêt peut être contrainte à payer si des déversements ou autres problèmes survenaient.

On peut dès lors imaginer qu'une banque qui accorderait un prêt à une centrale nucléaire pourrait se retrouver devant les tribunaux et devoir débours des sommes importantes. On saisit mieux l'intention du projet de loi, qui veut soustraire ces tierces parties des poursuites éventuelles. C'est une façon de protéger celles qui sont susceptibles de financer le secteur nucléaire.

Ainsi, le texte qui prévoit que: «[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.» serait remplacé par une affirmation moins contraignante et à portée plus étroite. La modification se lirait comme suit: «[...] toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.»

Ce changement vient donc soustraire tout un groupe, dont les banques, à des obligations de décontamination. Nous ne croyons pas pertinent ce changement à la législation.

L'utilisation de l'énergie nucléaire comporte des dangers, de grands dangers. Il est évident que toutes les dispositions techniques sont prises pour éviter un accident qui serait dangereux et coûteux. La façon dont fonctionne les centrales nucléaires interdit l'emballement de la réaction de fission et l'explosion du réacteur.

Par contre, le circuit d'eau du réacteur peut se rompre et, malgré l'enceinte de confinement, l'eau légèrement chargée en éléments radioactifs pourrait alors se répandre dans l'atmosphère sous forme de vapeur ou dans les rivières aux alentours.

Dans les cas les plus graves, le combustible pourrait fondre et libérer dans l'environnement des produits très radioactifs. Une panne électrique peut survenir et paralyser le réacteur et ses systèmes de sécurité. Les circuits électriques sont donc multiples et indépendants.

• (1320)

Les séismes, les attentats ou les chutes d'avions sont des événements peu probables qui sont pris en compte dans la conception de la centrale et pendant son exploitation.

Il faut noter qu'au Canada il n'y a jamais eu d'accident grave sur les centrales nucléaires ayant des conséquences radiologiques sur les populations environnantes. De gros efforts sont faits par les exploitants pour toujours améliorer la sûreté et la fiabilité des réacteurs. Mais il ne faut pas oublier que le risque zéro n'existe pas.

Et même quand tout va bien, la production de déchets radioactifs a en elle-même des conséquences fâcheuses et à long terme. Comme toute activité industrielle, l'utilisation de l'énergie et des rayonnements engendre des déchets. Ceux-ci proviennent des centrales et des autres installations nucléaires, des laboratoires de recherche, des services de médecine nucléaire, et j'en passe. Il s'agit principalement d'objets et matériels contaminés et de produits résultant de la fission de l'uranium.

Ces déchets sont classés selon leurs caractéristiques: leur niveau de radioactivité et leur durée de vie. Chaque catégorie de déchet fait l'objet d'une gestion particulière. Environ 90 p. 100 des déchets sont à vie courte. La radioactivité contenue dans ces déchets atteindra un niveau comparable à la radioactivité naturelle dans plusieurs centaines d'années. Les 10 p. 100 de déchets restants sont à vie longue.

Nous en arrivons à nous demander ceci: Quel est l'impact des déchets sur les générations futures?

Ainsi, l'utilisation de l'énergie nucléaire soulève toute une panoplie de questions. Par exemple: A-t-on assez de recul pour analyser les effets biologiques de la radioactivité artificielle?

Je sais que les premiers travaux approfondis sur les conséquences d'une irradiation importante ont débuté avec le suivi des victimes d'Hiroshima. Ils ont montré le développement de cancers du sein de cette population. Depuis, de nombreuses études biologiques ou écologiques ont été menées, et notre connaissance des effets sur l'homme ou sur l'environnement, c'est-à-dire la flore et la faune, ne cesse de s'accumuler. Pourtant de nombreuses questions restent sans réponse, comme celle des effets des faibles doses.

Une autre question: Comment décontaminer le sol après un accident? Les techniques varient suivant la surface à traiter. Des régions étendues ne peuvent pas être décontaminées. La seule solution est de limiter l'accès aux populations, de contrôler strictement la production agricole, d'éviter la remise en circulation des radioéléments, par les incendies par exemple. S'il s'agit d'une surface de petite dimension, comme une prairie, on peut décaper le sol, car la radioactivité se concentre dans les dix premiers centimètres du sol et on peut emmagasiner ces déchets radioactifs.

Pour de toutes petites surfaces, on peut aussi utiliser des produits chimiques de lavage qu'il faut ensuite emmagasiner comme des déchets. On comprend donc que le prix à payer est grand.

Revenons au ministre des Ressources naturelles qui, dans sa loi, nous propose la modification qui est, selon lui, de nature administrative.

Nous pensons que si le ministre peut soutenir que les bailleurs de fonds se trouvaient face à un risque financier inconnu qui pouvait être sans commune mesure avec leur intérêt commercial, est-ce que la population n'est pas, elle aussi, devant les mêmes risques advenant un accident nucléaire? Il est très important de poser cette question.

Une simple comparaison du calcul coûts-bénéfices démontre que l'investissement ne vaut pas les risques encourus, et pour les banques, se retrouver un jour contraintes à payer pour une décontamination représente un risque trop grand.

• (1325)

Si les banques estiment les risques trop grands, pourquoi devrait-il en être autrement pour nous? Pourquoi accorder un traitement de faveur à cette énergie, qui est loin d'être considérée comme une énergie propre, quand d'autres alternatives existent? Pourquoi le gouvernement ne se tournerait-il pas vers des énergies propres et renouvelables?

La prise en charge de notre environnement est certes le sujet de l'heure. Nous, du Bloc Québécois, favorisons le développement d'énergies alternatives et nous avons d'ailleurs déjà proposé un plan d'investissement de l'ordre de 700 millions de dollars sur 5 ans pour encourager l'essor d'une industrie éolienne au Québec. À lui seul, ce plan pourrait contribuer à la création de plus de 15 000 emplois au Québec, principalement en Gaspésie qui en a grandement besoin.

Initiatives ministérielles

Dans le discours du Trône prononcé la semaine dernière, le gouvernement a parlé de son intention de nous doter d'un environnement sain et de relever le défi du changement climatique. Nous savons qu'en raison de notre positionnement géographique, nous subirons plus rapidement que d'autres les effets des changements climatiques. Le gouvernement s'est engagé à respecter ses obligations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il faudra qu'il cesse de tergiverser sur le sujet et passe à l'action. C'est pourquoi nous, du Bloc québécois, avons proposé un programme fédéral d'envergure pour l'énergie éolienne en Gaspésie.

Le Bloc québécois propose, et je l'ai mentionné tout à l'heure, la mise sur pied d'un programme fédéral d'investissement dans l'industrie éolienne d'une valeur de 700 millions de dollars sur cinq ans. Ce montant est équivalent, sur une base per capita, à l'aide fédérale consentie aux Terre-Neuviens pour le projet Hibernia. Le gouvernement fédéral en a les moyens, comme en témoignent ses surplus de 9,8 milliards de dollars pour l'année budgétaire 2001-2002.

L'objectif est de créer une capacité éolienne d'au moins 1 000 mégawatts au Québec, principalement dans la région de la Gaspésie. Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire de développer une industrie éolienne forte. Je rappelle qu'une telle capacité installée aurait le potentiel de créer au bas mot 15 000 emplois.

C'est pourquoi le programme sera destiné à l'implantation d'usines de fabrication de composantes éoliennes. Les projets devront absolument comporter un contenu local significatif et un aspect structurant pour l'industrie régionale.

D'autres aspects du programme pourront servir à verser des subventions aux agriculteurs ou aux propriétaires de terres intéressés à cette forme d'énergie. Par exemple, le gouvernement pourrait aider aux emprunts bancaires nécessaires à l'achat d'éoliennes à des taux d'intérêt avantageux pour 10 ans.

Également, une partie du programme pourrait contenir des éléments pour faciliter la construction d'infrastructures, comme des routes ou des lignes de transport électrique.

Revenons-en à la ratification de l'accord de Kyoto. La position du Bloc québécois en matière de protection de l'environnement est connue depuis fort longtemps. D'ailleurs, plusieurs conseils municipaux de ma circonscription électorale de Drummond m'ont fait parvenir des résolutions encourageant la ratification du Protocole de Kyoto. J'ai remis ces résolutions à mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie, ardent défenseur de ce dossier.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion unanime en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto, mais le gouvernement fédéral tergiverse sans cesse pour se soustraire à ses engagements au moment où l'Europe a confirmé sa ratification. Plusieurs ministres, dont ceux des Ressources naturelles et de l'Industrie, se sont fait les porte-parole du lobby pétrolier de l'Ouest afin de mettre des bâtons dans les roues du processus de ratification.

Le Québec croit que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en plus de profiter à l'environnement et aux générations futures, créera des innovations et de nouveaux investissements qui apporteront un nouveau dynamisme économique.

Nous ne pouvons ignorer que les impacts environnementaux des changements climatiques pour le Canada et le Québec sont grands. Pas besoin d'être un grand expert ou une grande experte pour en constater les effets: les inondations, les sécheresses plus fréquentes et les dommages causés à nos espaces naturels en plus de la hausse de l'incidence de plusieurs maladies infectieuses nous en convainquent.

● (1330)

En février 2001, dans un article du journal *La Presse*, on pouvait lire à propos de la baisse du niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent:

Le débit du fleuve Saint-Laurent baissera, alors que la hausse du niveau de la mer augmentera les risques d'inondations sur les côtes. Les récoltes, dans les prairies, seront affectées par la sécheresse.

Quoi encore? Qu'à elle seule, la dégradation de la qualité de l'air que nous respirons représente des coûts astronomiques pour les services de santé. L'Association médicale de l'Ontario soutenait en juin 2002 que les coûts annuels atteignaient 1 milliard de dollars en raison d'un plus grand nombre d'hospitalisations, de visites à la salle d'urgence et d'absentéisme au travail.

Il va falloir se les poser, ces questions. On voit également que les enfants et les gens développent de plus en plus d'allergies et ce sont souvent les enfants, à l'heure actuelle, qui en souffrent le plus. On ne s'est pas encore posé la question à savoir d'où vient le fait que de plus en plus de gens sont allergiques aux produits alimentaires, à la poussière et à toutes sortes de choses que l'on respire. C'est sûr que c'est à cause des changements climatiques. En tout cas, il faudra sortir les données et il faudra faire des recherches à cet égard. C'est très important qu'on puisse actuellement se pencher sur cette question pour améliorer la qualité de vie de même que la santé des gens.

Depuis l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 1992, le Québec a fait preuve d'un grand leadership sur la scène canadienne. Après avoir adhéré par décret en 1992 aux objectifs de la convention, il a mis en oeuvre un premier plan d'action sur les changements climatiques en 1996, puis un second en 2000.

Fort de la résolution unanime de l'Assemblée nationale qui a été adoptée en avril 2001, le gouvernement du Québec s'est prononcé régulièrement en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada. Le Canada, par ses tergiversations, empêche le Québec de s'exprimer sur la scène internationale et de jouer le rôle de leader en matière environnementale.

Le Québec veut maintenant, et c'est tout à fait légitime, tirer profit de ses actions environnementales et de ses choix passés en matière énergétique. Nous croyons que ce sont ses actions innovatrices qui vont lui permettre de soutenir la croissance de son économie, de même que la compétitivité de ses entreprises sur tous les plans: interprovincial, continental aussi bien que sur la scène internationale.

Au Québec, nous croyons que la réduction des gaz à effet de serre peut déboucher sur des innovations technologiques qui dynamiseront l'économie. Le gouvernement du Parti québécois a une vision dynamique de l'économie.

Aussi, le développement de nouvelles technologies, comme celle concernant l'énergie éolienne, est l'occasion de favoriser l'émergence et l'installation d'industries structurantes dans les régions. En diversifiant ainsi l'économie des régions, nous assurons un avenir prospère à la génération montante.

Plus encore, selon une étude du groupe d'analyse et de modélisation de novembre 2001, publiée dans *Le Devoir* du 29 janvier dernier, et je cite:

Initiatives ministérielles

Le chiffre d'affaires de l'industrie canadienne de l'environnement passerait, dès la ratification de Kyoto, de 427 millions à 7 milliards de dollars par année, et ce, jusqu'en 2010.

Parmi les autres bénéfiques dignes de mention, rappelons que l'amélioration de la qualité de notre environnement se traduira inévitablement par une amélioration de notre santé. Les bénéfiques sociaux de l'amélioration de la santé de la population se chiffreraient à 500 millions de dollars par an.

Comme on me fait signe qu'il ne me reste qu'une minute, j'en viens à la conclusion. J'aurais pu aborder la question dont nous traitons en regardant l'aide que le gouvernement fédéral a déjà accordée à d'autres secteurs énergétiques. Des milliards de dollars ont été consentis pour le développement de l'industrie, utilisant l'énergie fossile: 66 milliards de dollars, soit quatre fois le budget de la santé du Québec en subventions directes aux industries pétrolières et gazières.

Pendant que l'énergie éolienne est en plein essor dans le monde et qu'elle est synonyme de création d'emplois, le gouvernement libéral voudrait assouplir les règles du jeu pour favoriser le développement d'une énergie qui représente des coûts et des risques très grands, non seulement pour nous aujourd'hui, mais pour les générations à venir.

Voilà pourquoi je suis contre le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

• (1335)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée du Bloc québécois de son discours. Je sais qu'année après année le Bloc québécois a fait état de préoccupations écologiques à la Chambre et a posé des questions à cet égard au nom de ses électeurs. Il faut l'en féliciter.

L'une des plus grandes craintes que j'ai si l'on modifie la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, c'est que le gouvernement libéral fasse comme il fait d'habitude.

Monsieur le Président, vous étiez ici quand Sergio Marchi était ministre de l'Environnement et quand il a, du jour au lendemain, changé les lois. Même si le Sierra Club est allé jusqu'en Cour suprême et a perdu, le gouvernement a modifié les lois pour pouvoir vendre des réacteurs Candu à la Chine, lui versant même 1,5 milliard de dollars de deniers publics pour qu'elle puisse acheter ces réacteurs.

Le Canada a également vendu des réacteurs Candu à l'Inde et au Pakistan. Ce n'est pas une coïncidence si, quelques années plus tard, ces deux pays ont testé des armes nucléaires. Si on pousse l'argument jusqu'au bout, on peut dire qu'il y a de bonnes chances que les armes nucléaires actuellement testées par la Chine aient une composante canadienne.

Je voudrais que la députée du Bloc québécois explique la position de son parti sur les réacteurs Candu ou les ventes de tels réacteurs à d'autres pays susceptibles de s'intéresser à la technologie des missiles nucléaires.

[Français]

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Nouveau Parti démocratique pour son intervention. Les informations qu'il vient de nous livrer sont très pertinentes. En effet, si ce n'est pas bon pour nous, ce n'est pas bon non plus pour les autres pays.

Aujourd'hui, nous avons des solutions alternatives qui peuvent moins mettre la population en danger. J'entendais tout à l'heure une

collègue de l'Alliance canadienne dire: «Nous n'avons pas eu d'accident jusqu'à maintenant, c'est ce qui nous rassure.» Moi, je ne suis pas si rassurée que cela. Oui, nous sommes chanceux de ne pas avoir eu d'accident comme en Russie, mais on ne peut pas dire que le risque n'est pas là. On ne peut pas dire que c'est risqué zéro.

Pourquoi ne pas mettre de l'avant ce que le Bloc proposait, soit le développement de mesures alternatives. Cela pourrait se faire au niveau électrique en ce qui concerne l'énergie; ce peut être aussi en énergie éolienne. Nous avons un exemple dans le Bas-du-Fleuve et en Gaspésie. Cette énergie profite à tous. Il a été prouvé que c'est une énergie durable et propre.

Je ferai remarquer à ceux qui viennent de l'Ouest que l'an dernier, au Comité permanent des finances, des organismes de l'Ouest nous ont fait part de leurs témoignages et ont proposé au gouvernement de les aider à mettre sur pied l'énergie éolienne. Les Prairies vivent actuellement des difficultés climatiques. On l'a vu cette année, les agriculteurs ont vécu une sécheresse désastreuse. On sait que cela se passe à cause des effets climatiques. Les gens de l'Ouest ne peuvent pas nier qu'à l'heure actuelle, ils sont victimes des gaz à effet de serre.

Ces organismes sont donc venus dire au gouvernement que, s'il les appuyait par des subventions, ils mettraient sur pied de l'énergie éolienne. Comme en Gaspésie, ils ont le vent nécessaire pour faire fonctionner cette énergie. Ils y voyaient énormément d'avantages. De plus, on peut voir que cette énergie est créatrice d'emplois.

Ce n'est pas moi ou le Bloc québécois qui le dit. Le Département américain de l'Énergie affirme que l'énergie éolienne crée plus d'emplois par dollar investi que n'importe quelle technologie. C'est plus de cinq fois que dans le cas de l'énergie thermique, le charbon et le nucléaire.

L'Association européenne pour l'énergie éolienne a estimé que chaque mégawatt d'énergie éolienne installé crée environ 60 emplois par année, ou encore de 15 à 19 emplois, directement ou indirectement. C'est ainsi qu'en 1993, les 3 500 mégawatts nouvellement installés en Europe auraient créé 72 000 emplois. Pour confirmer les dires de l'association en Allemagne, en 2001, le secteur éolien procurait de l'emploi à plus de 30 000 personnes.

Je ne sais pas comment je pourrais m'exprimer autrement pour démontrer l'importance de développer cette énergie éolienne qui est saine, propre, durable et sans risques.

• (1340)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, pour commencer laissez-moi féliciter ma charmante et élégante collègue de Drummond. J'ai pu constater durant son allocution qu'elle n'était pas très enthousiaste, voire même très favorable au développement de l'énergie nucléaire.

Il y a une chose qui me préoccupe beaucoup. Ce matin, on parlait de protection financière, de protecteurs de financement, de développement énergétique et on parlait de soustraire les financiers à leurs devoirs. Mais dans ce pays, on n'a jamais fait une vraie étude, une vraie consultation sur l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Ma collègue est-elle d'accord avec moi pour suggérer de prendre ce projet de loi C-4, de le mettre aux oubliettes et de s'engager à aider à amorcer une vraie consultation sur l'énergie nucléaire et sur les énergies alternatives, comme l'énergie éolienne qui, me semble-t-il, lui tient à coeur?

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses belles paroles ainsi que pour sa question très intelligente, à laquelle je répondrai avec grand plaisir.

Initiatives ministérielles

Premièrement, je mettrais ce projet de loi aux ordures, ou mieux encore au recyclage, pour parler en terme environnemental.

Je suis un peu étonnée qu'on propose un tel changement dans ce texte de loi qui vise à permettre aux gens qui devraient être responsables des prêts et des demandes financières de se soustraire à leurs responsabilités lorsqu'ils investissent. Cela va leur occasionner des coûts, mais on les dégage de toute responsabilité.

Cependant, en ce qui concerne la population, on ne voit pas cela de la même façon. La population est aussi à risque devant cette énergie. Cependant, si c'est bon pour les banquiers ou les gens qui investissent dans cette énergie, en ce que cela les dégage des risques, la population, elle, aura à subir des risques si un jour nous étions victimes d'une catastrophe.

Je pense alors qu'on devrait effectivement envoyer ce projet de loi au recyclage.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de m'accorder la possibilité d'intervenir sur cet important projet de loi et je remercie mon collègue de Windsor du travail qu'il a accompli dans ce dossier.

Comme nous semblons nous être éloignés de l'objet du débat, je vous rappelle exactement ce dont nous discutons aujourd'hui. Le projet de loi prévoit ce qui suit:

En outre, elle peut ordonner au propriétaire ou à l'occupant du lieu, ou à toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

C'est là en substance le petit changement qu'apporte le gouvernement. L'aspect irritant, c'est le mot «peut». Le projet de loi précise que la commission peut agir, mais elle peut aussi choisir de ne rien faire, et c'est un problème de taille.

J'ai évolué pendant de nombreuses années au sein du mouvement syndical et, à l'étape de la rédaction des conventions collectives, on jugeait que le mot «peut» était très vague et ambigu. On préférerait le mot «doit». Ce mot a un poids juridique, si j'ai bien compris, et mon collègue de Windsor et d'autres députés sont avocats. Je propose que le gouvernement substitue le mot «doit» au mot «peut». Ainsi, le projet de loi aurait beaucoup plus de poids lorsque viendrait le moment de veiller à ce que les propriétaires et les personnes responsables de la contamination ou d'autres incidents soient tenus d'assurer le nettoyage.

Je suis intervenu au sujet d'un projet de loi de cette nature au cours de la dernière législature. J'ai alors dit que, lorsque la privatisation des centrales nucléaires sera chose faite, les consommateurs paieront leur électricité plus cher. De plus, si quelque chose dérape, si jamais il y a une catastrophe, les propriétaires s'esquiveront simplement parce qu'aucune société au Canada n'aurait les fonds voulus pour assurer le nettoyage et faire face aux conséquences sur le plan des assurances.

Que se passerait-il alors? Les habitants du secteur se tourneraient vers les seuls intervenants disponibles: leurs élus. Si ces derniers doivent assumer la responsabilité en bout de piste, veillons donc à ce que cela demeure du domaine gouvernemental jusqu'au jour où un gouvernement néodémocrate sera élu, et nous pourrions alors procéder à l'élimination graduelle des centrales nucléaires au pays et, à ce compte-là, à l'échelle de la planète. Elles sont dangereuses.

M. Kevin Sorenson: Vous en aurez besoin avec l'accord de Kyoto.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, le député soutient que nous aurons besoin des centrales nucléaires. Ce qu'il nous faut au Canada, ce sont des technologies de remplacement comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire, mais nous devons aussi réduire notre consommation d'énergie. Nous sommes de véritables gloutons à cet égard. Nous consommons plus d'énergie par habitant que toute autre nation de la Terre. C'est un fait. Les Canadiens sont extraordinaires, mais en matière d'énergie, ils sont très prodigues.

Je tiens à relever les propos du député de Fraser Valley qui accuse le NPD de souffler le chaud et le froid. Je ne peux laisser passer sous silence un tel commentaire, surtout que ce député a déjà siégé à ma gauche au sein de ce qui s'appelait alors le CRD. Ne sachant pas au juste s'il était conservateur, allianciste ou indépendant, avec quelques autres, il a formé le groupe nommé le CRD. Mon collègue de Winnipeg—Transcona a alors prononcé l'un des meilleurs discours qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre, déclarant que la Chambre des communes n'était pas un motel où l'on pouvait s'inscrire sous un faux nom. Lorsque le député de Fraser Valley, que je respecte énormément, nous accuse de souffler le chaud et le froid, il n'a qu'à regarder dans le miroir et il verra à qui se rapportent ses propos.

Mais revenons à notre sujet. Comme l'a très clairement expliqué le député d'Esquimalt, la réalité est que, même si nous ratifions le Protocole de Kyoto, nous ne réussirons pas à honorer l'engagement, pris dans le cadre de cet accord, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le député a parfaitement raison. Je ne suis absolument pas convaincu que le gouvernement libéral tiendra la moindre de ses promesses ou le moindre de ses engagements en matière de protection de l'environnement. Depuis 1995, il a sabré dans des tas de budgets et il a dégraissé de nombreux ministères, mais c'est le ministère de l'Environnement qui a écopé des coupes les plus sombres. Le gouvernement a tout bonnement présumé que les choses rentreraient dans l'ordre, mais la réalité est que l'environnement doit tous nous préoccuper au premier chef, pas que dans cette assemblée législative, mais bien dans toutes les assemblées législatives du pays. Si l'on ne peut plus boire l'eau, manger les produits de la terre et respirer l'air ambiant, ce sera grave et plus rien d'autre ne comptera. Voilà quelle devrait être notre préoccupation première.

● (1345)

Je tiens à féliciter toutes ces entreprises et tous ces individus qui, de leur propre initiative et sans avoir reçu d'instructions à cet effet, ont entrepris de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de réduire leur consommation d'énergie. Prenons le cas de la belle province de Nouvelle-Écosse, et notamment la ville de Halifax, la municipalité régionale de Halifax, qui s'est pourvue d'un excellent programme de recyclage et de compostage grâce auquel, en l'espace de trois ans, nous avons réduit nos déchets de moitié. Et nous nous améliorons constamment. Notre programme de compostage et de recyclage est cité partout au Canada, si ce n'est pas partout ailleurs dans le monde, en exemple de la façon dont les déchets et les boues de compostage doivent être redirigés ailleurs que sur les dépotoirs ordinaires. J'encourage tous ceux qui souhaitent nous emboîter le pas à venir voir ce que nous avons fait dans la merveilleuse ville de Halifax. Ils en seront ébahis. En fait, des gens d'un peu partout dans le monde sont venus voir.

Travaux de la Chambre

Je demande simplement aux députés de l'Alliance canadienne, et à tous les autres qui ne sont pas d'accord pour que le Canada signe le Protocole de Kyoto, d'en discuter avec les travailleurs. Les porte-parole du CTC, du SCEP, des TCA et de beaucoup d'autres syndicats, les travailleurs qui, selon les milieux d'affaires seront directement touchés, ont très clairement indiqué, après avoir très mûrement réfléchi, que le Protocole de Kyoto devait être ratifié. Ce sont les travailleurs qui le disent. Plus de 100 grandes municipalités canadiennes ont signé un accord indiquant que le Protocole de Kyoto devait être signé. Ces gens ne sont pas des imbéciles. Ils représentent les travailleurs, les entreprises indépendantes, les sociétés, les municipalités et tout le reste. Ces gens ne se contentent pas de se réunir dans une salle et de lever la main pour donner leur feu vert. Ils donnent leur aval après avoir mûrement réfléchi.

J'estime impératif que tous les députés écoutent ces voix, parce que les Canadiens sont très inquiets au sujet de leur environnement. Ils sont également très préoccupés de ce qui se passe dans les centrales nucléaires du pays.

Le fiasco de Point Lepreau, qui n'en finit plus, est l'un des désastres du secteur nucléaire canadien. Point Lepreau est une centrale nucléaire située au Nouveau-Brunswick. Une étude vient d'être réalisée sur cette centrale. Afin de la mettre à niveau, il faut 900 millions de dollars simplement pour la faire redémarrer. Or, cette estimation est conservatrice; certaines personnes très compétentes ont fait des recherches sur la question et ont déclaré qu'il en coûterait bien davantage.

Ce n'est tout simplement pas vrai que l'énergie nucléaire est meilleur marché. L'énergie nucléaire est extrêmement coûteuse à long terme quand tous les facteurs sont pris en compte. Le gouvernement devrait faire en sorte que nous utilisions immédiatement d'autres sources d'énergie, comme cela s'est fait au Danemark et ailleurs.

L'Europe a ratifié le Protocole de Kyoto sans se servir du stratagème des crédits. Encore une fois, mon collègue avait raison de dire que le système des crédits utilisé par le gouvernement libéral est un tour de passe-passe pour se décharger de la plus grande partie de la responsabilité. Il a tout à fait raison. Imaginez un peu de donner l'argent des contribuables à un autre pays en disant «Regardez ce que nous avons fait. Nous avons maintenant respecté notre engagement en vertu de l'accord de Kyoto». C'est tout simplement un non-sens. Le gouvernement sait depuis cinq ans qu'il faut ratifier le Protocole de Kyoto. Il est resté assis sur ses lauriers pendant cinq ans sans rien faire. Aujourd'hui, il est pressé de dire aux provinces de tenir des consultations et il veut donner l'impression qu'il est vraiment sérieux au sujet de l'accord de Kyoto. Pourtant, si le gouvernement était vraiment sérieux, il le ratifierait aujourd'hui même à la Chambre, maintenant. Voilà qui serait faire preuve de leadership.

On entend parler de crainte face à ce qui se passe. Or, nous avons entendu parler des mêmes peurs au sujet de la loi sur l'utilisation de l'essence sans plomb. Nous nous rappelons très bien l'argument qui soutenait que l'élimination de l'essence avec plomb détruirait l'industrie automobile, ferait perdre des emplois et quoi d'autre encore.

C'était contraire à la vérité. Le fait est que l'utilisation de l'essence sans plomb est nettement préférable, mais nous devons aller beaucoup plus loin. Si nous voulons laisser un héritage, et j'adore ce mot «héritage» pour le premier ministre, ce ne sera pas combien d'argent nous avons dans notre compte en banque, mais quel type de planète nous laissons à nos enfants et à nos petits-enfants. Ce devrait être le principal héritage de tout élu fédéral, provincial ou municipal.

Ce que nous faisons à notre planète a des effets à long terme. La bonne façon de procéder ne consiste pas à faire peur aux gens. Tout le monde sait qu'il faut agir; faisons-le donc.

Je voudrais également féliciter notre ancien collègue, M. Nelson Riis, un des plus éminents députés à avoir jamais siégé dans cette enceinte. Il a proposé il y a quelques années une motion prévoyant une déduction fiscale pour les entreprises donnant à leurs employés une carte d'abonnement d'autobus ou de transport en commun.

• (1350)

Cette motion a été adoptée à la Chambre des communes, mais nous attendons encore que le gouvernement agisse à cet égard. De nombreux libéraux l'ont appuyée; en fait, beaucoup de députés siégeant sur les premières banquettes y ont souscrit, mais nous attendons encore que cette mesure législative soit présentée. Imaginez l'exemple que le gouvernement fédéral donnerait ainsi. Tous les employés recevraient une carte de transport en commun ou d'autobus; l'employeur obtiendrait un crédit d'impôt et les employés pourraient laisser leur automobile à la maison. Cela permettrait dans une large mesure aux entreprises de tout le pays de respecter les engagements de Kyoto.

Notre collègue de Winnipeg avait une motion au sujet de la modification éconergétique des immeubles fédéraux, qui a été adoptée à la Chambre, mais nous attendons encore qu'elle soit mise en pratique. Le gouvernement possède, semble-t-il, 50 000 immeubles dans tout le pays. On devrait procéder à ces modifications éconergétiques maintenant. On créerait ainsi un nombre incroyable d'emplois. On obtiendrait d'énormes économies d'énergie à long terme. Un nombre tout à fait incroyable de petites entreprises pourraient ainsi obtenir des contrats et créer des emplois. Tout le monde y gagnerait.

Cependant, nous attendons encore que le gouvernement agisse. Je demande au gouvernement libéral, en toute honnêteté et gratitude, de laisser tomber ce système de crédits qu'il prévoit imposer aux Canadiens et qui ne fera rien pour réduire les gaz à effet de serre, et d'adopter plutôt les solutions constructives qu'au NPD, nous avons déjà soumises. Nous avons de nombreuses suggestions qui pourraient non seulement réduire les gaz à effet de serre, mais créer des emplois ainsi que créer et protéger beaucoup de petites entreprises dans tout le pays.

• (1355)

Le vice-président: Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore aura encore environ huit minutes pour terminer son intervention après la période des questions. Cela lui donnera la possibilité de reprendre son souffle au besoin.

Avant de passer aux déclarations de députés, j'aimerais me pencher sur un rappel au Règlement soulevé par la députée de Winnipeg-Centre-Sud.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis et je crois savoir qu'il y aurait consentement unanime pour que je propose, avec l'appui des députés de Saskatoon—Rosetown—Biggar, Laval-Centre, Winnipeg—Transcona et Dauphin—Swan River et que la Chambre adopte la motion suivante sans qu'il y ait débat. Je propose:

Article 31 du Règlement

Que la Chambre, considérant que le Nigéria a signé et ratifié de nombreux actes internationaux sur les droits de la personne humaine, qu'il est un promoteur de premier ordre du nouveau plan de développement de l'Afrique—dont l'une des pièces maîtresses est la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de la personne humaine—et que le gouvernement du Nigéria a déclaré inconstitutionnels les châtimements extrêmes de la charia, demande au président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution de la condamnation à mort prononcée contre Amin Lawal comme il l'a fait dans le cas de Safiya Hussaini en février dernier.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que la députée présente la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE LEGACY BIKE TOUR

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le Women's Institute de l'Île-du-Prince-Édouard pour la réussite de leur tour cycliste de 2002, le Legacy Bike Tour.

Cet événement d'une semaine a attiré 135 cyclistes de tout le Canada et d'ailleurs, qui ont parcouru 60 kilomètres par jour depuis East Point jusqu'à North Cape, où ils sont arrivés le 13 septembre. Ils ont traversé l'île d'un bout à l'autre.

Cette activité a permis de recueillir 51 000 \$ qui serviront à l'achat d'un vidéo-endoscope pour le Prince County Hospital; cet appareil facilite la détection précoce du cancer du colon.

Le Women's Institute s'enorgueillit de servir depuis longtemps les communautés de l'île en recueillant des fonds et en faisant la promotion de la forme physique et de la bonne santé.

Je félicite les 135 cyclistes, mais surtout la famille Tingley, Rita Berrigan, Bertha Campbell et Donald Deacon, un cycliste de 84 ans. Félicitations à eux tous et au Women's Institute pour leurs efforts et leur réussite.

* * *

LES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS DES PRAIRIES

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a une semaine, nous avons informé la Chambre du fait que le gouvernement s'apprêtait à emprisonner des agriculteurs pour des périodes de 25 à 125 jours. Dans trois semaines, ils seront sous les verrous. Quel crime ont-ils donc commis? Ils ont transporté de petites quantités de blé de l'autre côté de la frontière canado-américaine pour le vendre ou le donner, sans obtenir d'abord la permission de la Commission canadienne du blé.

Il est aberrant qu'au XXI^e siècle le gouvernement refuse ainsi d'accorder aux agriculteurs des Prairies les mêmes libertés et droits fondamentaux que ceux qui s'appliquent dans le reste du pays. Tout le monde sait que, lorsque l'Ontario a récemment exporté du blé sans permis, elle n'a pas été poursuivie en justice. Pourquoi les agriculteurs des Prairies sont-ils menacés d'emprisonnement et

d'amendes alors qu'ils ont fait des gestes qu'on laisse passer dans les autres régions du pays?

Le ministre responsable va-t-il finalement écouter et prendre la mesure qui s'impose ou est-il prêt à emprisonner des Canadiens parce qu'ils ont vendu leur propre blé? Le décompte se poursuit. Le ministre a trois semaines.

* * *

● (1400)

[Français]

RENAUD BERNARDIN

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que je fais part à cette Chambre du décès de Son Excellence Monsieur Renaud Bernardin, ambassadeur d'Haïti au Canada. M. Bernardin nous a quittés le vendredi 4 octobre 2002, à 8 heures du matin, au Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, à Gatineau.

Son Excellence Monsieur Renaud Bernardin fut nommé ambassadeur d'Haïti au Canada en novembre 2001, fonction qu'il occupait au Consulat général d'Haïti à Montréal.

Établi au Canada à partir de 1967, il enseignait tour à tour au Collège de Lévis, à l'Université Laval à Québec et à l'Université de Chicoutimi. Homme politique, il fut déterminant dans le virage démocratique de son pays. M. Renaud Bernardin a notamment été directeur du secrétariat privé du premier président haïtien démocratiquement élu, Son Excellence Monsieur Jean-Bertrand Aristide.

Une cérémonie religieuse a eu lieu ce matin à la cathédrale Notre-Dame d'Ottawa. La communauté haïtienne et le public canadien en général viennent d'être dépouillés d'une valeur sûre. Haïti vient de perdre un homme intègre, sage, respectueux et simple.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour lui rendre un dernier hommage.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de proclamer la semaine du 7 au 13 octobre 2002 Semaine nationale de la famille.

Cette année, la Semaine nationale de la famille est axée sur les enfants et la promotion de partenariats visant à répondre aux besoins des enfants d'âge scolaire.

En tant que parents, nous savons tous qu'il faut beaucoup d'énergie, de soutien et de patience pour être un bon père ou une bonne mère. Aucun de nous ne peut y parvenir tout le temps sans aide. En fait, nous avons besoin de l'aide de la famille élargie, de nos amis, de nos voisins et aussi des enseignants pour créer des partenariats garantissant que nos enfants grandiront dans un milieu sain et agréable.

En terminant, je voudrais remercier les Services à la famille-Canada des grands efforts qu'ils déploient pour soutenir les familles et les enfants canadiens.

*Article 31 du Règlement***LES MISES EN NOMINATION AUX PRIX GÉMEAUX**

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le mardi 24 septembre dernier, l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision a annoncé les mises en nomination pour la 17^e cérémonie des Prix Gémeaux, qui se tiendra le lundi 4 novembre et récompensera l'excellence à la télévision canadienne.

Je voudrais féliciter les personnes qui ont été mises en nomination cette année. Je félicite en particulier une de mes électrices, Mary Young Leckie, ainsi que son associée Heather Goldin Haldane et leur entreprise, Tapestry Pictures, qui ont été mises en nomination pour cinq Prix Gémeaux pour le téléfilm *Tagged—The Jonathan Wamback Story*.

Je voudrais également féliciter toutes les personnes qui ont été mises en nomination pour *The Overcoat*, une oeuvre qui a été écrite, conçue et mise en scène par Morris Panych, Ken MacDonald et Wendy Gorling, et initialement produite pour le théâtre par la Canadian Stage Company et le Vancouver Playhouse.

Encore une fois, je félicite toutes les personnes qui ont été mises en nomination pour avoir offert aux Canadiens une programmation de qualité.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les climatologues confirment qu'un réchauffement attribuable à un nouvel épisode El Nino est sur le point de se produire et que le Canada devrait commencer à en ressentir les effets en décembre. Ce dérèglement se traduira par un hiver plus doux et un temps plus sec dans les Prairies l'été prochain.

Autrement dit, on se prépare à une troisième année de sécheresse dans les Prairies. Or, le gouvernement a réagi lentement et avec peu de compassion à la sécheresse qui a sévi l'été dernier.

Une troisième année de sécheresse aura un effet dévastateur pour les agriculteurs qui ont vu leurs activités d'exploitation s'éroder au cours des deux dernières années. Les agriculteurs des Prairies ne pourront pas résister à une autre année marquée par des problèmes tels que des échantillons de grains de qualité inférieure, une invasion de sauterelles, des bas prix pour les produits de base, des faillites, des saisies des exploitations agricoles, la réduction des troupeaux et un faible approvisionnement en eau.

Je presse le gouvernement de préparer des plans d'urgence en prévision de l'éventuel désastre que serait une troisième année de sécheresse. Les agriculteurs ne sauraient être oubliés une fois de plus.

* * *

LES JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, l'été dernier, plus de 6 000 jeunes autochtones se sont rassemblés à Winnipeg à l'occasion des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002, une fête de dix jours célébrant le sport et la culture.

Le sport occupe une place importante dans la vie des autochtones et il est garant d'un mode de vie sain, d'une bonne estime de soi et de collectivités fortes.

Ces jeux ont mis en valeur les meilleurs éléments du sport, de la culture, du patrimoine, de la collectivité et de l'esprit autochtones des quatre coins de l'Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada est fier d'avoir donné son appui à cet important événement.

Je félicite tous les bénévoles, organisateurs et participants grâce auxquels les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 ont été une réussite. Ces jeux contribuent au développement continu du sport et des loisirs autochtones au Canada.

Le Canada accueillera de nouveau cet événement important en 2008, et je m'en réjouis d'avance.

* * *

● (1405)

[Français]

LA FÊTE NATIONALE DE TAIWAN

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 10 octobre que les Taiwanais de partout dans le monde célèbrent leur fête nationale. Plusieurs célébrations auront lieu à Taiwan, dont le point marquant sera un grand rassemblement populaire devant l'édifice présidentiel à Taïpei. Malheureusement, ces célébrations pacifiques ne peuvent apaiser certaines craintes du peuple taiwanais. En effet, il y aurait plus de 350 missiles chinois pointés sur l'île de Taiwan, dont certains armés de têtes nucléaires.

Le Parlement européen a d'ailleurs passé une résolution demandant le retrait de ces missiles qui remettent en question la sécurité de toute la région. Le Bloc québécois joint sa voix à celle du Parlement européen, afin que cette menace prenne fin.

Bonne fête nationale à toutes les Taiwanaises et à tous les Taiwanais.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier et féliciter aujourd'hui le ministre des Ressources naturelles, le ministre des Affaires étrangères et les autres ministres qui ont participé à la présentation du projet de loi C-14.

Ce projet de loi permet au Canada d'exécuter ses engagements relativement à sa participation au Processus de Kimberley de l'ONU et d'établir un processus de certification pour l'exportation et l'importation des diamants bruts. Conformément à ce processus, les diamants devront être transportés dans des contenants inviolables et accompagnés d'un certificat spécial.

Beaucoup de gens, dont l'ambassadeur Bob Fowler, de hauts fonctionnaires de ministères et l'ONG Partenariat Afrique Canada, ont contribué à faire avancer le Processus de Kimberley.

Non seulement le projet de loi C-14 règle un problème important de paix et de sécurité internationales, mais il protège aussi le secteur canadien du diamant contre tout lien avec des conflits armés.

J'exhorte tous mes collègues à la Chambre à appuyer avec moi ce projet de loi important et à l'adopter aussi rapidement qu'il le mérite.

*Article 31 du Règlement***L'ÂGE DU CONSENTEMENT**

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'an dernier, les ministres provinciaux de la Justice et l'Association canadienne des policiers ont adopté des résolutions réclamant du gouvernement fédéral qu'il hausse à 16 ans au moins l'âge requis pour consentir à des relations sexuelles.

Selon un document publié en 1999 par le ministère de la Justice, l'âge actuel du consentement est trop bas pour protéger efficacement les jeunes contre l'exploitation sexuelle de la part d'adultes.

Le ministre de la Justice devrait à tout le moins hausser à 16 ans l'âge légal du consentement. Empêcher l'exploitation sexuelle de nos enfants par des adultes devrait être une des toutes premières priorités de gouvernement. Ce ne l'est malheureusement pas.

Dieu vienne en aide aux enfants de notre pays, car le gouvernement ne le fera certes pas.

* * *

LA VISITE ROYALE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le grand honneur de rencontrer la reine Elizabeth et le prince Philip à Vancouver le 7 octobre.

La reine a été très aimable et elle a voulu se renseigner sur ma carrière politique de députée sino-canadienne. La reine a déclaré à Vancouver:

En Colombie-Britannique comme dans le reste du Canada, vous bâtissez une société multiculturelle qui peut servir de modèle au reste du monde.

Il est vrai que notre diversité est une richesse pour la Colombie-Britannique et le Canada. Notre belle société et notre pays splendide sont la vraie source de notre force et de notre harmonie.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, il reste une dizaine de jours avant une réunion capitale des ministres de l'Environnement du Canada qui portera sur l'accord de Kyoto, et les Canadiens se demandent où est passé le gouvernement fédéral. Pourquoi la ministre de la Santé ne dit-elle pas un mot des avantages cruciaux de cet accord pour la santé?

Le gouvernement lui-même avoue que, chaque année, 16 000 Canadiens meurent prématurément à cause de l'aggravation de la pollution atmosphérique. Un taux élevé de pollution accroît les risques de crise cardiaque et se traduit par une plus forte incidence des maladies respiratoires.

L'amincissement de la couche d'ozone nous expose à des radiations plus intenses, ce qui provoque des cancers et d'autres problèmes.

La hausse des températures favorise l'apparition de nouvelles maladies tropicales et contribue à près d'une centaine de décès par année à Montréal et Toronto seulement.

L'Association médicale canadienne a appuyé vigoureusement l'accord de Kyoto et d'autres défenseurs de la santé l'ont fait aussi, à une grande exception près: la ministre fédérale de la Santé.

Les médecins de l'Alberta sont prêts à risquer leur emploi pour appuyer l'accord de Kyoto. Pourquoi la ministre de la Santé ne l'est-elle pas?

● (1410)

[Français]

LE CENTRE INTÉGRÉ DES PÂTES ET PAPIER DE TROIS-RIVIÈRES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, le travail, la patience et surtout l'acharnement de nombreux intervenants de la Mauricie ont porté fruits cette semaine, alors que le gouvernement fédéral s'est enfin décidé, près d'un an et demi après l'engagement pris par le gouvernement du Québec, à verser sa part et son dû dans le financement du Centre intégré des pâtes et papier de Trois-Rivières.

Financé aussi par les organismes publics québécois que sont le cégep et l'Université du Québec à Trois-Rivières, ainsi que par l'industrie papetière, le CIPP est d'une importance capitale pour notre région et pour tout le Québec. Il regroupera sous un même toit, non seulement les activités de recherche et de développement, mais assurera également la formation de la relève dans ce secteur qui exigera à l'avenir une main-d'oeuvre toujours davantage spécialisée.

L'aboutissement de ce dossier d'envergure internationale représente un beau succès d'équipe pour nous tous en Mauricie. J'en suis d'autant plus heureux que l'annonce de cette semaine coïncide presque deux ans jour pour jour avec le début de la campagne de mobilisation régionale à laquelle j'ai fièrement et constamment participé.

* * *

[Traduction]

LES FIRMES DE COMPTABLES AGRÉÉS

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, à la suite des événements récents survenus sur les marchés financiers du monde entier, les responsables de la réglementation fédérale et provinciale et les comptables agréés du Canada ont créé un organisme afin de surveiller les vérificateurs des sociétés ouvertes au Canada. Ce nouvel organisme exigera que les firmes canadiennes de comptables agréés se soumettent à des inspections rigoureuses et fréquentes et qu'elles mettent en application des mesures de contrôle de la qualité plus sévères.

C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens qui ont placé leur confiance et qui ont investi dans les nombreuses entreprises d'un océan à l'autre.

Le nouveau système public de surveillance est le fruit d'un autre effort pour que les Canadiens obtiennent des renseignements exacts sur le rendement des entreprises. Les Canadiens méritent de pouvoir penser, en toute sérénité, que l'argent durement gagné qu'ils ont investi travaille dans leur intérêt.

Je suis heureux que les entreprises canadiennes lancent cette initiative pour protéger les investissements des Canadiens.

* * *

LES NORMES DE SÉCURITÉ

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, comme le sait le ministre des Transports, 11 modèles de sièges d'auto pour enfants de marque COSCO ne respectent pas les normes de sécurité du gouvernement, et 225 000 de ces sièges ont été vendus au Canada. Ces sièges ne respectent pas les normes de sécurité parce qu'ils ne sont pas suffisamment remboursés autour de la tête et du cou de l'enfant. Après enquête, le ministère a conclu que ces sièges d'auto ont fort probablement causé des ecchymoses qui ont donné lieu à plusieurs plaintes.

Questions orales

Les acheteurs trouvent maintenant une trousse de réparation dans la boîte de ce produit.

Si j'achète une bicyclette et qu'on me fournit une trousse avec des rustines, je suppose que je n'en aurai pas besoin tant que je n'aurai pas de crevaison. La différence, en l'occurrence, c'est que le problème existe déjà et que rien dans la boîte ne mentionne que l'enfant peut se blesser si on ne répare pas son siège convenablement.

Pourquoi le ministère n'a-t-il pas rappelé ce produit lorsqu'il a constaté le risque qu'il posait? Comment se fait-il que Transports Canada semble se préoccuper davantage des grandes sociétés que de la sécurité de nos enfants? Le gouvernement admettra-t-il qu'il a fait une erreur et exigera-t-il le rappel immédiat de ce produit?

* * *

LE MOIS DE LA RÉNOVATION

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le mois d'octobre est le Mois de la rénovation, un événement annuel qu'organise l'Association canadienne des constructeurs d'habitations pour fournir de l'information aux consommateurs sur les rénovations domiciliaires et faire connaître les spécialistes du secteur de l'habitation, leurs produits et leurs services.

À titre d'organisme fédéral responsable de l'habitation, la SCHL, appuie cet événement et joue un rôle clé en offrant à la population canadienne de l'information importante concernant les nombreux choix et nombreuses décisions liés à la rénovation et à l'entretien d'une maison.

La SCHL est la source la plus fiable et la plus objective d'information sur l'habitation au Canada. Cet automne la SCHL aidera les Canadiens qui envisagent des rénovations en leur offrant de l'information gratuite.

La SCHL finance également nombre de programmes fédéraux d'aide à la rénovation pour les Canadiens à faible revenu. La SCHL met tout en oeuvre pour améliorer la qualité de vie des Canadiens dans toutes les collectivités.

* * *

LA RIVIÈRE THOMPSON

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la rivière Thompson est une voie navigable importante depuis plus de cent ans. Récemment, toutefois, la Garde côtière canadienne a décidé qu'elle n'assumerait dorénavant ni la responsabilité des bouées qui s'y trouvent, ni la sécurité des plaisanciers de la région et d'ailleurs.

Le gouvernement fédéral a paralysé l'industrie du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique; il a abdiqué sa responsabilité au titre des revendications territoriales des autochtones et il menace maintenant le tourisme et la navigation locale en proposant de retirer 114 bouées de navigation.

Mon message au ministre est clair: il ne faut pas le faire. Une telle négligence de la part du gouvernement met en péril des vies et des gagne-pain. C'est exactement le contraire de ce qu'un gouvernement devrait faire.

● (1415)

[Français]

LUCIEN ET GÉRARD BOUCHARD

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, en leur remettant l'Ordre de la Légion d'honneur, hier à Matignon, la France a reconnu en Lucien Bouchard et en Gérard Bouchard deux hommes qui ont toujours su, au cours de leur carrière, incarner l'attachement réciproque des peuples québécois et français.

Avec émotion et avec des mots simples et vrais, à l'image de l'homme que nous avons eu le privilège de côtoyer en cette Chambre, Lucien Bouchard a répondu en écho à l'honneur qu'on leur a fait en ces termes: «Un hommage qui vient de la France, ça va droit au coeur, ça remplit de fierté.»

Homme de coeur doté d'une détermination et d'un courage peu commun, le fondateur du Bloc québécois, l'ancien premier ministre du Québec, le citoyen québécois et du monde qu'est Lucien Bouchard continue, de belle façon, à faire entendre la voix du Québec tout en faisant montre d'une capacité d'écoute de nos interlocuteurs du monde.

Pour ce qui est de Gérard Bouchard, c'est son travail scientifique qu'a voulu reconnaître le gouvernement français. Il est devenu, par ses recherches, un défenseur québécois parmi les plus influents et les plus appréciés.

Félicitations, messieurs Bouchard!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a congédié l'ancien ministre de la Défense nationale pour avoir accordé un contrat à un ami, mais il continue de défendre le solliciteur général, qui a pourtant fait la même chose. Le député libéral de Nepean—Carleton décrit cette situation comme étant deux poids, deux mesures. Le député libéral de London-Centre-Nord dit qu'il ne comprend vraiment pas ce manque d'uniformité. Les normes du gouvernement en matière d'éthique sont incompréhensibles même pour les ministériels eux-mêmes.

Voici ma question: le premier ministre croit-il encore qu'il a eu raison de congédier l'ancien ministre de la Défense nationale et congédiera-t-il aussi le solliciteur général?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas de l'ancien ministre de la Défense, un incident plutôt compliqué s'est produit en mars et la question a été soulevée en juin. De l'avis du conseiller en éthique, le ministre avait enfreint les lignes directrices, et je lui ai donc demandé de démissionner de son poste au Cabinet. C'est ce que je devais faire.

Dans le cas du solliciteur général, nous n'avons reçu aucun avis de ce genre.

Questions orales

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre ne peut pas se cacher derrière son employé. Il est censé assumer la responsabilité de ses propres décisions à la Chambre des communes. C'est pour cette raison qu'un scandale n'attend pas l'autre. Le ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est aux prises avec une douzaine de problèmes liés à l'éthique, la ministre de Hamilton ne se gêne pas pour accorder des contrats à ses amis, et ni le premier ministre ni aucun de ses éventuels successeurs là-bas n'a de propositions à faire à cet égard.

Encore une fois, quand le gouvernement présentera-t-il un code d'éthique qui prévoira notamment la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant pour le premier ministre et les membres du Cabinet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons des lignes directrices qui sont en vigueur depuis que je suis premier ministre, et il y avait déjà des lignes directrices que devaient respecter les ministres avant que je ne devienne premier ministre. Nous avons toujours respecté ces lignes directrices. Nous avons maintenant une nouvelle institution. Le gouvernement a créé le poste de conseiller en éthique. Ce dernier doit parler aux médias et il doit conseiller non seulement les membres du Cabinet, mais aussi les députés de tous les partis. Il a fait son travail. Il a parlé aux gens. Cette institution n'existait pas auparavant. Il y aura maintenant un projet de loi à ce sujet.

Il y a toujours de la place pour l'amélioration, et nous apporterons les améliorations nécessaires à cette institution en nous fondant sur l'expérience des sept dernières années. Je répète que c'est le gouvernement...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous n'avons pas de code d'éthique. Nous avons un gouvernement qui est totalement perdu sur le plan de l'éthique. Non seulement il ne veut pas faire ce qui est bien, mais il ne sait même pas ce qui est bien. Certains députés libéraux veulent retourner aux vieilles règles conservatrices, à la vieille exception de Sinclair Stevens en ce qui a trait à la divulgation: il suffit de transférer des actifs à sa conjointe ou à son conjoint.

Le premier ministre s'engagera-t-il à présenter un code d'éthique où il ne sera plus possible d'échapper aux règles concernant la divulgation en transférant des actifs à sa conjointe ou à son conjoint?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a été approuvé par le chef du Parti réformiste...

M. Stephen Harper: Non, il ne l'a pas été.

Le très hon. Jean Chrétien: Oui, il a été approuvé par le chef de l'opposition de l'époque. Nous avons consulté l'opposition avant de le nommer. Les députés d'en face ne veulent plus tenir compte de cela. Nous allons le laisser faire son travail. Lorsqu'il fait un rapport, nous y donnons suite.

Pour ce qui est des règles régissant les conflits d'intérêts pour les députés, nous donnons suite à un rapport préparé il y a quelques années par un sénateur et par le Président de la Chambre. J'ai dit hier que la question serait renvoyée à un comité. Les députés auront la chance d'en discuter, et une mesure législative sera adoptée par la suite. C'est une question qui nous préoccupe. Nous voulions donner suite à ce rapport.

• (1420)

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la situation empire. Nous savons maintenant que M. Nicholson travaillait au ministère du Solliciteur général peu avant l'octroi du contrat à la firme de M. Roche. M. Nicholson est donc rapidement passé d'un poste de fonctionnaire à un poste de conseiller au sein de la firme d'un allié politique du ministre.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Cette décision a-t-elle été prise simplement pour faire passer des fonds publics par la firme de M. Roche, l'allié politique du ministre?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné à de nombreuses occasions à la Chambre, M. Wilson examine actuellement la situation et nous attendons son rapport avec impatience.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général refuse toujours de répondre aux questions de l'opposition. Il refuse d'affronter les médias. Voici qu'il refuse même de répondre aux questions de ses propres collègues d'arrière-ban. Les Canadiens réclament des réponses.

Le solliciteur aura-t-il le courage aujourd'hui de sortir par la porte principale et de faire face à la musique au lieu de sortir furtivement par la porte arrière?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition semble s'intéresser de près à mes déplacements. En fait, au cours de la dernière semaine, j'ai probablement échangé avec les médias plus que n'importe quel autre député.

Vendredi dernier, j'ai fait une déclaration dans laquelle je précisais les faits. Si mon collègue prenait la peine d'écouter, il constaterait que nous avons respecté les lignes directrices du Conseil du Trésor. Le contrat a été affiché. Nous le savons tous.

M. Wilson analyse les faits. Nous devrions le laisser faire son travail.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, au lieu de reconnaître l'évidence, le premier ministre nie l'existence du déséquilibre fiscal et prétend faussement que le fédéral administre mieux que le gouvernement du Québec.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire ce qui illustre le mieux la supposée bonne gestion de son gouvernement. Est-ce la multiplication des numéros d'assurance sociale, le détournement de la caisse de l'assurance-emploi, les coupures effectuées au détriment des personnes handicapées et des aînés ou encore le scandale des commandites?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier que nous ayons pris un déficit de 42 milliards de dollars et que nous ayons réussi à avoir cinq surplus depuis ce temps.

Les gouvernements provinciaux ont les mêmes pouvoirs de taxation que nous. Ce que le Parti québécois et le Bloc veulent, c'est que nous percevions les impôts et que ce soit eux qui donnent les chèques.

Questions orales

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, voilà un premier ministre qui est fier que son gouvernement ait réduit à 14¢ les contributions en santé, alors que lorsqu'il a pris le pouvoir, c'était 22¢.

Est-ce que c'est cela la bonne gestion du fédéral? Est-ce que couper sur le dos des malades c'est de la bonne gestion? C'est ce qu'il voudrait que le Québec fasse, soit de faire payer aux autres ses propres problèmes, alors que c'est lui, comme ministre des Finances, qui a créé des déficits épouvantables au Canada.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député regardait la situation calmement, il réaliserait que c'est au Québec que le gouvernement provincial dépense le moins de son propre argent pour les soins des personnes malades au Québec. La province de Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba dépensent plus d'argent provincial per capita que le gouvernement du Parti québécois.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a voulu se donner lui-même en exemple au gouvernement du Québec comme bon gestionnaire des fonds publics. Depuis 1995, son gouvernement...

Des voix: Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'enthousiasme des députés est formidable, mais il faut entendre les propos de l'honorable député de Joliette qui a la parole.

• (1425)

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je disais qu'hier le premier ministre a voulu se donner en exemple. Depuis 1995...

Des voix: Ho, ho!

Le Président: Les préambules sont toujours difficiles. L'honorable député de Joliette a la parole. Peut-être pourrait-il poser sa question immédiatement.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, hier, le premier ministre a voulu se donner en mauvais exemple. Depuis 1995, son gouvernement a pris 42 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi. Ce sont 42 milliards sur le dos des chômeurs et des chômeuses.

Est-ce que pour le premier ministre, c'est ça bien gérer? Est-ce que c'est ça qu'il veut que les provinces fassent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le programme d'assurance-emploi est un programme où les gens contribuent, où le gouvernement contribue également ainsi que les employeurs.

Lorsque, du temps des conservateurs, le programme d'assurance-chômage était en déficit, c'étaient les contribuables qui emplissaient les fonds de l'assurance-chômage. Maintenant que l'économie va beaucoup mieux, il y a des surplus et c'est l'équilibre qui se fait en ce moment. Ce qui a été payé par le gouvernement par le passé venait du Fonds consolidé.

Alors, les supposés surplus de l'assurance-emploi sont de l'argent qui appartient aussi au Fonds consolidé.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre vient de nous donner un exemple de mauvaise gestion. Il devrait savoir que le gouvernement fédéral ne met plus une cenne dans la caisse de l'assurance-emploi depuis longtemps.

Est-ce que c'est le même exemple qu'il nous donne en ne sachant pas gérer les cartes d'assurance sociale? Est-ce que c'est ça bien gérer?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est sûr qu'on n'a plus à contribuer, parce qu'il y a moins de chômage. Lorsqu'il y avait 11,5 p. 100 de chômage, on était obligés de contribuer. Maintenant que le chômage est à 7 p. 100, on ne contribue pas, et on espère qu'on n'aura pas à contribuer. C'est pourquoi nous continuons à travailler pour avoir une bonne situation économique au pays.

* * *

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre.

Dans dix jours, les ministres fédéral et provinciaux se réuniront à Halifax pour planifier l'application des engagements que le Canada a pris à Kyoto. Le gouvernement fédéral, qui est le plus important propriétaire, possède la plus importante flotte de véhicules au pays. Si le gouvernement faisait le moindrement preuve de leadership relativement à Kyoto, il relèverait ses normes concernant les émissions de gaz et rénoverait les quelque 68 000 immeubles qu'il possède, afin de les rendre plus éconergétiques. Ces seules mesures permettraient au Canada de réaliser 20 p. 100 des engagements pris à Kyoto.

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas l'exemple en devenant lui-même éconergétique? Il démontrerait ainsi son leadership relativement à Kyoto.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer le chef du NPD que le gouvernement applique un projet prioritaire depuis de nombreuses années déjà. Nous avons déjà dépassé de 20 p. 100 l'objectif de 1990 et nous sommes en voie d'atteindre la barre des 30 p. 100.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, si le ministre connaissait ses chiffres, il saurait que cela ne représente même pas le millième de l'ensemble des immeubles publics. Le gouvernement n'a même pas rénové ces immeubles.

Je reviens au premier ministre. Des syndicats qui représentent des travailleurs de toutes les régions du pays directement visés par l'application du Protocole de Kyoto ont examiné les secteurs automobile et énergétique et ont élaboré un plan de transition vers une économie verte. Près de 2,5 millions de travailleurs canadiens sont déterminés à faire en sorte que le Protocole de Kyoto soit une réussite, et ils sont prêts à agir dès maintenant.

Pourquoi le premier ministre et son gouvernement ne sont-ils pas prêts, eux? Pourquoi ne s'engagent-ils pas à réaliser l'éconergie à la grandeur de l'appareil gouvernemental dès maintenant et non pas dans dix ans?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément ce que disait le ministre il y a un instant. Nous avons pris de l'avance et nous améliorons notre propre flotte de véhicules, afin de pouvoir contribuer à la solution du problème.

Je suis très heureux de constater que les syndicats veulent collaborer. Je sais que les provinces voudront en faire autant. Si tous les secteurs de la société canadienne sont décidés à collaborer afin de réduire les émissions de CO₂ et atténuer le changement climatique, nous atteindrons l'objectif de 2012 fixé à Kyoto.

*Questions orales***LES MARCHÉS PUBLICS**

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le solliciteur général voulait que son projet de prédilection, soit le Centre d'interprétation de Greenwich, soit terminé au printemps de 2001. Des difficultés contractuelles intervenues entre le gouvernement et l'ami libéral du ministre, Tim Banks, menaçaient de retarder l'ouverture de ce centre.

Banks a reconnu avoir discuté de ce problème avec le ministre, et Parcs Canada a fini par verser 235 000 \$ supplémentaires à Banks afin que le centre ouvre à temps. Ce montant est en sus des 30 millions de dollars que ce marché devrait rapporter à M. Banks.

Le ministre est-il intervenu afin d'aider son ami Banks à bonifier ce marché déjà fort généreux?

• (1430)

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de souligner que les 235 000 \$ dont se préoccupe le député ont été versés à Parcs Canada pour apporter des changements que ce ministère avait demandés.

De plus, si l'on s'arrête au coût total du projet et au coût des changements supplémentaires, de l'ordre de moins de 5 p. 100, on constate comme le sait le député que c'est bien inférieur à la norme dans l'industrie de la construction.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je suppose qu'un gros entrepreneur a acheté le silence du ministre.

La semaine dernière, le ministre responsable de l'APECA a dit que le projet de mise en valeur de Greenwich constituait une avenue de développement économique très prometteuse. Puisque Banks, l'homme d'affaires, menait de dures négociations, le ministre régional a cédé et payé.

Quels sont les intérêts qui sont les mieux servis lorsqu'un président connu du Parti libéral peut tirer 30 millions de dollars en loyer d'un investissement de 3,5 millions de dollars? Le ministre voudrait-il nous faire croire que cette affaire sert aux mieux les intérêts de l'Île-du-Prince-Édouard et des contribuables canadiens? Je propose que la vérificatrice générale aille rejoindre le conseiller en éthique à l'île la fin de semaine prochaine. Répondez à cela, monsieur le ministre.

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, beaucoup d'intérêts sont bien servis. Je vais vous lire un extrait d'une lettre transmise à plusieurs intervenants:

Je suis heureux que des terres provinciales ayant été transférées au gouvernement fédéral soient désormais intégrées dans le système des parcs nationaux et que l'on procède à leur mise en valeur pour donner au public l'occasion d'interpréter et d'apprécier les aspects uniques de ce lieu.

«Nous appuyons le gouvernement fédéral», y ajoute-t-on.

La lettre est signée par le premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Pat Binns.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a nommé la ministre du Patrimoine canadien à son poste, en 1996, Joe Thornley et sa société n'avaient pas reçu un seul contrat du ministère.

Joe Thornley était et est toujours le directeur de campagne de la ministre du Patrimoine. Depuis 1996, Thornley a reçu des contrats totalisant plus de trois quarts de million de dollars de son ministère.

N'est-il pas on ne peut plus évident que le premier ministre a besoin d'un commissaire à l'éthique indépendant pour rendre des comptes au Parlement?

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer la Chambre que Patrimoine canadien a respecté toutes les politiques et les procédures prescrites d'attribution de contrats pour obtenir les services de communications de Thornley Fallis Inc.

En fait, comme le député le sait probablement déjà, ces services sont offerts au ministère dans le cadre d'une convention d'offre à commandes qui est l'objet d'un concours établi par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce que disent le premier ministre et le gouvernement, c'est qu'ils ne trouvent pas étrange que Thornley n'ait pas obtenu un seul contrat avant 1996, année où l'actuelle ministre du Patrimoine est entrée en fonction.

Examinons ses lettres de créance. Thornley était et est toujours le directeur de campagne de la ministre du Patrimoine. Thornley est un ancien président des jeunes libéraux. Il est actuellement président de l'Agence libérale fédérale, ce qui montre bien qu'être membre comporte des privilèges.

Pourquoi le premier ministre n'arrive-t-il pas à comprendre que nous avons besoin d'un commissaire à l'éthique indépendant?

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député écoutait. Le contrat a été obtenu à la suite d'un concours public lancé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et selon le principe du mérite.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS À L'ÉTRANGER

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, hier le premier ministre a ridiculisé le rôle des délégations générales du Québec à l'étranger. Or, son propre ministre du Commerce international a déclaré qu'au moment où lui-même était dans l'entreprise privée, il avait, avec beaucoup de satisfaction, fait affaire avec les délégations générales du Québec.

Le premier ministre, avant d'insulter ainsi le Québec, ne devrait-il pas s'informer auprès de ceux qui savent dans son Cabinet, c'est-à-dire: si les déclarations qu'il s'appête à faire ont du sens, et s'en abstenir si ce n'est pas le cas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il fut un temps où toutes les provinces avaient des délégations à l'étranger, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et beaucoup de l'Ontario. Ces provinces ont décidé de réduire leurs dépenses et de fermer leurs bureaux. Lorsqu'elles avaient besoin de représentants, elles se servaient des bureaux offerts par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada.

Le Québec a décidé lui, au contraire, de continuer et il dépense plus de 100 millions de dollars par année dans ce domaine. Ils ont le droit de le faire. Mais c'est aussi le même gouvernement qui dépense moins que tous les autres gouvernements pour la santé.

Questions orales

● (1435)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): C'est la députée de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles qui s'est empressée hier de rappeler au premier ministre que les délégations du Québec étaient une illustration de la spécificité du Québec.

Est-ce que le premier ministre, même s'il se targue d'avoir reconnu le caractère distinct du Québec dans une résolution à la Chambre des communes, ne se laisse pas aveugler ici, une fois de plus, par son mépris du Québec, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre de ses propres députés et ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'étais ici à la Chambre lorsque nous avons eu cette résolution et j'ai constaté que le mépris est venu du Bloc québécois, parce que les députés n'ont pas voté à la Chambre pour la résolution de la société distincte.

* * *

[Traduction]

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'économiste en chef de la banque Toronto Dominion, Don Drummond, a calculé ce que les 22 promesses de dépenses contenues dans le discours du Trône de la semaine dernière coûteront aux contribuables canadiens. Il dit que ça ne fonctionnera tout simplement pas. Il dit que les plans grandioses du gouvernement n'entreront pas dans le cadre financier que doit respecter le gouvernement.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a évalué le coût de ses promesses? A-t-il évalué le coût de ces programmes? Est-il prêt à prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour dire aux Canadiens combien ils vont coûter?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je commencerai par dire au député que c'est notre gouvernement qui a éliminé le déficit de 42,5 milliards de dollars. Nous avons présenté cinq budgets équilibrés. Pour ce qui est de la gestion financière et de la prudence en la matière, le gouvernement n'a pas de leçon à recevoir de l'opposition.

Je ferais remarquer que le discours du Trône décrit plusieurs initiatives clés du gouvernement et que nous avons l'intention, grâce au processus budgétaire, de donner suite au discours du Trône en temps opportun et de manière efficace.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est bien ce que nous pensions, il n'y a pas de plan. C'est comme le Protocole de Kyoto, il n'y a pas de plan. Le gouvernement s'en va à l'aveuglette et se dirige tout droit vers un autre fiasco. Voilà la direction qu'il a prise.

Don Drummond a été sous-ministre adjoint des Finances de l'ex-ministre de Finances. Il dit que ces promesses coûteront trop cher. Il dit qu'elles risquent de nous faire retomber dans une position déficitaire. Il dit qu'elles nous forceraient à abandonner tout remboursement de la dette.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse de présenter, cet automne, un budget indiquant comment ces promesses, à la gloire du premier ministre, seront financées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement est le seul en 50 ans à avoir versé des paiements au titre de la dette nationale. Nous l'avons réduite de 45 milliards de dollars depuis que nous sommes arrivés au pouvoir. Nous avons équilibré le budget et nous avons dit que nous

donnerions suite au discours du Trône tout en maintenant l'équilibre budgétaire. Nous avons de quoi le prouver puisque, au cours des cinq dernières années, nous avons montré aux Canadiens que nous pouvions faire ces choses.

Il ne se passe pas un jour à la Chambre des communes sans que les députés d'en face réclament des dépenses supplémentaires dans un domaine ou un autre. Ils nous demandent quotidiennement de dépenser des milliards de dollars mais, heureusement nous ne les écoutons pas trop.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS À L'ÉTRANGER

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en février dernier à Munich, Équipe Canada, dirigée par le premier ministre, a inauguré dans l'enthousiasme une délégation commerciale pour l'Ontario et l'Alberta, délégation dont les frais incluant le loyer sont entièrement assumés par ces provinces.

Le premier ministre peut-il nous expliquer comment, en février, il pouvait se réjouir de l'ouverture de délégations commerciales pour l'Ontario et l'Alberta, alors qu'hier, en Chambre, il ridiculisait les délégations générales du Québec qui travaillent partout dans le monde?

Pourquoi toujours deux poids, deux mesures quand il s'agit du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que je viens de dire, c'est qu'elles travaillent en collaboration avec le ministère du Commerce international et le ministère des Affaires étrangères. Ils se servent de nos installations, et tout cela, pour éviter les coûts. Ce n'est pas l'option que le Québec a prise. Ils aiment mieux avoir leurs délégations à eux, avec leurs bâtisses et le tout; et ça coûte plus cher et ça fait moins d'argent pour la santé.

● (1440)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, au moment où le premier ministre participait à Équipe Canada, le premier ministre de l'Ontario a bien déclaré que ces provinces assumaient l'entièreté des dépenses de leurs bureaux, incluant les loyers dans les ambassades canadiennes, ce que le premier ministre n'a jamais démenti; il était sur place. Qu'il n'essaie pas de nous faire accroire autre chose aujourd'hui.

Mais comme l'Ontario et l'Alberta ont joint leurs voix à celle du Québec pour dénoncer le déséquilibre fiscal à la faveur d'Ottawa, est-ce que le premier ministre va conseiller aussi à ces provinces de fermer leurs bureaux, comme il l'a fait pour le Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué que c'est un choix de gouvernement. D'autres gouvernements ont décidé que la priorité était moins importante et se servent des installations que met à leur disposition le gouvernement canadien. Ce n'est pas le choix du gouvernement du Québec et ils ont le droit de le faire.

Mais moi je sais que dans mon comté par exemple, les gens aimeraient bien avoir plus d'argent pour la santé, pour maintenir les services d'urgence que le gouvernement ne maintient pas à Shawinigan; cela fait l'objet des nouvelles régulièrement à la télévision et dans les journaux québécois.

Questions orales

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit hier que le Protocole de Kyoto aurait des effets dévastateurs pour l'économie de sa province. Le ministre n'est pas sans le savoir. C'est un très mauvais accord, tant pour la Nouvelle-Écosse que pour le Canada.

Pourquoi le Canada ne fait-il pas preuve d'honnêteté et n'admet-il pas qu'il compte nous imposer l'accord de Kyoto, en dépit des protestations des provinces et des conséquences négatives qu'il entraînera pour de nombreux Canadiens?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que les provinces productrices de gaz, comme la Nouvelle-Écosse, tirent un avantage considérable des mesures prévues aux termes de l'accord de Kyoto qui favorise le recours aux carburants produisant peu d'émissions par rapport aux autres carburants. La Nouvelle-Écosse, qui est une province productrice de gaz et qui vend, je crois, plus de 90 p. 100 de sa production aux États-Unis, tirera profit des mesures prises pour réduire les gaz à effet de serre.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre continue de discourir sur le commerce et toutes sortes d'autres choses que personne ne comprend, mais il n'en reste pas moins que tout le monde est préoccupé par l'environnement.

L'accord de Kyoto ne permettra pas d'assainir l'air. Il ne fera rien pour nettoyer l'eau ni planter de nouveaux arbres. Compte tenu du nombre croissant de provinces qui expriment des objections, le ministre va-t-il oui ou non rejeter l'accord?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si le député ne fait aucun effort pour mieux comprendre l'accord, je ne peux pas m'attendre à ce qu'il l'appuie. C'est normal, mais je crois tout de même qu'il devrait faire un effort pour le comprendre. Il se pourrait qu'il n'y arrive pas, mais je crois que c'est possible.

Tout ce que je peux dire, c'est que comme l'a affirmé le premier ministre, nous devrions avoir bientôt un plan pour mettre l'accord de Kyoto en oeuvre. Nous l'adopterons. Nous le soumettrons aux provinces parce que nous voulons que notre approche soit entièrement canadienne et que toutes les provinces et tous les territoires collaborent avec le gouvernement fédéral.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Étant donné que l'aquaculture telle qu'elle est actuellement pratiquée menace sérieusement les stocks de saumon sauvage et l'environnement marin, et compte tenu de la levée malavisée, par le gouvernement de la Colombie-Britannique, du moratoire de sept ans relativement à l'élevage de saumon, le ministre demandera-t-il au Comité permanent des pêches et des océans d'examiner en profondeur l'industrie de l'aquaculture, ses effets sur l'environnement et son avenir sur les plans social et économique?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de son intérêt pour ce dossier et de l'excellente recherche qu'il a faite.

L'aquaculture offre beaucoup de possibilités de croissance dans toutes les régions côtières du Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux, de concert avec le secteur privé, ont accompli de l'excellent travail pour veiller à ce que nous ayons des pratiques d'aquaculture sûres et durables.

Je suis très heureux du travail qui a été réalisé par le Comité sénatorial des pêches et le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes. Ces comités ont travaillé ensemble pendant plus de trois ans à l'élaboration et la formulation de nos politiques. Je les invite à poursuivre leur collaboration dans l'examen des règlements.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le train est le mode de transport le moins énergivore et le plus écologique qui soit. Un appui fédéral au réseau ferroviaire, notamment une ligne à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, une région à forte densité de population, pourrait entraîner le retrait de trois millions de véhicules sur les routes chaque année. Cela représente une réduction annuelle de 16,8 millions de tonnes des émissions de dioxyde de carbone.

Ma question est la suivante: si le gouvernement entend véritablement donner suite à l'accord de Kyoto, quelle est sa vision? Quel est son plan de revitalisation du système ferroviaire au Canada?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue sait très bien que pour ce qui est des énormes défis environnementaux auxquels nous faisons face, tous les scénarios alternatifs vont être envisagés au cours des prochains mois. Le gouvernement aura l'occasion de déposer un rapport sur cette question.

* * *

●(1445)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, des régions de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse ont subi la pire sécheresse de leur histoire. Chaque année, depuis quelques années, on dirait que l'été est plus chaud et sec que le précédent. Cette réalité suscite davantage d'incertitude et de désarroi dans la communauté agricole.

Pendant que les agriculteurs craignent que l'application de l'accord de Kyoto n'ait comme effet de faire grimper les coûts de l'énergie, voilà que le spectre d'un nouvel épisode d'El Nino se profile à l'horizon. Ma question est la suivante: quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour que nos agriculteurs bénéficient des retombées de l'accord de Kyoto?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député a signalé à juste titre les effets dévastateurs de la sécheresse dans nombre de régions au Canada, particulièrement dans le centre-sud de l'Alberta.

Bien sûr, nous devons nous attendre à ce que ces conditions météorologiques exceptionnelles soient plus fréquentes, plus intenses et durent plus longtemps en raison des changements climatiques.

Questions orales

Il importe que nous nous attaquions aux causes des problèmes que subissent les agriculteurs canadiens en raison des conditions météorologiques exceptionnelles tout en appliquant des mesures ponctuelles en vue d'atténuer les effets à court terme de ces problèmes.

* * *

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, nous apprenons que Service correctionnel Canada donne une formation à des détenus pour qu'ils puissent faire du télémarketing directement à partir des pénitenciers canadiens.

Service correctionnel Canada enseigne aux détenus comment obtenir de l'information sur la vie des Canadiens, leur foyer, leurs biens, leur NAS, leurs cartes de crédit, leurs numéros de comptes bancaires. Le risque d'abus est absolument illimité.

Comment le ministre peut-il justifier le fait que les Canadiens soient ainsi soumis à cette stratégie insensée?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les ordinateurs, Service correctionnel Canada fait actuellement une évaluation approfondie des ordinateurs que les détenus possèdent dans leur cellule. SCC fait un examen exhaustif afin de s'assurer que ces ordinateurs sont utilisés à bon escient.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur les ordinateurs, mais sur le télémarketing.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le ministère congédie des professeurs qui dispensent une formation professionnelle dans des établissements comme celui de Springhill, où il y a 380 détenus, alors qu'il augmente le personnel à Montague?

Ce projet de télémarketing est insensé. Le ministre rétablira-t-il immédiatement le financement des établissements où se trouvent les détenus?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier au député, le budget du centre de recherche sur les toxicomanies à Montague provient du centre national, à Ottawa. Aucun financement n'est venu de Dorchester ou d'un établissement du Canada atlantique, mais Service correctionnel Canada est, bien entendu, pleinement conscient de l'importance de régler le problème de la toxicomanie.

Le Président: À l'ordre. Je remarque qu'il semble y avoir aujourd'hui à la Chambre plus de chahut et de sifflements que d'habitude. Les intervenants apprécient sans doute les conseils que leur fournissent volontiers d'autres députés, mais la présidence a beaucoup de mal à entendre ce qui se dit et quelqu'un risque de tenir des propos antiréglementaires. Je demande un peu plus d'ordre aujourd'hui à la Chambre, d'autant plus que le député de Langley—Abbotsford a la parole.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si ce gars-là en savait aussi long sur le système pénitentiaire qu'il en sait sur la façon de favoriser ses amis, notre pays s'en porterait mieux.

Je poursuivrai sur la même lancée que la question précédente. Le télémarketing frauduleux n'a rien à voir avec la présence d'ordinateurs dans les prisons. Il s'agit de prisonniers qui téléphonent chez des particuliers.

Le solliciteur général peut-il me dire pourquoi Service correctionnel Canada projette d'étendre ce programme et de sonder encore

plus de gens au téléphone sur leur vie, leur foyer et leur propriété? Quelle est l'idée?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les détenus qui travaillent dans des centres d'appel ont été triés sur le volet et ils n'ont aucunement accès à des renseignements personnels.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Je vous le disais, monsieur le Président, il ne sait pas de quoi il parle.

Je ne vois pas comment un détenu peut appeler quelqu'un et s'informer de sa famille, de sa vie privée et de sa propriété sans obtenir des renseignements. Hé, sortez de la lune, vous autres! C'est un mauvais programme. Il empiète sur la vie privée des Canadiens. Je veux savoir pourquoi on n'y met pas fin.

● (1450)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, tous les détenus qui participent...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Nous devons pouvoir entendre la réponse du solliciteur général. Celui-ci a la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur le Président, tous les détenus qui participent à ce programme ont été triés sur le volet. En fait, avant qu'un détenu...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur le Président, le programme CORCAN vise notamment à s'assurer que des détenus seront prêts à réintégrer la société. Tout cela est conforme à la sécurité publique.

[Français]

Le Président: L'honorable député de Châteauguay a la parole.**Des voix:** Oh, oh!

[Traduction]

Le Président: Tous mes appels à l'ordre semblent rester vains. Je sais que le député de Langley—Abbotsford a fait de son mieux pour maintenir le calme, mais c'est maintenant au tour du député de Châteauguay.

[Français]

C'est maintenant au tour de l'honorable député de Châteauguay, et nous voulons entendre sa question, s'il vous plaît.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics vient de déposer le rapport de l'enquête administrative interne de son ministère sur le scandale des commandites.

Comment le ministre peut-il soutenir qu'une enquête publique n'est pas nécessaire dans cette affaire, alors que la description du mandat démontre très clairement que seuls les aspects administratifs du programme ont fait l'objet d'examen et qu'en aucun temps l'implication politique du gouvernement n'a fait l'objet d'enquête?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, les efforts déployés par le gouvernement touchent à tous les aspects du problème. Il y a eu, évidemment, les vérifications internes, puis le plan d'action. Lorsque des questions qui risquent d'être litigieuses sont mises au jour, elles sont renvoyées à la GRC. La vérificatrice générale effectuera une enquête et une vérification à l'échelle du gouvernement. De plus, un examen administratif est en cours, aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques. Les marchés conclus avec certaines firmes font l'objet d'une vérification du temps. Chaque facette de cette question est examinée à la loupe.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, on le voit très bien. Tant et aussi longtemps qu'on limite l'enquête à l'administration du programme, on présente le scandale des commandites comme étant de simples erreurs administratives. Or, il y avait une volonté politique derrière cela. Le tout nous a été confirmé par Chuck Guité et Alain Richard.

Quand le gouvernement compte-t-il permettre que la vérité soit connue en autorisant la tenue d'une enquête publique et surtout une enquête indépendante du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député propose la tenue d'une enquête publique, mais je lui ferai remarquer que, pour aller au fond des choses, pour faire toute la lumière sur cette affaire, il faut nous en remettre aux autorités les plus compétentes, soit la GRC pour les affaires criminelles et la vérificatrice générale pour la politique et les opérations gouvernementales. Ces autorités sont très actives dans ce dossier.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en mars 1997, le ministre de la Défense nationale avait confirmé un engagement de longue date, celui de construire de nouveaux logements au Collège de la Protection civile du Canada à Arnprior, en Ontario, où les édifices datent de 1942.

Après le budget de 2001, qui attribuait 396 millions de dollars à la Protection civile du Canada, les bâtiments des résidences pour étudiants ont été démolis puisque le gouvernement avait promis d'en construire de nouveaux.

Où est donc passé l'argent qui devait servir à construire des bâtiments au Collège de la Protection civile du Canada à Arnprior?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais m'informer à ce sujet et répondre à la députée le plus tôt possible.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre devra faire vite. Ce que les gens craignent le plus à Arnprior de nos jours, c'est que le gouvernement ait déjà pris sa décision quant au Collège de la Protection civile du Canada et qu'il compte annoncer aux employés

dès demain, à la veille de l'Action de grâce, qu'ils n'ont plus d'emplois et que le gouvernement prévoit fermer le collège.

Le ministre peut-il confirmer que l'école d'Arnprior ne fermera pas?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux faire une telle promesse ou prendre cet engagement pour le moment, mais je vais m'informer dès cet après-midi et répondre à la députée dans les plus brefs délais.

* * *

● (1455)

LA SANTÉ

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Récemment, la ministre a annoncé que le gouvernement fédéral octroierait 213 millions de dollars pour les soins de santé primaires de l'Ontario. Dans ma circonscription, celle de Nepean—Carleton, cette annonce a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, notamment par ceux qui s'intéressent beaucoup à la réforme des soins de santé primaires.

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre comment ces fonds seront investis en Ontario?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député a travaillé avec les électeurs de la circonscription de Nepean—Carleton sur cet important dossier qu'est la réforme des soins de santé primaires.

J'ai été heureuse de pouvoir annoncer l'octroi à l'Ontario de 213 millions de dollars de notre Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires. Ces sommes serviront à améliorer les soins de santé primaires au niveau local, pour qu'ils soient disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept. En fait, le gouvernement de l'Ontario tente d'étendre ce projet à toutes les localités de la province.

Je tiens à féliciter le député parce que lui et ses électeurs ont...

Le Président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis plus d'un an, la ministre du Revenu national fait fi des conseils des agents des douanes. Ces agents sont la première ligne de défense du Canada. Pourtant la ministre refuse de leur donner des outils, comme l'accès à l'information, des ressources ou des armes à feu pour se protéger eux-mêmes et protéger les Canadiens.

Nos agents en ont maintenant assez de l'inaction du gouvernement et notre sécurité et nos relations commerciales sont menacées.

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas aux agents des douanes les outils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur travail?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je peux garantir au député et à la Chambre que la sécurité des Canadiens est la principale priorité du gouvernement.

Travaux de la Chambre

Je veux également assurer au député que nos douaniers ont les outils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur travail. Je suis très fière du rôle qu'ils jouent.

Nous avons une convention collective en place. Il existe un processus de règlement des griefs en cours à l'heure actuelle. J'invite notre vis-à-vis à ne pas s'ingérer dans ce processus.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invite la ministre à commencer à faire son travail et à écouter les agents des douanes.

Au cours des deux dernières semaines, des Canadiens ont subi des retards aux postes frontaliers et des échanges commerciaux ont été ralentis. Les agents des douanes ont fait part de préoccupations justifiées au sujet de leur charge de travail et de leur sécurité personnelle, mais la ministre en a fait fi.

Ces problèmes ont été causés par la mauvaise gestion des douanes par la ministre du Revenu national. Quand la ministre va-t-elle s'attaquer à ces graves problèmes et permettre aux agents des douanes de recommencer à protéger les Canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les moyens de pression exercés de façon intermittente dans tout le pays me préoccupent. J'ai rencontré de nombreux douaniers de tout le pays et j'en ai discuté avec eux, mais je tiens à dire au député et à la Chambre qu'il existe une convention collective et un processus de règlement des griefs.

Ce processus n'a pas été mené à terme et il est inapproprié de la part du député ou de qui que ce soit d'autre de s'ingérer dans le bon fonctionnement de ce processus.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a manifesté son intention d'obtenir une entente administrative avec le gouvernement fédéral, similaire à celle que ce dernier a conclue avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, qui prévoit la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extracôtières de ces deux provinces.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il nous dire s'il s'engage à négocier une entente administrative avec le Québec avant la fin de 2002, pour permettre l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent dès le printemps 2003?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré la ministre déléguée à l'Énergie du Québec. Elle m'a écrit. Nous examinons cela et nous espérons avoir une réponse pour elle dans un avenir rapproché.

Bien entendu, nous voulons profiter de toutes les possibilités de développement économique dans tout le pays, y compris cette région, mais nous devons nous assurer que nous avons le cadre de réglementation voulu en place. Il faut également faire face à des problèmes de compétence en même temps.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. La semaine prochaine a été désignée Semaine des Sociétés d'aide au développement des collectivités.

Ces organismes font de l'excellent travail. L'ennui, c'est que la population n'en est pas informée. Le ministre peut-il dire à la Chambre quels avantages ces SADC procurent aux Canadiens de l'Ouest?

• (1500)

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités ont des antennes dans 90 localités rurales de l'Ouest du Canada.

Elles offrent chaque année des services commerciaux fort utiles à des milliers d'entreprises petites et moyennes. Elles participent aux activités stratégiques de planification et de mise en oeuvre du développement économique régional.

Ces SADC comptent 90 conseils d'administration bénévoles regroupant des gens d'affaires et des chefs de file de la communauté. Depuis sept ans, les SADC ont approuvé 13 000 prêts équivalant à 300 millions de dollars, ce qui a amené 500 millions de dollars de plus.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a promis dans le discours du Trône de protéger les enfants contre toute forme d'exploitation. Or le mérite artistique protège aujourd'hui certaines formes de pornographie juvénile et les pornographes. C'est tout simplement erroné.

Le ministre de la Justice peut-il s'engager d'ores et déjà à nous présenter, sur la pornographie juvénile, un projet de loi qui fera totalement disparaître de la loi l'exemption relative au mérite artistique, protégeant ainsi nos enfants, comme il se doit?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi de près l'affaire Sharpe. Nous avons clairement indiqué notre intention de procéder à une révision exhaustive des infractions prévues dans le Code criminel. Il va de soi que les enfants sont prioritaires dans notre société. Nous voulons nous assurer de pouvoir les protéger.

Nous avons également prévu certaines dispositions. En vertu du projet de loi C-15A, qui a désormais force de loi au Canada, il existe maintenant une toute nouvelle infraction concernant la navigation sur Internet. Dernièrement, en collaboration avec le ministre de la Justice du Manitoba, nous avons lancé un nouveau site, appelé Cybertip, qui s'avérera fort utile. Nous comptons présenter un tout nouveau projet de loi, grâce auquel nous continuerons de protéger les enfants dans nos collectivités.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la journée, demain et la première semaine quand nous reviendrons?

Travaux de la Chambre

Peut-il également nous assurer qu'il demandera à tous ses ministres de ne pas faire de déclarations en-dehors de la Chambre pendant l'intersession afin que la Chambre apprenne d'abord du gouvernement ce qui se passe?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, bien entendu, le gouvernement n'arrêtera pas de fonctionner. Il travaille tout le temps, sept jours par semaine.

Cet après-midi nous allons continuer l'étude du projet de loi C-4, qui porte sur les déchets nucléaires. Il sera suivi du projet de loi C-2, concernant le Yukon, et du projet de loi C-3, si nous avons le temps, qui porte sur le Régime de pensions du Canada.

Demain, nous entreprendrons le sixième et dernier jour du débat sur l'Adresse. Le vote aura lieu à notre retour. La semaine prochaine, tous les députés seront dans leur circonscription. Quand nous reviendrons, nous reprendrons le programme législatif là où nous l'aurons laissé aujourd'hui. J'ajouterai que le projet de loi C-14, concernant les diamants, a été présenté plus tôt aujourd'hui.

J'aimerais annoncer que la première journée d'opposition aura lieu le jeudi 24 octobre.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du jeudi, je note que ce matin un certain nombre de ministériels voulaient en savoir davantage sur le Protocole de Kyoto avant de se prononcer sur sa ratification.

Le leader parlementaire est-il disposé à prévoir une période de temps durant les initiatives ministérielles pour permettre à la Chambre d'adopter la motion n° 82, inscrite au nom du député de Calgary-Centre, qui propose la création d'un comité mixte du Parlement en vue d'obtenir tous les faits sur le Protocole de Kyoto avant que la Chambre ne se prononce sur la ratification de ce dernier?

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, si j'ai bonne mémoire, la motion n° 82 est une motion d'initiative parlementaire. Je suis heureux d'informer le député qu'il existe un processus pour déterminer quelles motions feront l'objet d'un débat et, par la suite, d'un vote.

Comme le député le sait, le gouvernement n'intervient jamais dans ce processus. En outre, nous autorisons les votes libres sur les affaires parlementaires; le député devrait le savoir et sans doute essayer lui-même de faire la même chose de temps à autre.

En ce qui concerne l'initiative parrainée par le gouvernement au sujet du Protocole de Kyoto, le premier ministre a promis, tant dans le discours du Trône que dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, qu'il était prêt à offrir la tenue d'un débat et d'un vote à la Chambre avant les vacances de Noël.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLEAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude traite de nos préoccupations concernant l'énergie nucléaire. J'ai abordé, plus tôt, les ramifications du Protocole de Kyoto.

Les événements concernant le docteur Swann, en Alberta, sont passablement déconcertants, surprenants et plaisants. Ce médecin a fait état publiquement de ses préoccupations et de son appui à l'accord de Kyoto. Il est à même de constater directement les effets du changement climatique chez ses patients.

Il a été sommairement démis de ses fonctions. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse satisfaisante quant aux raisons de cette mesure. Nous ne pouvons que présumer qu'elle est le résultat d'une ingérence politique du gouvernement provincial de l'Alberta.

On sait que le premier ministre de l'Alberta, M. Klein, a déclaré très clairement qu'il s'opposait absolument à la ratification du Protocole de Kyoto. Il est tout à fait déraisonnable d'interdire toute forme de dissidence au sein de la fonction publique albertaine, notamment de la part d'un médecin. Ce genre de situation ne devrait pas être tolérée au Canada.

Nous sommes très heureux que le conseil d'administration de l'hôpital ait réintégré le docteur Swann dans ses fonctions, mais cette situation portera de toute façon préjudice à ses rapports avec son employeur, le conseil d'administration et le gouvernement provincial. Cet incident n'aurait jamais dû se produire.

Si nous voulons vraiment tenir des débats exhaustifs et ouverts au sujet de tous les aspects du Protocole de Kyoto et de l'énergie nucléaire, nous devrions pouvoir le faire sans crainte de représailles. Nous devons être en mesure de faire valoir notre point de vue, pour ou contre. C'est ce qui donne toute son importance à la Chambre des communes, où il est possible d'avoir des échanges et des débats d'idées.

Les employés des fonctions publiques, qu'elles soient fédérale, provinciale ou municipale, devraient pouvoir exprimer leur opinion sur divers sujets qui intéressent nos concitoyens, sans avoir à craindre pour leur emploi. D'autres cas semblables se sont produits au ministère fédéral de la Santé et ailleurs.

Lorsqu'une personne de la réputation du docteur Swann, membre de la profession médicale de l'Alberta, exprime très clairement son appui à l'accord de Kyoto, le gouvernement de l'Alberta peut exprimer son désaccord et maintenir sa position, mais il est inconcevable qu'il ait démis ce médecin de ses fonctions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre le député. Nous nous sommes entendus sur une motion que je voudrais présenter maintenant à la Chambre. Je crois comprendre que certains députés veulent que ce soit fait avant qu'ils quittent la Chambre.

Après consultation de tous les leaders de la Chambre, je présente la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle:

1. Le Comité permanent des finances et le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international puissent avoir des réunions d'organisation le 21 octobre 2002; et que les membres desdits comités soient les suivants:

Initiatives ministérielles

Membres du Comité permanent des finances: Sue Barnes, Scott Brison, Rick Casson, Roy Cullen, Nick Discepola, Albina Guarnieri, Richard Harris, Rahim Jaffer, Sophia Leung, Joe McGuire, l'honorable Maria Minna, l'honorable Lorne Nystrom, Pierre Paquette, Charlie Penson, Pauline Picard, Gary Pillitteri, Tony Valeri et Bryon Wilfert;

Membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international: Sarkis Assadourian, Stéphane Bergeron, Aileen Carroll, Bill Casey, Irwin Cotler, Stockwell Day, John Duncan, l'honorable Art Eggleton, Mark Eyking, John Harvard, Marlene Jennings, Francine Lalonde, l'honorable Diane Marleau, Keith Martin, Patrick O'Brien, Deepak Obhrai, Bernard Patry et Svend Robinson.

2. Durant la période se terminant le 10 décembre 2002, il y ait sept jours désignés, conformément à l'article 81 du Règlement;

3. Durant son étude des délibérations conformément à l'article 83.1 du Règlement, le Comité permanent des finances, accompagné du personnel nécessaire, puisse voyager dans les régions du Canada et autoriser la diffusion de ses délibérations.

Pour la gouverne des députés, la motion prévoit un jour désigné de plus. Les listes des membres associés des deux comités seront déposées plus tard.

● (1510)

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral fédéral est à blâmer de ne pas avoir expliqué clairement les aspects positifs ou encore, comme pourraient le prétendre certains, les aspects négatifs du Protocole de Kyoto. Cet accord a été conclu il y a cinq ans. Le gouvernement a eu cinq ans pour renseigner les Canadiens afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant les conséquences à long terme de cet accord pour le Canada et son économie. L'Alliance canadienne et les Canadiens expriment à juste titre des préoccupations à ce sujet.

Ayant moi-même analysé l'accord de Kyoto, je crois fermement qu'il précise au mieux le minimum que nous devrions faire comme pays. Je suis très encouragé que bon nombre de particuliers et d'entreprises aient pris l'initiative de moderniser leurs immeubles, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou encore leurs exportations d'énergie.

Il est indispensable que les Canadiens soient informés. Il faut que cela se fasse. Je suis favorable à la tenue d'un débat complet et ouvert avant que l'accord de Kyoto soit ratifié. C'est pourquoi nous voudrions que ce débat s'amorce immédiatement, afin que nous puissions progresser dans ce dossier et nous donner une meilleure société, c'est-à-dire un Canada plus propre et en santé ainsi qu'un environnement plus propre et plus sain.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour sa présentation, même si elle a été interrompue à quelques reprises. On sait que le projet de loi C-4 porte sur une modification à un des articles.

Précédemment, on pouvait lire au paragraphe 46(3), et je cite:

[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Il est question ici d'un lieu qui peut être contaminé.

Le projet de loi prévoit de remplacer cette phrase par ce qui suit:

[...] toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Par le fait même, ce changement fait en sorte qu'on soustrait tout un groupe à ces obligations de décontamination. Par exemple, une banque qui aurait fait un prêt à un entrepreneur ne pourrait pas être poursuivie en vertu du nouveau libellé du projet de loi.

Est-ce que le député pense qu'il est pertinent de modifier l'actuelle loi par ce projet de loi?

● (1515)

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, on dit quelques lignes plus haut que la commission peut ou non agir. En réalité, la commission ne peut rien faire si ce n'est laisser faire. On devrait y dire que la commission imposera cette mesure. Toutefois, comme on y utilise le mot « peut », il appartient donc à la commission de déterminer si elle veut ou non faire quelque chose. Je ne suis pas un avocat, mais selon le judicieux conseil que m'a fourni mon collègue de Windsor, qui est avocat, le mot « doit » renforcerait complètement le projet de loi.

C'est de nouveau une question de confiance. Est-ce que l'opposition, et à ce compte-là de nombreux Canadiens, ont suffisamment confiance que le gouvernement libéral agira comme il convient en cas de catastrophe dans une centrale nucléaire, de contamination de terres avoisinantes ou d'une réduction ou de l'élimination d'une centrale nucléaire?

Nous savons que la facture qui découle de ce genre de discussion est très élevée. Qui paiera? Qui sera en bout de piste responsable du nettoyage si jamais il se produit quelque chose?

Nous avons vu d'autres exemples où des entreprises ont éprouvé un sérieux problème et ont abdiqué leur responsabilité. À qui est revenue la tâche de nettoyer et de prendre le contrôle de la situation? Au gouvernement. La responsabilité échoit ensuite au contribuable, et c'est l'argent de ses impôts qui sert à corriger la situation. C'est tout simplement inacceptable.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a demandé si nous pouvons faire confiance au gouvernement et je lui réponds que c'est hors de question. C'est cette administration qui compte toujours emprisonner des agriculteurs dans moins de trois semaines pour avoir essayé de vendre leurs propres céréales.

Je voudrais revenir sur une question qu'il a soulevée un peu plus tôt. Selon lui, les travailleurs appuient l'accord de Kyoto. C'est tout simplement parce qu'ils ne savent pas bien ce qu'il leur réserve! Plus les gens en connaissent le contenu, plus ils s'inquiètent.

Je me préoccupe surtout des questions agricoles. J'aimerais me reporter à une des seules études menées sur l'accord et l'agriculture que nous ayons pu trouver. Elle a été effectuée par l'American Farm Bureau Federation et nous avons même dû nous adresser aux États-Unis pour dénicher de l'information. Il n'existe absolument rien au Canada sur les répercussions de l'accord sur l'agriculture. Le rapport américain avance que l'application de cet accord entraînerait une augmentation des dépenses annuelles de 32 p. 100 dans les exploitations agricoles, une baisse du revenu agricole d'entre 24 et 48 p. 100, une diminution des exportations agricoles et, finalement, la faillite chez de nombreux agriculteurs. En fait, cette étude disait que le protocole de Kyoto était la plus grande menace publique en matière de politique agricole pour nos collectivités rurales.

Les députés représentent un parti qui affiche des couleurs démocratiques. Je ne comprends pas tellement pourquoi ils appuient un accord dont les répercussions seront absolument catastrophiques pour l'agriculture. Il faut répondre à ces questions. Quelle sera l'incidence de des hausses du prix de l'énergie? Combien d'agriculteurs seront acculés à la faillite? Quelles seront les conséquences, pour notre pays, de l'attitude des pays qui n'auront pas un tel accord et que nous devons concurrencer? De quelle façon le mécanisme du protocole aura-t-il une incidence sur les agriculteurs?

J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi son parti adopterait une position aussi vigoureuse et aussi contraire au bien-être de l'agriculture et des agriculteurs.

Mme Paddy Torsney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. D'après l'Ordre projeté des travaux et l'avis que nous avons tous sur nos pupitres, nous sommes censés débattre le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, parrainé par le ministre des Ressources naturelles.

Je suis heureuse que l'on discute du Protocole de Kyoto, mais notre débat est censé porter sur la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Je comprends mal quel lien il peut y avoir entre ce projet de loi, les questions agricoles et Kyoto, quoique je puisse comprendre la relation entre les conditions météorologiques exceptionnelles, la sécheresse et les répercussions du Protocole de Kyoto. La Chambre pourrait-elle revenir au sujet à l'étude?

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'aimerais porter à votre attention le fait que notre collègue est dans l'erreur lorsqu'elle pense qu'on peut faire l'économie du débat sur le Protocole de Kyoto par rapport au projet de loi dont nous sommes saisis.

Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne l'ensemble de l'énergie. L'énergie, cela réfère à Kyoto. Pourquoi cela réfère-t-il à Kyoto? Parce que concernant Kyoto, il y a un engagement ferme de la part du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il faut donc parler de Kyoto, et cette Chambre devrait réaffirmer la nécessaire diligence dont le gouvernement devrait faire preuve pour ratifier le plus rapidement Kyoto. On sent qu'il y a un peu de mou sur la gâchette au niveau ministériel. Cependant, je veux vous convaincre qu'entre le projet de loi dont on discute et Kyoto, les liens sont non seulement pertinents, mais inévitables.

• (1520)

Le Président: J'apprécie les contributions de tous les députés concernant ce point. Il est évident que lorsqu'on discute d'un projet de loi, il faut que les propos porte sur celui-ci et non pas sur d'autres choses. Peut-être y a-t-il des arguments permettant de conclure qu'un

Initiatives ministérielles

débat sur le sujet du Protocole de Kyoto à quelque chose à voir avec le projet de loi C-4.

[Traduction]

Cependant, je n'entends pas poursuivre cet argument. Nous avons entendu les observations des députés. Je sais qu'au cours du débat, tous les députés voudront traiter des mérites ou d'autres aspects du projet de loi C-4 dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qu'ils essaieront de tenir des propos se rapportant à ce texte législatif. C'est d'ailleurs ce que fera certainement le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore qui a maintenant la parole.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, permettez-moi d'éclaircir les choses pour le député de l'Alliance. C'est son parti qui a voté contre le tarif du nid-de-Corbeau. C'est son parti qui a voté contre chaque mesure d'aide aux agriculteurs proposée entre 1993 et 1997. L'une des personnes en cause est maintenant chef du parti de la Saskatchewan. Voilà donc les antécédents de l'Alliance dans le dossier de l'aide à l'agriculture et aux agriculteurs.

Cela étant dit, je sais que le député s'inquiète à juste titre de la situation des agriculteurs et des producteurs agricoles. Tant mieux pour lui. Toutefois, le député de Palliser, notre critique de l'agriculture, a lui aussi fait des efforts extraordinaires pour porter la situation des agriculteurs et de leur famille à l'attention du pays.

La vraie question, à cet égard, est de savoir si nous faisons confiance au gouvernement. C'est une très bonne question. Le gouvernement a disposé de cinq ans pour discuter du plan de Kyoto. Il a eu des années pour s'occuper de la sécurité nucléaire, mais il ne l'a simplement pas fait. Quand des partisans ou des opposants posent des questions, ou qu'on leur pose des questions pour leur tirer les vers du nez, les questions sont éludées.

Il est regrettable que le député ait eu à aller aux États-Unis pour obtenir des renseignements. Il a cité beaucoup de statistiques, mais il faut se demander quelle en est l'origine. Quel genre d'études a-t-on réalisé? Sur quoi se basaient-elles? C'est une chose dont nous devons discuter. Il a tout à fait raison de dire que le gouvernement a manqué à sa responsabilité d'expliquer les avantages de ces mesures.

Il a également mentionné le fait que de nombreux travailleurs appartenant à des syndicats tels que le SCEP ont ratifié le projet de Kyoto. Selon le député, ils l'ont fait parce qu'ils n'y comprenaient pas grand-chose. Quelque 1 500 membres du SCEP ont récemment tenu leur congrès. Il y a parmi eux des gens très intelligents. Dire qu'ils n'ont pas compris le document sur lequel ils ont voté serait, au mieux, de la naïveté.

Le SCEP est un bon syndicat qui a fait beaucoup de bien en représentant ses membres et en travaillant avec les entreprises et le gouvernement pour assurer des avantages aux travailleurs et à leur famille dans les collectivités du pays. J'appuie son action. Je sais que, s'il y pensait bien, le député de l'Alliance l'appuierait aussi.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, on a devant nous le projet de loi C-4, Loi visant à modifier la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Initiatives ministérielles

Quand on parle du nucléaire et de l'ensemble des éléments touchant à sa réglementation, on parle aussi des choix de société faits au plan des matières énergétiques utilisées comme combustible dans l'ensemble des activités économiques de notre société. Lorsqu'il est question de matières énergétiques, on parle non seulement du nucléaire, mais aussi de l'hydroélectricité. On parle des énergies renouvelables, on parle du charbon. On parle de toute une série de matières en mesure de produire de l'énergie. Dans ce contexte, il est évident que l'on devra aborder la nécessité de ratifier le Protocole de Kyoto, ce qui serait le premier pas.

Le projet de loi modifie la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, afin de changer les catégories de personnes auxquelles la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut ordonner de prendre des mesures de décontamination d'un lieu.

Je l'ai mentionné un peu plus tôt, lors d'une question que j'adressais à un député, que le texte actuel dit que la commission peut, et je cite:

[...] ordonner au propriétaire ou au responsable du lieu, ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre des mesures réglementaires pour le décontaminer.

La terminologie «toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu» est très large. C'est actuellement la situation, ce qui fait en sorte que des bailleurs de fonds pourraient être appelés, si les propriétaires des lieux ou les responsables ne sont pas solvables, à avoir comme responsabilité de décontaminer un lieu qui l'aurait été par une activité entourant le nucléaire, que ce soit les déchets ou l'activité elle-même.

Nous pensons que cela est tout à fait pertinent pour responsabiliser non seulement les propriétaires et les responsables des lieux qui utilisent cette forme d'énergie, mais encore pour tous ceux qui prennent le risque d'investir dans cette forme d'énergie. On trouve non pertinentes les modifications proposées dans le projet de loi. On veut remplacer:

[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer

par ce qui suit:

[...] toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Avec le projet de loi, toute une catégorie de personnes morales ou physiques qui, actuellement, auraient des obligations en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, s'en trouveraient exclues. Je l'ai mentionné plus tôt, à l'heure actuelle, la commission pourrait demander à une banque ayant prêté à une entreprise qui ne serait pas capable, pour des questions de solvabilité, de décontaminer le lieu, de procéder à cette décontamination. Avec le projet de loi C-4, on exclut cette banque et nous ne pensons pas que ce soit pertinent.

Nous sommes d'accord avec l'intention qui se trouve derrière le projet de loi, à savoir que le nucléaire représente un risque extrêmement important. En faisant sa proposition, le ministre des Ressources naturelles le reconnaît lui-même. Il dit que si l'on veut exclure les bailleurs de fonds des catégories de personnes pouvant éventuellement être appelées par la commission à décontaminer les lieux, c'est parce que ces gens ne voudraient probablement pas prendre le risque d'investir dans des entreprises qui sont propriétaires ou qui exploitent le nucléaire, parce que le nucléaire demeure une forme d'énergie énormément risquée. Nous ne voyons pas pourquoi on exclurait ces investisseurs, qui connaissent le risque, de leurs responsabilités en ce qui a trait à la décontamination.

On veut le répéter, il faut souhaiter que le nucléaire soit une forme d'énergie à abandonner. Bien sûr, on ne peut pas le faire du jour au lendemain. On sait entre autres qu'en Ontario, c'est une source d'énergie extrêmement importante. Au Québec, cela fait longtemps qu'on a arrêté de construire des centrales nucléaires. On s'est aperçu que c'était non seulement risqué et que cela créait énormément de déchets, mais aussi qu'il y avait des formes alternatives beaucoup plus intéressantes, et j'y reviendrai.

Le ministre constate que le nucléaire est une forme d'énergie qui comporte énormément de risques et veut soustraire une partie des investisseurs à leurs responsabilités pour permettre à ces entreprises de pouvoir subvenir à leurs besoins financiers.

• (1525)

Le ministre lui-même reconnaît que le nucléaire est une forme d'énergie dangereuse. Plutôt que d'aller vers d'autres formes d'énergies qui sont moins dangereuses, sa solution est tout simplement de déresponsabiliser les bailleurs de fonds. C'est tout à fait irresponsable de sa part.

On connaît les dangers du nucléaire. Je n'ai pas besoin de rappeler toutes les catastrophes qu'on a pu connaître au cours des dernières décennies. Comme le ministre le déclarait lui-même, les bailleurs de fonds se retrouveraient devant un risque financier inconnu qui pourrait être sans commune mesure avec leur intérêt commercial.

Si c'est sans commune mesure avec leur intérêt commercial, ils n'ont qu'à ne pas investir dans ces projets entourant le nucléaire. Pourquoi? Parce qu'évidemment si ces bailleurs de fonds ne paient pas la décontamination et si l'entreprise ou le propriétaire n'est pas capable, parce qu'il a fait faillite ou qu'il a disparu—c'est déjà arrivé—, de procéder à cette décontamination, pourquoi la société assumerait-elle les coûts de cet investissement privé?

On est dans une situation où les profits seraient privés, mais les coûts seraient publics. Il n'est pas souhaitable, pour un gouvernement responsable, de déresponsabiliser des investisseurs privés face à une forme d'énergie aux risques inconnus, pour reprendre l'expression du ministre. Nous ne pouvons donc pas accepter que ce projet de loi puisse passer la barre de l'adoption. Nous pensons, au contraire, qu'il faut resserrer les règles touchant la sécurité et la réglementation nucléaires. Assurément, le projet de loi C-4 ne va pas dans ce sens.

Je le répète, si cet investissement est trop risqué pour le privé, pourquoi la société assumerait-elle un risque privé? Si l'investisseur en question, ayant évalué les coûts et les avantages sur les plans financier et économique, considère que c'est risqué, que cela dépasse sa capacité à soutenir le risque et qu'il s'abstient d'investir, peut-être qu'effectivement des projets ne verront pas le jour. Ces projets n'ont finalement pas la viabilité financière pour être capables de passer le cap de la réalisation. Tout le monde s'en trouvera mieux sur le plan de la sécurité et sur le plan des choix énergétiques.

Comme je le mentionnais, le Bloc québécois s'oppose à ce projet de loi. Par contre, nous pensons que le débat entourant le projet de loi C-4 est une occasion en or de se questionner sur le développement et les choix énergétiques qui ont été faits par le gouvernement fédéral dans le passé. Il est clair que le choix du nucléaire a été fait dans un horizon autour des années 1970, lorsque nous avons connu coup sur coup deux crises pétrolières.

Initiatives ministérielles

Rappelons-nous qu'en 1973 et 1974, il y a eu une première flambée des prix pétroliers. La création de l'OPEP remontait déjà à quelques années, mais l'OPEP, c'est-à-dire l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, avait compris qu'en se regroupant en cartel, elle était capable d'avoir des prix beaucoup plus intéressants pour sa ressource qui est une ressource non renouvelable. C'est ce qu'on a appelé la rente pétrolière qui a d'ailleurs amené à la création de ce qu'on a appelé les pétrodollars, qui sont aussi à l'origine des dettes énormes des pays du tiers monde.

À un moment donné, ces pays, et en particulier un certain nombre de pays arabes qui sont extrêmement petits, se sont retrouvés avec cette manne financière et ont bien cherché à recycler cet argent. C'est là qu'on a vu des banques occidentales recycler ces dollars provenant de la production pétrolière—ce qu'on a appelé les pétrodollars—en les prêtant à des pays en voie de développement qui, malheureusement, n'ont pas été capables de remplir leurs obligations sur le plan financier. La crise que nous vivons présentement, soit la dette extérieure d'un certain nombre de pays en voie de développement, tire son origine en grande partie de cette première flambée des prix du pétrole en 1973.

Il s'agit d'une première inquiétude, d'autant plus que pour le Québec, nous avons été forcés, avec la ligne Borden, de payer notre pétrole au même prix que celui de l'Ouest de façon à rendre économiquement rentables les champs pétroliers de Leduc.

• (1530)

Aussi, à cause de cette première crise pétrolière, on s'est aperçu que nous n'étions pas suffisamment autonomes sur ce plan. On a donc commencé à faire des recherches sur les sables bitumineux. Et, pour être capables de créer un environnement qui rentabilisait ces projets, on a forcé l'est du Canada, le Québec en particulier, à payer le prix de son pétrole beaucoup plus cher qu'il ne l'aurait payé s'il était allé directement sur le marché international. Donc, le Québec a payé en grande partie pour le développement de l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien et c'est vrai aussi, il faut bien le dire, des provinces Atlantiques.

Donc il y a eu une première crise pétrolière en 1973. On s'est aperçu effectivement que le pétrole était une ressource non renouvelable. À ce moment-là, il y avait toutes sortes de scénarios. Il y en a qui nous disaient qu'en l'an 2001 on aurait manqué de pétrole, que les prix seraient autour de 90 dollars le baril. On a donc développé des filières alternatives de même que la filière énergétique du nucléaire, qui s'est imposée en Europe et en partie en Amérique du Nord.

Au Québec, d'autres choix ont été faits, entre autres celui de l'hydroélectricité, à la suite de débats qui n'ont pas été faciles. Je vous rappelle que la création de la Baie James ne s'est pas faite sur un 10¢. Il y a eu des débats très importants sur ce choix, parce que cela amenait évidemment un certain nombre de désavantages pour les populations qui se trouvaient dans le Nord du Québec.

Je me rappelle bien l'époque où on portait des T-shirts avec l'inscription «Stop à la Baie James»—c'était évidemment avant la Loi 101; maintenant, on inscrirait probablement «Arrêt à la Baie James» avec une main rouge—qui faisait en sorte qu'on manifestait contre le développement d'un projet hydroélectrique, qui apparaît maintenant comme une manne pour le Québec.

Donc en 1973, il y a eu une première crise pétrolière qui amène un intérêt pour la filière nucléaire. En 1979, une deuxième crise pétrolière survient. À ce moment-là, rappelons-nous, c'est la révolution islamique en Iran et cela crée encore une occasion propice pour l'OPEP en cartel, de faire monter les prix de cette

matière non renouvelable. À ce moment-là des choix sont faits touchant le nucléaire un peu partout à travers le monde.

Maintenant on le sait, le prix du pétrole a diminué, il est quand même compatible avec l'activité économique. Actuellement on parle peut-être de 23, 24, 25 dollars le baril. C'est sûr qu'advenant un geste inconsidéré de la part des autorités américaines face à l'Irak, il y aurait une flambée temporaire, conjoncturelle, des prix du pétrole. Mais tous les efforts qui ont été faits en termes d'économie d'énergie ont fait en sorte que maintenant on sait qu'il y a un horizon pour cette ressource non renouvelable qui nous permet de travailler, non pas d'être insouciant, non pas de ne rien faire, mais de travailler sur des voies alternatives au plan énergétique.

À peu près tous les pays se sont entendus pour dire que la voie du nucléaire n'était pas une voie à privilégier. On sait que l'Allemagne, un des pays qui utilise actuellement le plus l'énergie nucléaire, a pris des engagements pour faire disparaître complètement le nucléaire au cours des prochaines décennies. C'est quand même, je pense, la preuve que c'est faisable. La France, il faut le souhaiter, suivra.

Quant au Canada, il me semble qu'avec l'ensemble des ressources naturelles que nous avons, des capacités de développer des énergies alternatives, on devrait écarter carrément le développement du nucléaire.

À cet égard, le projet de loi C-4 est ambigu parce qu'il envoie un faux message, à savoir que la filière énergétique nucléaire, ou l'utilisation du nucléaire dans des activités de production et économiques, pourrait être une voie intéressante pour la société canadienne, la société québécoise.

Personnellement je pense que le gouvernement devrait être clair et dire que c'est une voie qu'on va chercher à éteindre, et que si encore des gens veulent expérimenter le nucléaire, bien qu'ils le fasse à leurs propres risques au plan financier et surtout qu'il ne mette pas en danger les populations, les communautés qui entoureront les lieux ou les espaces qu'ils auront choisis pour s'implanter.

Le projet de loi C-4 va donc complètement à l'encontre de la tendance actuelle dans le monde occidental qui est d'abandonner la filière nucléaire pour d'autres sources d'énergie alternatives.

Nous avons toujours de bonnes réserves pétrolières au Canada. Il est clair que l'utilisation de ces réserves pétrolières en tant que combustible, amène un problème d'effet de serre. Et là on a le Protocole de Kyoto qui est un pas indispensable à franchir pour le Canada. Il est clair aussi qu'il y a l'hydroélectricité au Québec entre autres, mais pas seulement au Québec. Je pense aussi au Labrador et à d'autres régions du Canada qui sont des filières qui devraient être privilégiées.

• (1535)

On peut se questionner sur ce qu'a fait le gouvernement fédéral. En effet, depuis le début des années 1970—on se rappellera de la politique énergétique de Pierre Elliott Trudeau, qui n'est d'ailleurs pas très populaire dans l'Ouest canadien, mais ce fut quand même le choix qui a été fait à ce moment-là par cette Chambre—, on a fait en sorte de vouloir développer une autonomie sur le plan énergétique. Étrangement, quand on regarde le bilan presque 30 ans après le début de ces réflexions concernant notre autonomie énergétique, on doit s'apercevoir que le gouvernement fédéral a toujours fait les mauvais choix.

Il a toujours fait les mauvais choix, parce qu'il a regardé davantage ses intérêts sur le plan politique que les intérêts de la population canadienne et québécoise. Avec le projet de loi C-4, on demeure à mon avis dans la même voie erronée.

Initiatives ministérielles

Ainsi, je donne quelques chiffres qui devraient nous amener à réfléchir. Par exemple, depuis 1970 jusqu'à l'an 2000, le gouvernement fédéral a versé 66 milliards de dollars pour ce qui est de la production pétrolière. On sait maintenant que la combustion de pétrole est un des grands problèmes eu égard aux gaz à effet de serre. Pour ce qui est du nucléaire, on a investi 6 milliards de dollars. Pour les énergies renouvelables, on a investi 329 millions de dollars. On voit la disproportion des choix qui ont été faits par le gouvernement fédéral.

On a d'abord privilégié le développement du pétrole dans l'Ouest. Également, il faut bien le dire, le projet Hibernia, à Terre-Neuve, a coûté à lui seul 3,8 milliards de dollars en subventions, en garanties de prêts ou en avances d'intérêts de toutes sortes au gouvernement fédéral. Ce projet Hibernia est le dernier mégaprojet à avoir vu le jour. C'est un projet qui s'est terminé il y a à peine quelques années.

Depuis 1970, on a donc versé 66 milliards de dollars à l'industrie pétrolière; rien sur le plan de l'hydroélectricité; rien ou presque rien sur le plan de l'énergie éolienne, qui est pourtant une énergie extrêmement prometteuse. Je parlais tout à l'heure du cas de l'Allemagne. L'Allemagne a non seulement décidé de bannir l'utilisation des centrales nucléaires au cours des prochaines décennies—elle s'est fixé un plan—, mais actuellement, l'Allemagne est le premier pays occidental à utiliser l'énergie éolienne. On parle de 35,8 p. 100 de l'énergie produite en Allemagne qui provient de l'utilisation d'éoliennes.

Ce n'est quand même pas une lubie de quelques hippies recyclés des années 1970 d'utiliser le vent pour créer de l'énergie. D'ailleurs, on devrait aussi penser à l'énergie solaire.

Quant aux États-Unis, qui ne sont pas un modèle sur le plan des choix énergétiques—on le sait très bien—, ils créent 17,3 p. 100 de leur énergie par le biais de l'énergie éolienne. Cela ne me semble quand même pas difficile de voir qu'il s'agit là d'une filière extrêmement prometteuse sur les plans de la création d'énergie et de la sécurité. C'est quand même moins dangereux qu'une centrale nucléaire, tout le monde en conviendra. De même, sur le plan environnemental, cela pose beaucoup moins de problèmes que la création d'une centrale nucléaire. Les Américains produisent donc maintenant 17,3 p. 10 de leur énergie en utilisant cette source d'énergie éolienne.

L'Espagne, qui n'est quand même pas un pays connu pour être à l'avant-garde sur toute une série de questions, produit quand même 13,6 p. 100 de son énergie par le biais de l'énergie éolienne.

Le Canada, lui, se retrouve à produire 0,8 p. 100 de son énergie par le biais de l'énergie éolienne. Nous sommes à la queue quant à ces questions. L'énergie éolienne est non seulement sécuritaire et peut répondre à une bonne partie de nos besoins sur le plan énergétique, mais elle est de plus créatrice d'emplois. Je pourrai revenir ultérieurement sur ces questions dans d'autres discours.

Pour toutes ces raisons, parce que nous pensons que l'énergie nucléaire est risquée, si c'est un investissement privé qui est fait, il doit être assumé par les investisseurs privés. Il faut que non seulement les règles soient maintenues, comme c'est présentement le cas dans la Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires, mais qu'elles soient encore plus strictes.

● (1540)

Il faut que le gouvernement fédéral fasse le choix d'énergies propres comme l'énergie hydroélectrique et l'énergie éolienne, et on peut ajouter l'énergie solaire, et qu'il arrête d'investir dans l'industrie nucléaire, dans l'industrie pétrolière, de la façon disproportionnée dont il le fait présentement. Je ne dis pas qu'on doit abandonner le

pétrole, parce que la voiture à batteries n'est pas encore tout à fait au point, mais il ne devrait pas investir dans les proportions où on le fait présentement.

Un premier pas pour solutionner l'ensemble de nos problèmes au plan énergétique serait la ratification du Protocole de Kyoto.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, je félicite le député du Bloc de son excellent discours sur les questions auxquelles nous sommes confrontés dans ce projet de loi et, plus généralement, sur la consommation d'énergie dans notre pays. J'ignore si la Chambre en est consciente, mais ce projet de loi cherche à limiter la responsabilité des bailleurs de fonds des centrales nucléaires.

Il y a au moins 12 ans, nous avons eu la Convention de Vienne. À cette époque, la communauté internationale a déterminé que s'il y avait fusion du cœur d'un réacteur, suivie d'une contamination des localités environnantes, cela coûterait, au bas mot, 600 millions de dollars.

Comme il a été dit à quelques reprises durant le débat d'aujourd'hui, le Canada a fixé la responsabilité maximale des gestionnaires et exploitants de centrales nucléaires à 75 millions de dollars. Ils n'ont pas à s'assurer au-delà de ce montant.

L'autre point que je voulais souligner, c'est que le montant de 600 millions de dollars a été établi il y a un certain temps. Selon les estimations que fait maintenant la communauté internationale, un accident nucléaire coûterait entre 1 et 5 milliards de dollars.

Le député du Bloc croit-il qu'il est sensé que le gouvernement limite la responsabilité des exploitants, propriétaires et bailleurs de fonds des centrales nucléaires au lieu de l'augmenter pour qu'ils agissent de manière plus responsable sur le plan financier s'il survenait un accident?

● (1545)

[Français]

M. Pierre Paquette: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je pense qu'il a mis le doigt sur le principal enjeu de ce projet de loi C-4 qui vise à déresponsabiliser une partie des groupes impliqués dans un projet relatif à l'énergie nucléaire. Le projet de loi C-4 propose de déresponsabiliser des groupes; on sait déjà que cette responsabilité est limitée dans les faits. Advenant une catastrophe nucléaire, certains groupes feraient carrément faillite, ce qui fait que la société se trouve prise à gérer ces catastrophes.

On connaît la force des grandes banques canadiennes qui investissent là-dedans et il me semble que la société serait bien servie si elle était capable d'obliger ces bailleurs de fonds à remplir leurs obligations, comme cela est prévu dans la loi actuelle.

Globalement, ce projet de loi envoie un mauvais signal à l'ensemble des investisseurs à l'effet que, pour ce qui est de l'énergie nucléaire, il y aurait un avenir au Canada et au Québec. À mon avis, il faut être très clair: il n'y a plus d'avenir pour la filière nucléaire; c'est vrai au Canada, c'est vrai en Europe, et espérons que nous serons aussi en mesure d'aider les pays en voie de développement à se débarrasser de cette calamité. Ce sont des générations et des générations d'humains qui subiront les conséquences de ces choix irresponsables au plan des filières énergétiques.

Je pense qu'avec le Nouveau Parti démocratique, nous partageons le souhait que ce Parlement vote contre le projet de loi C-4.

Initiatives ministérielles

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, j'aurais trois courtes questions pour mon collègue.

Il s'y connaît beaucoup en questions économiques. Peut-il nous rappeler la théorie de la dégradation des termes de l'échange? Je pense que cela s'adresse bien à toute la réalité du recyclage des pétrodollars et de la dette contractée par les pays du tiers-monde.

En deuxième lieu, peut-il nous dire pourquoi c'est à ce point important que le Canada ratifie le Protocole de Kyoto et qu'il donne des objectifs territoriaux pour que chacune des provinces puisse faire sa part?

Troisièmement, partage-t-il mon souhait que la meilleure chose qui pourrait arriver à ce Parlement, c'est que ce projet de loi soit retiré?

M. Pierre Paquette: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve, que je connais bien depuis longtemps. J'aime le rappeler en cette Chambre, il a déjà été mon étudiant au Collège Maisonneuve, il y a déjà quelques années. S'il y a quelqu'un en cette Chambre qui peut dire si oui ou non je donnais de bons cours, c'est bien lui. Je commencerai donc par sa dernière question.

Effectivement, je pense que ce projet de loi devrait être retiré. Il est tout à fait irresponsable de la part du gouvernement de déposer un tel projet de loi. Cela va même à contresens du courant historique récent. De quoi allons-nous avoir l'air sur la scène internationale en déresponsabilisant des bailleurs de fonds qui investissent dans des projets relatifs à la filière nucléaire, une filière que tout le monde est en train d'abandonner? Nous aurons l'air de dinosaures. On sait malheureusement ce qui est arrivé aux dinosaures: ils ont disparu.

Si le gouvernement était à l'écoute de ce qui se passe dans le monde, il retirerait ce projet de loi. Il devrait mettre davantage d'énergie dans la ratification du Protocole de Kyoto. Au lieu de présenter un projet de loi comme le projet de loi C-4, qui nous fait perdre un peu notre temps, il faut bien l'avouer, parce qu'on parle de quelque chose qui ne sera plus du tout envisageable dans quelques années—je ne parle pas de décennies, j'ai bien dit que la filière nucléaire est abandonnée dans tous les pays développés—, on devrait consacrer davantage de temps à la discussion sur le Protocole de Kyoto. Le premier ministre nous a dit qu'il y aurait un vote avant les vacances de Noël sur cette question. C'est un protocole extrêmement important. Il y a encore en cette Chambre, y compris du côté des libéraux, des réserves quant à l'importance de ce protocole. On sait qu'un certain nombre de députés de l'Alliance canadienne ont également des réserves sur cette question.

On aurait pu prendre ce temps pour approfondir les implications du Protocole de Kyoto et, entre autres, la façon de partager les coûts. Il y aura effectivement des coûts. Il y aura aussi des gains, il faut être clair là-dessus. Je l'ai mentionné pour l'éolien, mais c'est vrai aussi pour d'autres formes d'énergies renouvelables douces. Ce sont des formes d'énergies qui créent beaucoup plus d'emplois que les énergies non renouvelables, comme le pétrole, ou les énergies renouvelables comportant des conséquences extrêmement dangereuses au plan de la sécurité, comme le nucléaire.

On devrait ratifier le Protocole de Kyoto et s'entendre entre nous pour que le partage des coûts se fasse de façon territoriale, en tenant compte des choix faits par les différentes provinces. Ce n'est pas ma faute, comme Québécois, si le gouvernement fédéral a privilégié, dans les années 1970 sous le règne de Pierre Elliott Trudeau, la filière nucléaire et pétrolière. Je l'ai dit, cela n'a pas été un débat facile. Le gouvernement du Québec aurait pu tomber dans la facilité et refuser de convaincre la population québécoise de la pertinence de

la filière hydroélectrique. Je mentionne en passant que René Lévesque a joué un rôle extrêmement important dans ce choix du Québec.

De plus, le gouvernement fédéral n'a pas mis une cenne dans le développement de la filière hydroélectrique au Québec. Ce sont les Québécois qui l'ont payée en totalité.

Je l'ai déjà mentionné, comme consommateurs, avec la ligne Borden, nous avons payé pour le développement de l'industrie pétrolière de l'Ouest. De plus, on a payé pour notre choix en termes énergétiques, qui est la filière hydroélectrique, et on devrait payer pour les coûts que cela a engendré dans le reste du Canada. Je pense qu'il faut être extrêmement clair. Il faut ratifier le Protocole de Kyoto et s'entendre rapidement sur le partage des coûts et des avantages au plan territorial, et certainement pas au plan sectoriel.

Je pourrais en dire long et beaucoup sur les fermetures de raffineries de pétrole à Montréal, dans les années 1970, à cause des choix faits par le gouvernement fédéral, en particulier au plan de la politique nationale énergétique. Toutefois, je m'arrêterai là parce que je ne voudrais pas choquer certaines personnes en abordant des questions qui sont peut-être un peu trop éloignées du projet de loi C-4.

Maintenant, en ce qui a trait à la dégradation des termes de l'échange, c'est une question extrêmement vaste. J'ai évoqué tout à l'heure comment la flambée des prix du pétrole avait permis de développer les pétrodollars, leur recyclage par les grandes banques occidentales, qui ont effectué des prêts sans trop se préoccuper des conséquences auprès des pays du tiers-monde, lesquels, parfois, n'ont pas utilisé cet argent à bon escient. Par exemple, certains ont acheté des armes nucléaires ou des armes tout court à certains pays occidentaux.

• (1550)

Ces pays se sont donc retrouvés endettés—et ici, je pense qu'il faut être extrêmement clairs—à un moment où, avec les nouvelles technologies et les nouveaux développements au plan économique, on s'en va vers une économie où il y aura une utilisation de moins en moins importante des ressources naturelles. On parle de la dématérialisation de l'activité économique.

Cela explique en grande partie la raison pour laquelle les termes de l'échange se sont détériorés en même temps que la dette des pays du tiers-monde a augmenté. Le Canada en est victime aussi. Il faut être bien conscients que la baisse du dollar canadien est grande partie due au fait que nos ressources naturelles...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette d'interrompre l'honorable député; malheureusement, 10 minutes, c'est vite passé. L'honorable député de Windsor—St. Clair a la parole.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, j'étais tellement ravi d'entendre les propos du député de Joliette que je l'aurais volontiers laissé continuer, mais je sais que nous avons tous un temps de parole à respecter.

Le ministre a dit des choses intéressantes ce matin quand il a présenté le projet de loi. Comme il l'avait fait en parlant de la première mouture, il a laissé entendre que le projet de loi n'est pas vraiment important, qu'il constitue seulement une modification mineure que la Chambre devrait s'empresser d'adopter, après étude au comité. Il n'a pas été très sincère à notre endroit, car ce projet de loi a des répercussions très importantes.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi vise en fait à réparer une erreur commise il y a un an et demi à deux ans par le gouvernement libéral, le gouvernement conservateur de l'Ontario et, je suppose, l'industrie nucléaire. On se rappelle que le gouvernement de l'Ontario avait alors décidé de privatiser les centrales nucléaires, comme il s'était efforcé auparavant de privatiser différents types de centrales de production d'électricité.

Les autorités provinciales ont conclu un marché très favorable avec la société Bruce Power and British Energy, cédant à celle-ci le droit d'exploiter la centrale nucléaire de Bruce, près de Kincardine, en bordure du lac Huron. Dès la signature du marché, British Energy assumait l'exploitation de la centrale.

La centrale de Bruce compte huit réacteurs nucléaires, soit quatre réacteurs en service et quatre autres en réserve. Lorsque la société a voulu mettre en service les quatre réacteurs de réserve, il lui a fallu trouver beaucoup d'argent frais. Elle a donc pris des arrangements pour se procurer les fonds nécessaires. Sauf que lorsqu'un contrat préliminaire a été soumis à ses avocats, on leur a fait remarquer que la Loi sur la responsabilité nucléaire exposait les financiers à certaines obligations si jamais un incident se produisait à la centrale.

L'article existant que le projet de loi vise à modifier mentionne plusieurs catégories de personnes qui pourraient être responsables. Le libellé qui les concerne est le suivant: «toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit». Au regard de la loi, cela inclurait quiconque finance une centrale. Le projet de loi vise à supprimer les mots que je viens de lire et à les remplacer par une référence uniquement aux personnes ayant l'administration et la responsabilité de la centrale.

Quand ils ont découvert ce passage, les intérêts financiers ont reculé. Ils ont dit qu'ils ne s'engageraient pas car cela les exposerait à des poursuites. Étant donné le pouvoir de l'industrie nucléaire dans ce pays, plusieurs gouvernements, le fédéral en particulier et le premier ministre, font la promotion du réacteur Candu dans le monde entier. Ils favorisent ce type d'énergie. L'industrie nucléaire est immédiatement allée voir ses amis et a dit que le gouvernement devait modifier cette disposition.

Au printemps dernier, nous avons subi les pressions du gouvernement qui, en réponse à ses amis de l'énergie nucléaire, voulait faire adopter cette modification. Grâce à mon parti et au Bloc québécois, nous avons empêché que ça se fasse, mais voilà que nous en sommes de nouveau saisis.

• (1555)

Il serait intéressant de revoir rapidement ce qui est arrivé en Ontario avec la privatisation, nous pourrions en tirer des leçons importantes. Ce qui est arrivé à Bruce Power est que, à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, le gouvernement a appris qu'il se pouvait que la compagnie ne soit pas en mesure de respecter les exigences réglementaires concernant le versement d'une caution pour pouvoir faire face à ses obligations en cas d'incident nucléaire, ou qu'elle ne répondait pas aux exigences réglementaires concernant la sécurité, etc.

Ce n'est qu'après que le gouvernement britannique a renfloué la compagnie britannique que cette dernière a pu maintenir les garanties octroyées à la compagnie ontarienne. C'est ce genre d'arrangements flous et incertains qui protègent les citoyens de la province et de notre pays au niveau de la réglementation et des mécanismes de sécurité C'était à ce point incertain. La compagnie a failli s'effondrer fin août.

Nous avons entendu plusieurs intervenants dire que cette modification est nécessaire, que ce n'est pas juste d'imposer une telle responsabilité à l'industrie nucléaire. Il est important de

comprendre que cette responsabilité existe depuis les années 1970, depuis que la loi a été adoptée.

On pourrait citer des tas d'exemples pour montrer que cette situation n'est guère différente sur le plan pratique de celle de la personne qui achèterait un terrain. En fait, l'un des secrétaires parlementaires a cité cet exemple. Il était sur le point d'acheter une propriété quand il a découvert, le jour de la signature, qu'il se trouvait, sur cette propriété, un réservoir de pétrole ou de gaz et qu'il aurait été tenu responsable s'il l'avait effectivement acheté. Fait intéressant à noter, son créancier hypothécaire aurait été également responsable. C'est ce que dit la loi, du moins en Ontario.

Si nous adoptions cette modification, nous protégerions l'industrie nucléaire de toute responsabilité pratique, au même titre que nous protégerions tous les autres établissements finançant l'achat de propriétés immobilières contaminées avec du matériel toxique. Dans le cas qui nous occupe, ce matériel toxique est sans doute le plus nocif qui soit sur la planète, du point de vue de sa radioactivité.

Il y a également cet argument selon lequel on ne les traiterait pas avec équité. Quand j'entends dire cela, je me rends compte qu'on oublie le but visé et qu'on néglige de reconnaître que cette activité est extrêmement dangereuse. En cas de fuite ou de réaction non contrôlée, les conséquences pour le Canada et la planète entière s'annoncent extrêmement graves. Les exemples les plus percutants en sont la centrale de Tchernobyl et, dans une moindre mesure, celle de Three Mile Island.

La Chambre des communes a le devoir de faire comprendre aux exploitants de ces centrales et aux établissements susceptibles de les financer que cette industrie est à très haut risque. Au vu de ce risque élevé, il convient de réfléchir avant de prêter de l'argent pour une telle activité.

Avant d'être élu à la Chambre, je siégeais au conseil d'administration d'une coopérative d'épargne et de crédit. Quand il s'agissait de consentir un prêt, nous n'agissions pas autrement que ce que nous préconisons aujourd'hui de faire dans le cas de l'industrie nucléaire. En bout de ligne, nous serions responsables de la décontamination de la propriété, car nous en reprendrions possession.

• (1600)

Ce n'est pas différent pour une petite institution financière ou un important établissement de crédit national ou international. Les intéressés doivent également tenir compte des risques. En tant que gouvernement, nous ne devrions pas limiter ces risques. Il faut qu'ils soient très clairs. Nous devrions les signaler, comme le fait, selon moi, la loi existante. Tous ceux qui envisagent de prêter de l'argent devraient tenir compte de cela avant d'avancer des fonds.

Je voudrais dire une dernière chose au sujet des prêts. Dans le cadre du débat, il a été question du Protocole de Kyoto et de son rapport avec cette modification.

Initiatives ministérielles

L'une des choses qui vont se produire aux termes de l'accord de Kyoto, c'est qu'on aura grandement besoin de nouveaux fonds pour la nouvelle technologie, surtout dans le domaine de l'énergie éolienne et solaire, car ce sont des technologies exploitables à court terme. À long terme, il faudra que les institutions financières et les financiers en général aident à la mise au point de nouvelles technologies.

Si nous poursuivons dans cette voie avec ce projet de loi, nous allons alors sortir une partie de ce financement du marché ici au Canada et sur la scène internationale. Il y aura moins de fonds disponibles pour les énergies de remplacement et la mise au point des technologies en question. Je crois que nous devons en tenir compte.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que le projet de loi n'a rien à voir avec la privatisation. Un certain nombre de députés de ce côté-là de la Chambre, y compris le ministre, m'ont dit cela, mais ils ont tort. La mesure législative faciliterait en fait la privatisation de l'industrie nucléaire. Si elle est adoptée, elle permettra à British Energy d'obtenir son financement.

Il y a une autre centrale nucléaire, celle de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré encore au cours des dernières semaines qu'il n'allait pas investir les 875 millions de dollars dont cette centrale a besoin pour fonctionner en toute sécurité. Cette centrale sera offerte à de nouveaux exploitants et peut-être de nouveaux propriétaires si le projet de loi est adopté. Je tiens à dire que nous nous trompons rarement et qu'à notre avis, ce chiffre de 875 millions de dollars est probablement bien au-dessous de la vérité. Cela va probablement coûter jusqu'au double.

Si le projet de loi est adopté, des intérêts privés, comme British Energy d'Angleterre et certaines entreprises américaines, seraient en fait intéressés à administrer et exploiter la centrale de Point Lepreau ou peut-être même à l'acheter si le gouvernement de la province était prêt à la vendre.

Le projet de loi a beaucoup à voir avec la privatisation de l'industrie nucléaire et il faciliterait une telle privatisation. Compte tenu des expériences de privatisation qui ont été tentées dans le passé dans d'autres secteurs de l'énergie, la privatisation de cette industrie suscite beaucoup d'inquiétude au sein de mon parti et elle devrait aussi grandement inquiéter tout le pays. On devrait éviter de suivre cette voie pour différentes raisons.

• (1605)

Je vous parlerai premièrement de la sécurité. Si on souhaite augmenter au maximum la sécurité des centrales nucléaires, la privatisation n'est pas une bonne idée. Il est trop facile pour les gestionnaires et les exploitants d'une centrale de dire qu'ils se soucient de la sécurité, mais lorsqu'ils constatent qu'une amélioration ou une réparation leur coûtera des millions, voire même des centaines de millions de dollars dans certains cas, ils laissent aller les choses encore un peu.

On a connu toutes sortes de situations où les organismes de réglementation ne disposaient pas de l'équipement nécessaire pour effectuer des vérifications et s'assurer que les réparations nécessaires étaient effectuées à temps.

Le deuxième facteur dont il faut tenir compte est le coût de la privatisation. Dans tous les cas de privatisation dont j'ai eu vent dans le domaine de l'énergie partout sur le continent et dans le monde entier, le consommateur a dû assumer une hausse des coûts de l'énergie en cause. Le projet de loi a trait à la privatisation de

l'énergie nucléaire, une mesure qui pourrait avoir de graves conséquences.

Bien sûr, dans un débat comme celui-ci, il faut parler des solutions de rechange. Notre parti s'oppose à la privatisation et tient à ce que le secteur public continue d'assumer la responsabilité des centrales nucléaires. Si on laissait le secteur privé prendre la relève et financer l'exploitation des centrales, on finirait pas se demander, comme l'ont fait de nombreux pays européens, principalement l'Allemagne, que faire avec cette industrie.

Je pense que l'industrie nucléaire est en déclin et qu'elle va disparaître graduellement. L'élimination des déchets nucléaires est une opération tellement coûteuse et risquée qu'on ne peut se permettre de produire de l'énergie nucléoélectrique.

L'an dernier, la Chambre a eu à se pencher sur un projet de loi dans le cadre duquel nous avons tenté de nous attaquer au problème de l'élimination des déchets nucléaires. Toutes sortes de suggestions ont été faites. La proposition retenue dans le projet de loi était à mon avis entièrement insatisfaisante, mais c'en est une à laquelle nous donnerons suite.

Ce qui est angoissant, c'est qu'à l'heure actuelle le Canada produit par habitant plus de déchets nucléaires que tout autre pays au monde. Nous en produisons davantage que les États-Unis en dépit de la taille de ce pays. D'ici 2010, nous dépasserons très largement les États-Unis. Ces derniers ont recouru à l'énergie nucléaire avant le Canada et comptent plus de centrales que nous, mais d'ici 2010 le volume de nos déchets nucléaires sera plus élevé que celui des États-Unis.

• (1610)

Il n'existe aucune méthode au monde permettant de faire face à ce problème. Comme je l'ai dit auparavant, bon nombre de suggestions ont été faites. Certaines étaient ridicules, notamment celle d'avoir recours à une fusée pour expédier les déchets vers le soleil.

Il n'existe pas de façon d'éliminer ces déchets. En toute honnêteté, il est impossible de déterminer ce qu'il en coûtera en bout de piste à la planète pour éliminer ces déchets. Nous avons entendu plus tôt aujourd'hui une députée de l'Alliance parler des coûts d'exploitation d'une centrale nucléaire et dire que c'était une technologie propre et bon marché. Toutefois, comme l'a souligné mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, elle avait entièrement tort à ce sujet. Ce n'est pas propre en raison des déchets et ce n'est pas bon marché pour la même raison. Si nous tenions compte de ces coûts, ce serait de loin le genre d'énergie le plus onéreux de la planète. Nous ne savons pas quels pourraient être les coûts pour la prochaine génération et même pendant des milliers d'années, quand on pense à la durée de la radioactivité.

Lorsqu'on étudie un projet de loi semblable et que l'on nous dit de l'adopter, que ce n'est pas très important, que c'est mineur et que l'industrie nucléaire a besoin de ce coup de pouce, c'est la mauvaise attitude à adopter. Nous ne devrions pas accorder aux financiers de l'industrie nucléaire un traitement différent ou, en réalité, comme le prévoit le projet de loi, un traitement plus favorable que celui dont bénéficient le reste des financiers.

Initiatives ministérielles

Nous ne devrions pas adopter un projet de loi qui permettrait la privatisation de l'industrie. Nous ne devrions pas non plus transmettre un message aux citoyens disant que nous tenterons soit de privatiser l'industrie et de lui permettre de poursuivre ses activités de la même façon, soit de faciliter cette situation comme si c'était une opération gouvernementale. Il faudrait qu'il soit très clair, aux yeux de l'industrie et du pays, qu'il s'agit ici d'un secteur d'activité en déclin que nous abandonnons graduellement, et que nous traiterons des problèmes causés par cet abandon, sur les plans de l'élimination des déchets nucléaires ainsi que de la formation et du recyclage dont les travailleurs de ces industries et les résidents des collectivités qui seront négativement touchées par la situation auront grand besoin. Voilà l'attitude que nous devrions adopter. C'est une approche beaucoup plus logique et intelligente, et c'est la seule dont le pays a besoin.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son bel exposé. Je voudrais seulement lui poser une question au sujet de ce qu'a dit un député libéral cet après-midi. Il a affirmé que le projet de loi C-4 ne devait pas être discuté en faisant intervenir le Protocole de Kyoto.

J'aimerais poser la question suivante à mon collègue de Windsor—St. Clair. N'aurait-il pas été plus sage de faire le débat sur Kyoto avant de présenter le projet de loi C-4 à la Chambre?

• (1615)

M. Joe Comartin: C'est une bonne question, madame la Présidente. Je n'ai pas pensé à cela, mais ce serait bien d'entendre les discours de tous les députés de la Chambre sur la question du Protocole de Kyoto avant que l'on regarde l'industrie nucléaire.

[Traduction]

Ce n'est pas une situation où nous pouvons nous isoler comme le gouvernement le suggère. Quand on parle d'énergie, dans le contexte actuel, nous devons envisager toute la gamme des possibilités à laquelle le pays est confronté.

Croire au fractionnement revient à rabaisser l'importance des changements climatiques et du réchauffement de la planète. Il est bien évident que notre société doit évoluer, c'est-à-dire sortir d'un moule qui dépend d'une technologie désuète, et j'inclus dans cela la consommation de carburant et l'industrie nucléaire. Il serait beaucoup plus sensé de faire face à l'accord de Kyoto et à sa mise en application, avec tous ses paramètres, que de se confiner dans l'isolement avec l'adoption du projet de loi.

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Madame la Présidente, j'ai quelques observations à faire. Il est plutôt paradoxal qu'un si petit projet de loi suscite autant de discussions. Il est important que nous parlions de ces questions parce que, au cours du présent siècle, l'énergie est probablement une des plus grandes préoccupations des Canadiens et de la plupart des habitants du monde occidental.

En juin dernier, lorsque le projet de loi a été présenté pour la première fois, j'ai aussi fait quelques brèves remarques. Aujourd'hui, les députés ont parlé de l'énergie, de l'environnement, de l'accord de Kyoto et d'aspects financiers. Le projet de loi C-4 traite essentiellement de finances et de responsabilités financières. Ceux qui investissent dans une source énergétique, quelle qu'elle soit, doivent assumer la responsabilité de ce qui peut arriver en raison de cet investissement ou de l'activité en question.

Le député a parlé de ce qui s'est produit en Ontario au sujet de l'électricité. La même situation prévaut probablement au Québec et

partout aux États-Unis. L'énergie est devenue un très grave problème financier pour bien des gens.

Un matin de cette semaine, un de nos chauffeurs d'autobus qui vit de l'autre côté de la rivière a parlé des coûts supplémentaires auxquels son ménage devra faire face cet hiver. Ceux d'entre nous qui sont propriétaires de maisons en Ontario savent que les factures que nous recevons maintenant comptent une dizaine de parties différentes. Nous payons pour la dette, la transmission, la production et d'autres types de dépenses qu'engagent, pour la consommation d'énergie, diverses sociétés.

En ce qui concerne la consommation d'énergie au Canada, au début, nous n'avions que l'énergie hydraulique ou l'hydroélectricité qui comportaient certains dangers. Ceux qui vivaient au bord de rivières où un barrage avait été érigé craignaient toujours que le barrage ne cède. En Allemagne, pendant la guerre, le réservoir Mohesee sur la rivière Mohne a été bombardé, et des milliers de personnes sont mortes à cause des inondations.

Nous devons reconnaître que le gouvernement ontarien s'intéresse vivement à l'énergie éolienne. Notre dernier budget prévoyait des mesures incitatives à l'endroit des investisseurs dans ce type d'énergie. Préoccupée par la question de l'énergie, la Banque Royale du Canada a offert certains incitatifs aux entreprises désireuses de construire des éoliennes. Par ailleurs, un petit nombre de Canadiens ont doté leur maison d'un système de conversion de l'énergie solaire.

Au cours des 30 à 40 dernières années, l'énergie nucléaire a suscité de vives inquiétudes dans le monde, particulièrement après les catastrophes de Tchernobyl et de Three Mile Island. Il importe de signaler qu'aucune centrale nucléaire n'a été bâtie aux États-Unis d'Amérique depuis les années 1970.

Le député a mentionné la centrale de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, qui nécessite des rénovations de l'ordre d'un milliard de dollar environ. L'énergie nucléaire suscite des craintes au plan de la responsabilité des entreprises concernées. La question de la responsabilité est omniprésente. Le député a aussi indiqué que les barres nucléaires utilisées dans les centrales nucléaires avaient un cycle de vie permanent.

J'abonde dans le sens de nombre de commentaires qui ont été formulés aujourd'hui. En tant que député libéral, j'ai aussi des craintes relativement au projet de loi. Donnera-t-il un traitement de faveur à des sociétés étrangères désireuses d'acheter nos usines de production d'énergie? A-t-il d'autres buts que nous aimerions peut-être examiner?

J'espère qu'on nous fournira des éclaircissements, de manière à ce que tous les députés de la Chambre puissent voter au meilleur de leur connaissance dans le meilleur intérêt des sociétés, des provinces et surtout des consommateurs d'électricité.

• (1620)

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, je remercie le député de Miramichi pour ses commentaires. Il a manifestement réfléchi aux conséquences du projet de loi. Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui quand il tente de nous faire croire que le gouvernement contribue au développement de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire. En fait, ces sources d'énergie représentent moins de 1 p. 100 de la production énergétique, l'énergie éolienne représentant à peine 0,06 p. 100 de toute l'énergie produite au Canada.

Initiatives ministérielles

Les États-Unis et l'Allemagne nous devancent à ce chapitre. Le Danemark, où l'énergie éolienne compte pour 18 p. 100 de toute la production d'énergie, est le pays le plus avancé dans le monde dans ce domaine. Il prévoit hausser le pourcentage d'énergie produite par le vent à entre 25 et 30 p. 100 d'ici 2010. Nous sommes très en retard par rapport à lui.

Parlons maintenant de l'énergie solaire. Elle ne revêt plus l'importance qu'on avait commencé à lui accorder au Canada au lendemain de la crise du pétrole, à la fin des années 70. Au cours des dernières années, nous avons cédé le pas au Japon dans ce domaine. En mettant au point des piles facilitant l'usage de l'énergie solaire, les Japonais ont pris beaucoup d'avance sur nous.

Il est dommage que les Européens nous aient devancés dans le développement de l'énergie éolienne car nous étions à tout le moins à égalité avec eux au début des années 90. Nous étions bien plus avancés que de nombreux pays dans le monde et nous avons laissé le Japon nous dépasser dans le domaine de l'énergie solaire. Il n'y a vraiment pas de quoi être fiers. Le pire, c'est que nous devons acheter à fort prix la technologie mise au point à l'étranger.

Je suis allé à Calgary cet été. Cette ville mérite toutes nos félicitations. Elle a insisté pour que son système de transport urbain rapide fonctionne à l'énergie éolienne. J'ai parlé aux propriétaires du parc éolien, qui m'ont appris qu'ils avaient acheté leurs turbines au Danemark, à un prix entre 5 et 10 p. 100 plus élevé que le prix qu'ils auraient payé au Canada.

Si ces appareils avaient été construits au Canada, donc, ils auraient économisé entre 5 et 10 p. 100 du montant qu'ils ont payé. Évidemment, cela aurait aussi créé de l'emploi et ajouté aux nouvelles technologies dont le pays pourrait s'enorgueillir. Il faut blâmer l'inaction du gouvernement pour cette situation. La même histoire se répète partout au pays et continuera de se répéter pendant des années jusqu'à ce qu'on se rende compte que l'on a du rattrapage à faire.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, je voudrais poser une très brève question à mon collègue. À la lumière des préoccupations exprimées et de la détermination de tous, maintenant, de veiller à ce que nous ayons un environnement sain à l'avenir, le député pense-t-il que le gouvernement fédéral devrait encourager l'énergie éolienne dans certaines régions du pays?

Plus particulièrement, Terre-Neuve-et-Labrador peut compter sur d'énormes ressources d'énergie hydraulique. Le gouvernement fédéral a offert très peu d'encouragements à cet égard ou d'appuis relativement à l'exploitation de ces ressources et à la nécessité de veiller à ce qu'elles soient utilisées pour répondre aux besoins des Canadiens.

• (1625)

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, je reconnais que nous devons prendre garde à faire en sorte que l'énergie que nous créons serve aux Canadiens. Encore la semaine dernière, dans les Maritimes, l'Office national de l'énergie a rendu une décision permettant la vente de gaz naturel, qui est au moins un combustible fossile brûlant sans résidu. On continuera de l'exporter de façon tout à fait inéquitable vers les États-Unis, privant ainsi les gens du Nouveau-Brunswick d'un accès à ce gaz. C'est très important pour le Nouveau-Brunswick alors qu'il cherche à voir comment il va atteindre les objectifs fixés par l'accord de Kyoto.

Un certain nombre de décisions doivent être prises non seulement dans le domaine de l'hydroélectricité, mais aussi dans d'autres domaines quant à la façon dont nous protégeons nos sources

énergétiques afin que nous puissions y avoir accès et les utiliser de la façon la plus rentable possible au Canada.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-4. C'est un projet de loi qui est simple. Il veut en quelques lignes modifier la responsabilité de ceux qui financent et exploitent les sites d'énergie nucléaire.

Les hommes et les femmes qui nous écoutent peuvent parfois penser trop souvent—parce qu'on n'approfondit pas les débats, on ne lit que les titres dans les hebdomadaires ou on ne regarde que les premières nouvelles à la télévision—que le gouvernement est là pour défendre les intérêts du citoyen, et on lui fait confiance.

On a devant nous un projet de loi qui est loin de défendre les intérêts des femmes et des hommes qui nous écoutent. En effet, c'est un projet de loi qui est présenté par le gouvernement libéral et qui vient en aide à l'industrie nucléaire. Ce projet de loi est appuyé les députés de l'Alliance canadienne et le Parti conservateur. Ce n'est pas un projet de loi qui vient aider et défendre les intérêts de la population. C'est un projet de loi qui vient aider spécifiquement un type d'industrie qui est celle de l'énergie nucléaire. C'est un type d'énergie décrié partout dans le monde. En plus d'être décrié, il est délaissé dans la plupart des pays industrialisés.

Peut-être que ce projet de loi semble anodin parce qu'il est peu volumineux, mais il est d'autant plus important qu'il touche à la qualité de vie des hommes et des femmes qui nous écoutent.

J'essaierai d'en faire un petit résumé juridique. Ce projet de loi est évidemment peu complexe et peu volumineux. J'essaierai de faire part de mon expérience. Quand on fait de la politique, on a tous une profession. Je suis notaire de formation. Pour le bénéfice du Canada anglais, les notaires sont des avocats spécialistes de la rédaction de contrats. Je donnerai gentiment mon impression de juriste sur le texte qui est déposé devant nous. Concernant ceux et celles qui étaient responsables de la décontamination d'un site, le libellé était le suivant:

Étaient responsables toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Toute personne, organisme ou institution, qui pouvait être reconnue responsable en droit, devait être chargée d'en payer la décontamination. On remplace ce passage par ce qui suit:

Toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité.

On a donc bien compris qu'«intérêt reconnu en droit» est remplacé par ceux qui «ont l'administration et la responsabilité». L'objectif visé, c'est justement de soustraire les banques, les banquiers et les bailleurs de fonds à cette responsabilité. Ils ne seraient plus responsables.

Dans les faits, ce serait la seule industrie qui aurait une limite de responsabilité applicable aux banquiers. Dans toutes les entreprises, les femmes et les hommes d'affaires qui nous écoutent savent que lorsqu'ils ont à demander du financement auprès d'une institution financière, ils doivent tous respecter les clauses environnementales. Depuis les dix dernières années, c'est une situation incontournable. Dans les plus grandes entreprises, il y a, premièrement, la phase environnementale, qui couvre l'étude d'impacts préliminaires. Souvent, on exige la phase 2, qui est une étude d'impact complète, et la phase 3, qui est la décontamination.

Initiatives ministérielles

Cela voudrait dire que les banquiers, dans le secteur de l'énergie nucléaire, ne seraient plus responsables, notamment d'exiger les trois phases. C'est ainsi qu'on peut l'interpréter. N'étant plus responsables, ils n'ont plus à s'en soucier. Pourquoi les hommes et les femmes d'affaires, ceux qui opèrent des entreprises, ont-ils à respecter dans leurs contrats actuels les clauses environnementales? C'est parce que la banque se sent responsable. Donc, elle exige d'inclure dans les contrats de prêts les clauses qui obligent l'emprunteur à respecter lesdites clauses environnementales. En même temps, le banquier exige les phases 1 et 2, soit les études environnementales appropriées et exige même les mises à jour appropriées dans des délais prédéterminés dans les contrats.

• (1630)

On modifie cette simple disposition. C'est un simple paragraphe modifié dans un texte de loi, comme le disait un député libéral tout à l'heure. On peut se demander pourquoi faire un grand débat en cette Chambre puisqu'il s'agit d'un texte de loi de quelques pages. Mais ce sont quelques pages drôlement importantes puisque maintenant, les bailleurs de fonds ne seront plus responsables et n'auront plus à exiger que l'emprunteur respecte les normes environnementales. Cela va peut-être permettre à l'industrie du nucléaire de survivre.

J'espère que les hommes et les femmes qui nous écoutent ont tous compris, à la lumière des exposés de mon savant collègue de Joliette et de mon collègue de Windsor—St. Clair, que l'énergie nucléaire est en train de disparaître. Elle est en perte de vitesse et vouée à la disparition.

Seul le Canada décide, lui, de soutenir l'industrie de l'énergie nucléaire. Pourquoi? Probablement parce que le premier ministre s'est promené et a offert des réacteurs CANDU un peu partout et a essayé de faire la promotion de cette industrie en vendant des réacteurs nucléaires, alors qu'il s'agit d'un courant complètement contraire à toute l'évolution de la société mondiale. C'est souvent dans de petits projets de loi peu volumineux qu'on peut avoir les impacts les plus importants sur la santé humaine. C'est de cela dont on débat aujourd'hui.

Ce n'est pas pour rien que seuls le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique s'opposent à ce projet de loi. Ce sont des partis qui sont là pour défendre les intérêts des citoyens et non pour défendre les intérêts des grandes entreprises. C'est le jeu qu'est en train de jouer le gouvernement libéral. Il propose une modification qui va aider l'industrie de l'énergie nucléaire. Il est appuyé par l'opposition officielle, représentée par l'Alliance canadienne, et par le Parti progressiste-conservateur, qui espère revenir au pouvoir.

Finalement, tous ces gens ont décidé de se donner la main et d'aider l'industrie de l'énergie nucléaire, ce qui est à contre-courant de toute l'évolution énergétique à travers le monde.

Je reprendrai cet argument parce qu'une députée libérale s'est levée à la Chambre cet après-midi pour nous dire: «On n'a pas à faire de débat sur Kyoto avec le projet de loi C-4».

Au contraire, tout est relié. Si on permet à l'industrie nucléaire de se développer encore plus au Canada, alors que c'est à contre-courant de tout ce qui est en train de se discuter à travers le monde, on vient encore une fois de repousser l'atteinte de nos objectifs et la signature du Protocole de Kyoto.

C'est inconcevable qu'on discute du projet de loi C-4, alors que le premier ministre nous a dit qu'avant les Fêtes on aurait un vote à la Chambre sur l'acceptation du Protocole de Kyoto.

Ce projet de loi est donc encore une fois présenté à la hâte pour aider l'industrie de l'énergie nucléaire avant que le vrai débat se fasse

au Canada. Cela n'est pas dans l'intérêt des hommes et des femmes qui nous écoutent. C'est dans l'intérêt de l'industrie du nucléaire qui est en train de mourir de sa belle mort, et c'est bien ainsi. C'est bien que cette énergie, qui n'est plus à la mode et qui est dangereuse pour la santé humaine, disparaisse. Il ne faut surtout pas adopter le projet de loi C-4. Il n'a que quelques lignes et quelques pages. Les députés libéraux, ceux de l'Alliance canadienne et les députés conservateurs ont décidé de ne pas en débattre parce qu'il n'est pas volumineux. Finalement, cela aide leurs amis propriétaires qui font partie de l'industrie de l'énergie nucléaire.

Pourquoi, aujourd'hui à la Chambre, le Bloc québécois décide-t-il de livrer cette bataille contre le projet de loi C-4? C'est parce que nous avons à coeur les intérêts des hommes et des femmes du Québec et également ceux des Canadiens et des Canadiennes. Cela nous fait plaisir de défendre leurs intérêts puis que les députés de leur circonscription ne le font pas.

Nous, du Bloc québécois, avons adopté notre position face au développement de l'énergie. Elle est claire: l'avenir est dans l'éolien. Le programme de 700 millions de dollars d'investissement dans l'énergie éolienne, que le Bloc québécois a déposé dans cette Chambre, aurait pu aider une région du Québec durement affectée, soit la Gaspésie. Elle aurait pu récupérer une bonne partie des investissements dans l'énergie éolienne, une énergie renouvelable, une énergie d'avenir. Pourtant, certains en ont ri. Mais les chiffres dévoilés aujourd'hui à la Chambre, entre autres par mon collègue de Joliette, sont hautement révélateurs.

La production d'énergie éolienne de l'Allemagne totalise 8 753 mégawatts, ce qui représente 35,8 p. 100 de toute leur consommation énergétique. C'est cela la réalité. En 2002, les États-Unis ont produit à cet égard 4 235 mégawatts, soit 17,3 de toute leur production énergétique, alors que le Canada a seulement produit 0,08 p. 100. C'est cela la réalité.

• (1635)

Il y a seulement 207 mégawatts d'énergie éolienne qui sont produits au Canada. Aujourd'hui, le débat ne porte pas sur l'avenir d'une énergie renouvelable respectueuse du Protocole de Kyoto. Pour ceux qui nous écoutent, croyez-le ou non, nous discutons de l'énergie nucléaire. On veut enlever aux financiers et aux banquiers la responsabilité des investissements dans l'énergie nucléaire. C'est ce dont discute le gouvernement libéral, appuyé par l'opposition officielle, l'Alliance canadienne, et le Parti progressiste-conservateur. C'est à l'image de ce que peut représenter le Canada.

Il est faux de dire que le gouvernement canadien défend les intérêts de la population. Le gouvernement libéral défend les intérêts de l'industrie. Je pourrais donner de multiples exemples démontrant qu'il n'a pas nos intérêts à coeur, mais évidemment les intérêts de ses amis. Les deux ne sont pas la même chose pour le gouvernement libéral. Ce qui me surprend un peu, c'est que l'Alliance canadienne embarque là-dedans. Si ce parti était au pouvoir, il ferait probablement à peu près la même chose que le gouvernement libéral. C'est un peu ce qu'on doit conclure de tout cela.

C'est une dure réalité, mais il reste que tout le débat sur le Protocole de Kyoto ne doit pas se terminer. Malgré ce que soulignait une députée du Parti libéral cet après-midi lors du débat sur le projet de loi portant sur l'énergie nucléaire, on ne doit pas éviter de discuter de Kyoto.

J'en ferai état dans le temps qu'il me reste. Au Canada, l'idée de l'énergie éolienne doit être véhiculée et défendue. Le projet que le Bloc québécois a déposé, soit un investissement de 700 millions au cours des cinq prochaines années, doit être pris au sérieux par le gouvernement actuel. Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral n'investit pas dans l'énergie. Plus de 66 milliards de dollars ont été investis dans l'énergie pétrolière depuis 1970, plus de six milliards dans l'énergie nucléaire, et seulement 327 millions dans les énergies renouvelables qui comprennent, entre autres, l'énergie éolienne. C'est cela la dure réalité des lobbys qui contrôlent ce Parlement.

Ce sont les lobbys qui contrôlent le Parlement, à savoir les lobbys de l'industrie pétrolière et ceux de l'industrie nucléaire. Ce sont eux qui contrôlent le Parti libéral au pouvoir, qui contrôlent l'Alliance canadienne et le Parti conservateur, tous des partis qui n'ont pas à coeur l'intérêt des citoyens et des citoyennes. Ils ont plus leur pouvoir à coeur que la défense des hommes et des femmes qu'ils représentent. Pourtant, ils ont été élus à la Chambre pour représenter les intérêts de leurs concitoyens.

J'espère que les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent auront la chance, au cours des prochaines semaines, de poser des questions à leur député et de lui demander pourquoi il n'a pas pris la parole à la Chambre pour dire l'importance de discuter du Protocole de Kyoto, plutôt que de discuter de la réduction de la responsabilité de ceux et celles qui exploitent l'industrie de l'énergie nucléaire. C'est une industrie qui est en perte de vitesse et qui, de toute façon—c'est ce que je souhaite—, est vouée à la fermeture, pour la simple et bonne raison qu'il en va de la santé des hommes et des femmes que nous représentons.

Il m'a fait plaisir de discuter de ce projet de loi C-4, mais également de réitérer le fait que, juridiquement, le texte proposé par le projet de loi est un net recul. Je me permets de le relire pour que ceux qui nous écoutent le comprennent bien. La loi actuelle rendait responsable, et je cite:

[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.

Donc, tous ceux qui avaient un intérêt en droit étaient obligés, avec la loi actuelle, de participer à la décontamination du site ou de régler les problèmes qu'il pourrait y avoir avec l'énergie nucléaire.

On remplace cette simple phrase par ce qui suit:

[...] toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité, de prendre les mesures réglementaires [...]

Ce sont seulement les administrateurs et ceux qui en ont la responsabilité de gestion, soit ceux qui travaillent à l'opération de l'usine, qui auront la responsabilité de décontaminer le site. On exclut tout simplement le milieu financier.

J'ai écouté des collègues nous dire qu'il y avait des problèmes avec cette industrie de l'énergie nucléaire et qu'il y a des difficultés de prêts. Mon collègue de Windsor—St. Clair a tout à fait raison, cela va faciliter la privatisation. Souvent, ce sont des compagnies publiques qui sont propriétaires de centrales nucléaires parce que le secteur privé n'a pas d'intérêt pécunier et qu'il y a trop de risques. Cela va faciliter la privatisation. Toutefois, lorsqu'on parle de privatisation, il ne s'agit pas nécessairement d'entreprises qui ont les reins assez solides pour assurer la décontamination d'un site. Encore une fois, on ne va pas vers le mieux mais vers le pire quand on entrevoit que cette modification réglementaire pourrait permettre une privatisation de ces centrales nucléaires en dégageant les banquiers de toute responsabilité. On n'avance certainement pas, on recule.

C'est en tous points inconcevable que l'on puisse aller dans cette direction. On ne dégage pas seulement ceux qui feront de nouveaux

Initiatives ministérielles

prêts, on dégage ceux et celles qui ont actuellement consenti des prêts et qui ont soutenu cela financièrement. Ce projet de loi aura pour effet de dégager ceux et celles qui ont financé l'énergie nucléaire au Canada.

• (1640)

Il ne suffit pas de dire que cela pourra encourager les investissements dans le nucléaire, au contraire. Cela va aider encore une fois les amis du Parti libéral, dont le lobby des banques, qui ont financé une partie de toute l'industrie de l'énergie nucléaire. Ces gens doivent attendre impatiemment que le projet de loi C-4 soit adopté pour éviter le risque qu'ils courent présentement.

J'espère que j'aurai, par ce bref exposé, réussi à convaincre la population qui nous écoute et vous également, madame la Présidente, que le projet de loi C-4 ne doit pas, au grand jamais, être adopté à la Chambre. Le Parti libéral du Canada, l'Alliance canadienne ainsi que le Parti progressiste-conservateur auraient tout avantage à défendre les intérêts des hommes et des femmes qui les ont élus, plutôt que de défendre les intérêts des multinationales ou des compagnies qui contrôlent leurs caisses électorales.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, je remercie notre collègue pour son excellent discours et son verdict de lucidité sans appel. Je pense qu'il y a beaucoup de faits qui donnent à penser que le Parti libéral obéit à une logique de lobbying dans ce dossier.

Ce n'est toutefois pas principalement là-dessus que je souhaite poser des questions à notre collègue, qui nous rappelait d'ailleurs dans son introduction la fierté qu'il a éprouvée d'acquérir une formation en notariat, il y a de cela quelques années. On peut comprendre que lorsqu'on a les pieds dans un parlement, toute espèce de culture juridique est quelque chose d'utile. Vous-même, madame la Présidente, avez commencé un baccalauréat à l'Université McGill, si je me rappelle bien. La vie ne vous a pas amenée à le compléter, mais votre érudition est certaine.

Cela étant dit, notre collègue peut-il nous dire pourquoi il est à ce point important que, rapidement, nous discussions de Kyoto? D'ailleurs, notre collègue, le député de Rosemont—Petite-Patrie, a salué l'initiative voulant qu'il y ait un débat à ce sujet à la Chambre. Il l'a fait de Johannesburg, où il se trouvait avant le début de la session.

J'aimerais qu'il nous explique pourquoi il est important, pour la suite des événements, que nous puissions satisfaire les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto. Pourrait-il nous dire en quoi le Québec se distingue dans l'atteinte de ces objectifs?

• (1645)

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve de sa question.

Il est clair que l'on doit discuter de Kyoto le plus tôt possible. J'espère du moins qu'on le fera avant d'adopter un projet de loi comme le projet de loi C-4. Il ne faut jamais oublier que l'industrie de l'énergie nucléaire est une industrie polluante qui augmente les émissions de gaz à effet de serre. Notre objectif avec Kyoto est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous discutons aujourd'hui d'un problème qui va augmenter notre pollution. Le but des discussions sur Kyoto est justement que nous réduisions tous ensemble notre pollution, entre autres les émissions de gaz à effet de serre.

Initiatives ministérielles

Je souhaite la tenue de ce débat sur Kyoto le plus rapidement possible et j'espère que ce sera avant l'adoption du projet de loi C-4. Si jamais on réussit à convaincre le gouvernement libéral, l'opposition officielle et le Parti progressiste-conservateur que Kyoto doit être ratifié de façon urgente, comme on le souhaite, à ce moment-là, le projet de loi C-4 devra être sûrement revu.

Également, plutôt que d'aider les lobbyistes de l'énergie nucléaire, il faudra peut-être leur faire comprendre qu'ils devraient investir dans un autre type d'énergie, comme par exemple l'énergie éolienne. Cette dernière serait sûrement une solution d'envergure envisageable et elle pourrait bénéficier, entre autres, d'un transfert de fonds.

Comme je l'expliquais tantôt, le gouvernement fédéral investit beaucoup d'argent dans le développement de l'énergie pétrolière et nucléaire. Maintenant, il serait temps d'investir dans l'éolien. Le conseil que je donnerais aux banquiers et aux amis du Parti libéral, c'est d'investir dans l'énergie renouvelable. Il y a encore du développement à faire et il y a du potentiel. Finalement, il y a de l'argent à faire dans ce secteur.

Pour répondre à la question de mon collègue, c'est très important qu'on puisse rapidement discuter de Kyoto.

Quant au Québec qui a fait un choix brillant, à savoir l'énergie hydroélectrique, ce fut un choix déchirant, comme l'a expliqué mon collègue de Joliette. On a nationalisé l'électricité et cela n'a pas été une décision facile. Il y a des dizaines d'entreprises qui existaient au Québec. On a décidé d'en faire une grande opération et une belle réussite hydroélectrique.

Évidemment, le Québec a fait des choix sociaux. Les Québécois et les Québécoises ont décidé d'avoir des résultats, entre autres d'être la province la plus près d'atteindre les résultats de Kyoto. C'est pourquoi le gouvernement du Québec s'est rapidement dit ouvert à ratifier Kyoto dans les plus brefs délais. Si le Québec ne faisait pas partie du Canada, il l'aurait ratifié depuis longtemps.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, je voudrais poser une question, mais je veux tout d'abord formuler une observation.

Le Comité des ressources naturelles a passé beaucoup de temps à étudier la question des déchets nucléaires au cours des 12 ou 15 derniers mois. Nous avons entendu beaucoup de témoins et recueilli beaucoup de données. Nous avons examiné le rapport de la Commission Seaborn, le rapport qui est venu du gouvernement fédéral et plus particulièrement de l'industrie nucléaire, au sujet des endroits qui pourraient servir à l'entreposage souterrain. C'est l'une des solutions de rechange les plus susceptibles d'être retenues à la suite de l'adoption de cette mesure législative. Je tiens à signaler que mon parti et le Bloc québécois s'y opposent activement.

Selon moi, le parti du député s'est préoccupé particulièrement de la question parce qu'on parlait d'entreposer des déchets dans le Bouclier canadien et peut-être du côté québécois de la frontière. Est-il au courant de cela et quelle serait la réaction au Québec, selon lui, si ce devait être la décision prise en fin de compte quant à l'entreposage des déchets nucléaires au Canada?

•(1650)

[Français]

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, mon collègue a raison. L'une des conclusions du rapport était que le meilleur endroit pour enfouir les déchets nucléaires était le Bouclier canadien. La réaction au Québec a été vive. Ce n'est pas une industrie que nous privilégions. Nous avons fait un choix avec l'hydroélectricité.

Imaginez-vous le comble du malheur si nous étions obligés d'enfouir les déchets nucléaires dans notre Bouclier canadien, de les enfouir au Québec. La réaction est déjà terrible et il faut aussi envisager le combat qui pourrait s'ensuivre si cette décision était prise.

On s'occupe de nos problèmes. Évidemment, il faut être capable de comprendre qu'à certains égards, nous n'accepterons jamais de devenir les victimes du problème des autres.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel pour sa contribution. Je trouve cela extrêmement important, étant donné la diversité de provenance des députés de cette Chambre, que chacun, à partir de son expérience professionnelle et de ses expériences de vie, soit capable de contribuer au débat pour éclairer la population canadienne et québécoise et l'ensemble des députés de cette Chambre.

Le député a abordé un point que j'aimerais qu'il explique à nouveau, parce que c'est fondamental. En quoi, juridiquement, y aurait-il de l'intérêt pour les législateurs que nous sommes à considérer le projet de loi et faire en sorte que si les bailleurs de fonds trouvent un investissement trop risqué, la société, elle, pourrait assumer le risque à leur place?

Pourrait-il nous expliquer cela à nouveau, parce que cela me semble extrêmement important dans ce débat?

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Joliette. On aura compris que le projet de loi préconise une diminution de la responsabilité des administrateurs de l'industrie et des banquiers.

Voilà ce que j'ai essayé d'énoncer et de faire comprendre à la population qui nous écoute. C'est la seule industrie dans tout le Canada où les banquiers ou ceux qui auraient un intérêt de responsabilité se trouveraient complètement dégagés de celle-ci. C'est un choix que les députés de cette Chambre sont en train de faire au nom de la population qui nous écoute, des hommes et des femmes qui les ont élus.

C'est un choix terrible juridiquement. Cela n'est reconnu dans aucune autre industrie au Canada. On a beau essayé de nous faire comprendre que le nucléaire, c'est dangereux, mais quand on parle du droit et qu'on voit une exclusion de responsabilité, on voit du danger. Tous ceux et celles qui ont signé des contrats dans leur vie le savent. Quand le vendeur veut essayer d'exclure sa responsabilité, c'est dangereux, parce qu'à certains égards, il y a un problème. Présentement, ce qu'on est en train de faire dans ce Parlement, c'est de prendre la place de ceux et celles déjà engagés dans une responsabilité et de les en dégager soi-disant au nom de l'intérêt collectif et du bien collectif. Ce faisant, nous deviendrions tous responsables de ce problème.

À cet égard, la pire décision juridique que puisse prendre ce Parlement, c'est celle que le gouvernement libéral est en train de prendre, cautionnée par l'Alliance canadienne et le Parti conservateur.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'offrir ma contribution au débat sur ce projet de loi, mais permettez-moi de faire trois brèves annonces préliminaires avant d'aller à l'essentiel.

J'étais plus tôt dans l'antichambre et j'ai appris que c'était l'anniversaire de naissance de Theresa, du NPD qui nous a offert un peu de gâteau. Je veux donc lui offrir nos vœux.

Initiatives ministérielles

Madame la Présidente, je veux également vous transmettre mes souhaits de bon succès ainsi qu'aux pages qui prennent du service en ce début de session.

Ce projet de loi est très important et il est tout aussi important que décevant. Il est décevant parce que nous aurions été très heureux, tous les députés du Bloc québécois, et je crois que c'est aussi le cas de nos collègues du NPD, de discuter de sujets drôlement plus importants que de la consolidation de la filière du nucléaire.

J'ai eu 40 ans au mois de mai. Vous allez me dire que je ne les parais tellement pas que c'est difficile à imaginer, mais c'est quand même le fait. Mais lorsque j'avais 17 ou 18 ans, j'étais très militant pour la paix et j'ai participé à plusieurs manifestations où nous la revendiquions. Cela fait donc 20 ans au moins que l'on appelle de tous nos vœux tout geste qui permettrait de sortir de la vie publique tout motif d'encouragement de l'industrie du nucléaire.

Le gouvernement libéral aime dire qu'il est de centre gauche, un gouvernement progressiste. Combien de fois n'avons-nous pas entendu en cette Chambre le ministre du Commerce international, celui de l'Industrie, ou celui de la Justice, dire qu'ils étaient de vrais libéraux, des libéraux dans le sens philosophique. Lorsque nous en serons à la période de questions et commentaires est-ce que quelqu'un peut prendre la parole pour nous expliquer ce qu'est un vrai libéral qui encourage la consolidation, à même les fonds publics, de l'industrie nucléaire?

En quoi cela fait-il partie d'une philosophie dont nous aurions raison d'être fiers comme parlementaires? J'espère qu'ils participeront à ce débat et qu'ils nous rappelleront pourquoi, comme libéraux, ils ont fait ce choix en tant que gouvernement.

Commençons par le début. Historiquement, le Québec a été extrêmement désavantagé dans ses choix énergétiques. On l'a rappelé à plusieurs reprises, le Québec a fait des choix en lien avec sa dotation de ressources naturelles. Il est maintenant connu et reconnu à travers le monde que le Québec a beaucoup d'eau, ce qu'on appelle de l'or blanc. Le Québec ayant beaucoup d'eau, nous avons fait le choix de l'hydroélectricité.

Nous avons fait ce choix à un moment où cela n'était pas populaire. Pour ceux qui seraient tentés de penser que cela a commencé un peu après la Révolution tranquille, il faut se rappeler qu'il a commencé au début des années 1940. Alors, le Québec a fait le choix de l'hydroélectricité qui est une source d'énergie non polluante, en tout cas beaucoup moins polluante que l'énergie de combustion fossile traditionnelle. Nous avons fait ce choix au début des années 1940 et il a été consolidé par le gouvernement de René Lévesque.

Ce choix n'a pas été facile parce qu'il y avait un arbitrage à faire, des interprétations, des évaluations de la situation qui étaient divergentes. Le Québec a fait un choix qui s'est avéré être extrêmement positif aujourd'hui.

Les Québécois sont pourtant des payeurs d'impôt; ils envoient de l'impôt au gouvernement fédéral. Est-ce qu'ils ont eu de l'aide quand ils ont choisi l'hydroélectricité? Certainement pas. Quand on pense que c'est 66 milliards de dollars—cela fait beaucoup de zéros—qui ont été distribués pour venir en aide au secteur de l'industrie pétrolière.

• (1655)

Le Québec, lui, devait assumer la totalité des dépenses qu'il devait rencontrer pour mettre en oeuvre les infrastructures liées à l'hydroélectricité. Comme député de Hochelaga—Maisonneuve, je me rappelle qu'au début des années 1980, il y avait six grandes

raffineries établies dans l'est de Montréal. Il s'est produit un phénomène de désindustrialisation qui, pour beaucoup, a été encouragé par les politiques du gouvernement canadien. Ainsi, jamais les Québécois n'ont pu compter sur un soutien en termes de politiques et de deniers publics dans les choix énergétiques qu'ils ont faits.

Il faut se rappeler ces événements parce que ce n'est certainement pas étranger à la tergiversation affichée par le gouvernement dans la ratification du Protocole de Kyoto. On le sait, n'eut été de l'insistance du Bloc québécois au cours des deux dernières sessions, d'une manière extrêmement éclairée et avec beaucoup de persévérance, par la voix du député de Rosemont—Petite-Patrie—que mes collègues vont vouloir applaudir pour sa persévérance dans le dossier en ce qu'il n'a eu de cesse de demander au premier ministre qui au début, on va le reconnaître, était plutôt mollusque, plutôt invertébré, plutôt de l'ordre de ceux qui ne savaient pas trop à quel niche ils voulaient loger, le premier ministre qui n'était pas convaincu il y a un an de l'obligation de ratifier le Protocole de Kyoto—n'eut été de l'insistance du Bloc québécois dis-je, nous pensons que ce gouvernement se serait laissé mené à la dérive de ne pas le ratifier.

C'est dans des moments comme cela qu'on se rend bien compte que la seule formation politique qui défend les intérêts du Québec inconditionnellement, dont la seule préoccupation est le bien-être des Québécois et des Québécoises, c'est le Bloc québécois. N'eut été de ma formation politique, encore une fois le débat sur Kyoto serait à peu passé inaperçu.

Je crois qu'il faut donner au Bloc québécois ce qui lui revient de droit et de fait et n'eut été du Bloc québécois, le gouvernement n'aurait pas pris les engagements qu'il a pris.

Mme Girard-Bujold: Surtout pas avec les alliés.

M. Réal Ménard: Et je dois dire, un peu comme me le signale la députée de Jonquière, que la position de l'Alliance canadienne est plutôt décevante dans ce dossier. Je crois que nous sommes obligés de nous rappeler que, l'Alliance canadienne et l'industrie pétrolière, c'est un seul lit pour le même rêve, c'est-à-dire ce rêve de continuer le statu quo avec des industries polluantes, avec l'énergie fossile traditionnelle. Et je suis déçu que les députés de l'Alliance canadienne tardent à se convertir à toute la question de l'énergie éolienne et à nous livrer leurs réflexions sur des modes d'intervention moins polluants. Cela étant dit, ne nous laissons pas distraire par l'essentiel.

En 1997, la ministre de l'Environnement de l'époque—je crois que je peux la nommer parce qu'elle n'est plus à la Chambre—et la députée de Jonquière me corrigera si je me trompe, mais je crois que c'était Mme Stewart qui était infirmière de profession. Donc Mme Stewart, ministre de l'Environnement du temps, qui a quitté la vie publique, est allée ratifier le Protocole de Kyoto. Il y avait là un engagement extrêmement ferme. Il n'y avait pas place pour l'équivoque ni pour des propos dubitatifs.

Cet engagement était que le Canada s'engage à réduire l'émission des gaz à effet de serre de 6 p. 100, en partant de leur niveau de 1990. Donc, ce n'était pas 6 p. 100 en considérant le niveau actuel, mais dès le début de la décennie, on s'attendait à ce que des mesures soient prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un horizon de 2008-2012 est prévu pour atteindre cet objectif qui a été fixé dans le cadre d'une conférence multilatérale où plus d'une centaine de pays y participaient. Bien sûr, nous comprenons bien l'importance de réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Initiatives ministérielles

Dans ce Parlement, il arrive qu'on ne comprenne pas toujours de manière pratique le sens des gestes que l'on pose. Lorsqu'on parle de la question de la pollution, du développement durable et de la réduction des gaz à effet de serre, rien n'est plus concret, plus ambiant et rien n'est plus près du sol où sont nos pieds que la bataille dans laquelle on s'engage.

Qu'est-ce que cela pourrait vouloir dire si le gouvernement ou si les Québécois et les Canadiens ne respectaient pas leur engagement. Je fais d'ailleurs une parenthèse pour vous rappeler que si on excluait le Québec du Canada, le Canada serait le pays dont les progrès ont été les plus lents à se réaliser au chapitre de la réduction du gaz à effet de serre. Si donc on prend la performance du Canada sans le Québec, le Canada est un des pays industrialisés qui contribue le plus à la pollution. Heureusement que les Québécois sont là avec leurs valeurs et les dispositions législatives qui ont été prises pour réduire cela.

Je ne veux pas donner à penser que les gens de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario et des provinces Maritimes ne partagent pas les préoccupations écologiques de nos concitoyens du Québec, mais je dois constater que parmi les gouvernements qui ont été les plus avant-gardistes et parmi les gouvernements qui ont été les plus interventionnistes en matière de réduction des gaz à effet de serre, il y a bien sûr le gouvernement du Québec.

Pourquoi donc cette préoccupation pour les questions environnementales doit-elle nous habiter tous autant que nous sommes, y compris Mme la députée de Granby? C'est parce que la question de l'émission des gaz à effet de serre concerne les changements climatiques, lesquels concernent bien sûr la préservation de nos ressources naturelles.

Pouvons-nous croire que le fleuve Saint-Laurent pourrait connaître une dénivellation extrêmement importante par un phénomène de compensation de l'eau, et d'autres cours d'eau pourraient, eux, connaître des phénomènes de débordement, des inondations, avec ce que cela veut dire pour les populations riveraines. C'est cela quand on ne fait pas attention à notre environnement, quand on vit des bouleversements climatiques et des situations où des confrontations font que les éléments de la nature se déchaînent.

• (1705)

Je sais que les Québécois et les Québécoises n'oublieront pas la crise du verglas, qui leur a coûté énormément de ressources. Nous serons de plus en plus confrontés à des phénomènes comme ceux-là si nous ne prenons pas nos responsabilités comme parlementaires et si nous ne changeons pas un certain nombre d'habitudes de consommation.

Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, si on ne fait pas attention et si on ne ratifie pas le Protocole de Kyoto, les impacts seront des inondations, des sécheresses de plus en plus nombreuses et des espaces naturels qui seront endommagés de façon irréversible. Bien sûr, quand on parle de dommages sur des espaces naturels, on parle de dommages sur des habitats et sur des écosystèmes et d'une hausse de l'incidence de plusieurs maladies infectieuses. Cela n'est pas la moindre de nos préoccupations. Je suis un député d'un comté riverain. Hochelaga—Maisonnette a un lien avec le fleuve Saint-Laurent. Il y a également une partie du port de Montréal. C'est évidemment un des plus grands ports du Canada.

Encore une fois, il faut se préoccuper d'être extrêmement vigilants sur la question de la ratification du Protocole de Kyoto parce que la baisse du niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent nous guette. Le débit du fleuve Saint-Laurent baissera alors qu'il y aura une hausse du niveau de la mer, entraînant des inondations considérables.

À ce moment-là, il sera trop tard pour les députés alliés du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, qui se font tirer l'oreille pour la ratification du Protocole de Kyoto. Lorsque Dame Nature se déchaînera, ils auront une part des responsabilités à assumer, alors que nous, du Bloc québécois, et les parlementaires libéraux qui appuient la ratification du Protocole de Kyoto, aurons fait notre travail de mise en garde et les aurons avisés au meilleur de notre connaissance.

Également, un des aspects très importants pour la ratification du Protocole de Kyoto, c'est que toute une industrie de soutien de l'environnement va se déployer. On parle d'une industrie verte. On estime que c'est près de un milliard de dollars de nouvelles industries qui pourraient se développer pour aider à la reconversion de certaines industries et pour soutenir de nouvelles pratiques d'intervention de la part de différents secteurs économiques. Évidemment, cela va être extrêmement bénéfique pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens.

Il faut être très clairs. Autant le Bloc québécois est favorable à la ratification du Protocole de Kyoto, autant nous croyons qu'il doit y avoir des objectifs territoriaux. Évidemment, le Québec a pris ses responsabilités depuis longtemps. Il s'est converti à l'hydroélectricité alors que le Programme national de l'énergie de M. Pierre Elliott Trudeau tendait la main à l'industrie pétrolière et à l'industrie gazière. Nous ne pouvons accepter que le Québec, qui a livré la marchandise et qui a pris ses responsabilités, ne soit pas compensé de quelque façon et que l'on ne tienne pas compte des antécédents de ses politiques dans la détermination des responsabilités, particulièrement des responsabilités fiscales.

C'est pour cette raison que nous croyons que si le Protocole de Kyoto doit être ratifié, il faut qu'il y ait une répartition des objectifs territoriaux de façon à tenir compte de ce que le Québec a déjà fait.

Encore une fois, c'est difficile à comprendre. J'espère que j'aurai des questions et que les députés libéraux vont participer au débat. Comment, d'un côté, le premier ministre peut-il se rendre à Johannesburg et participer à différents forums internationaux pour parler de la nécessité de déployer des formes d'énergie non polluante et nous présenter un projet de loi comme celui-là? D'une certaine manière, non seulement ce projet de loi rétablit, consolide et accrédite la filière énergétique nucléaire, mais il place toutes les formes d'énergie sur le même pied d'égalité. Et cela est dangereux.

D'ailleurs, mes collègues l'ont rappelé à plusieurs reprises et je pense que je manquerais à mon devoir de ne pas le faire également. Le Bloc québécois a déposé une proposition d'intervention pour le développement de l'énergie éolienne. L'avenir appartient à l'énergie éolienne. C'est un programme de quelques millions de dollars.

L'objectif de la proposition du Bloc québécois était d'amener la création d'une capacité éolienne d'au moins 1 000 mégawatts au Québec, principalement concentrée dans la région de la Gaspésie qui, comme chacun le sait, a été mise à rude épreuve au cours des dernières années. On parle de 700 millions de dollars sur cinq ans. Alors, ce n'est quand même pas hors de portée de réalisation, quand on se rappelle que 66 milliards de dollars ont été versés au cours des dernières décennies pour l'industrie pétrolière. Encore une fois, je pense que le Bloc québécois a été bien avisé de faire une telle proposition. Soit dit en passant, si une telle proposition se réalisait—700 millions de dollars sur cinq ans, c'est à portée de réalisation—, cela créerait dans la région de la Gaspésie—Bas-Saint-Laurent au-delà de 15 000 emplois.

Initiatives ministérielles

Donc, je ne sais pas comment on peut se sortir du trou, comment on peut mettre fin à ce débat ridicule sur le projet de loi C-4. Encore une fois, je pense que les députés libéraux, comme les alliés et tous les parlementaires de la Chambre, devraient donner leur consentement pour que le projet de loi soit retiré afin que nous passions à autre chose et que nous nous engagions le plus rapidement possible dans ce qui devrait être notre véritable sujet de débat, notre véritable préoccupation, soit la ratification imminente et immédiate du Protocole de Kyoto.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue d'Hochelaga—Maison-neuve pour son excellent discours. Le député du Bloc québécois nous faisait mention de plusieurs considérations en vertu desquelles il fallait que ce projet de loi soit jeté à la poubelle.

J'aimerais que notre collègue nous dise pourquoi les députés libéraux, alliés et progressistes-conservateurs ont tant à cœur un tel projet de loi, quand on sait, comme le député l'a dit à la fin de son discours, que le sujet le plus important présentement, au-delà des considérations politiques, c'est la ratification du Protocole de Kyoto, alors que ce projet de loi vise à augmenter les émissions de gaz à effet de serre?

• (1715)

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, c'est une bonne question même si elle est improvisée. C'est une très bonne question. Je voudrais d'ailleurs rappeler à cette Chambre que la députée de Jonquière, si je me rappelle bien, avait déposé l'an dernier un projet de loi pour favoriser le recours au transport en commun.

Quand on favorise le recours au transport en commun à l'aide d'une déduction fiscale—si je me rappelle bien la teneur de son projet de loi, que j'avais d'ailleurs eu le plaisir d'appuyer—, c'est un geste très favorable à la philosophie du Protocole de Kyoto.

Une des sources de pollution les plus importantes, c'est bien sûr la voiture. On gagne, comme société, à s'organiser pour recourir aux transports en commun. Moi-même, j'ai la jeune quarantaine. Je n'ai jamais eu d'automobile. J'habite entre le métro Pie IX et Viau et je me déplace en utilisant le transport en commun quand c'est possible. Quand ce n'est pas possible, évidemment, je fais autrement.

Je remercie donc la députée de Jonquière pour l'initiative qu'elle a prise en l'an 2000. J'ai senti dans sa question énormément de tristesse et d'inquiétude à l'endroit de l'Alliance canadienne. Leur obstination et leur entêtement à l'endroit du Protocole de Kyoto sont évidemment très désolants. Cependant, je crois qu'il ne faut pas désespérer de les convaincre de ratifier le Protocole de Kyoto.

Évidemment, il y a une question de gros sous. Le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel le rappelait tout à l'heure. Dites-moi qui vous finance et je vous dirai qui vous êtes? Si j'avais une phrase synthèse pour résumer le discours du député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, ce serait celle-là.

Malheureusement, les liens incestueux qui existent entre certains partis politiques et l'industrie pétrolière ne sont que trop connus.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, deux ou trois députés de l'Alliance canadienne, je crois, ont laissé entendre cet après-midi que le Canada aura absolument besoin de l'aide du secteur nucléaire pour atteindre ses objectifs conformément au Protocole de Kyoto. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense? Approuve-t-il cette façon de voir? Ou croit-il que nous disposons d'autres moyens d'y arriver?

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, encore une fois, les solutions alternatives que mon parti politique a fait connaître se rapportent évidemment à notre plan pour la promotion et le développement de l'énergie éolienne. Nous avons donc fait une proposition d'intervention où nous avons demandé à Développement économique Canada de réserver, sur cinq ans, 700 millions de dollars pour créer 15 000 emplois.

Nous le réitérons. Nous ne croyons pas—et il y a longtemps que nous avons cette conviction—, que les fonds publics devraient permettre d'encourager le développement de l'industrie nucléaire. Nous ne croyons pas que l'avenir nous dicte ce genre de comportement. Nous espérons que le gouvernement entendra raison.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, d'abord, je veux féliciter le député de Hochelaga—Maison-neuve pour son discours. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'ayant eu comme étudiant, j'ose espérer que j'ai pu contribuer à son éloquence et à son érudition, même si c'est dans de maigres proportions. Il est toujours heureux d'avoir la chance de voir un de ses anciens étudiants être aussi performant en cette Chambre.

Je voudrais lui poser une question à partir d'un extrait de communiqué du ministre des Ressources naturelles qu'on me permettra de lire. Il s'agit de deux petits paragraphes.

Ces entreprises—on fait référence aux entreprises nucléaires—doivent, comme toute autre entreprise, avoir accès à des prêts commerciaux pour subvenir à leurs besoins financiers.

Cette modification—la modification qui nous est proposée dans le projet de loi C-4—permettra à l'industrie nucléaire d'obtenir des prêts et du capital sur le marché. En même temps, nous pouvons continuer à garantir que les installations nucléaires sont gérées de manière sécuritaire et écologique. Les termes actuels de la loi ont été interprétés de telle façon que les obligations en matière de décontamination des sites s'appliquaient non seulement aux propriétaires et aux responsables des lieux, mais également à leurs bailleurs de fonds. Ces derniers se trouvaient ainsi face à un risque financier inconnu qui pouvait être sans commune mesure avec leur intérêt commercial. Par conséquent, le secteur privé était réticent à prêter à l'industrie nucléaire.

Le ministre des Ressources naturelles nous dit qu'il s'agit là d'une modification de nature administrative. À la lecture du communiqué, est-ce que le député partage l'opinion du ministre?

• (1720)

Le vice-président: Le député de Hochelaga—Maison-neuve voudra sans doute nous dire à quel point le député de Joliette était un bon professeur.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, vous avez tout compris. Je vais vous dire que c'est une belle période de ma vie que celle du début des années 1980, où j'étais au Cégep Maison-neuve et où le député de Joliette était mon professeur. J'étais alors à cent lieues de me douter que nous partagerions les banquettes de la Chambre des communes.

À cette époque, le député de Joliette avait écrit un ouvrage se rapportant à l'histoire de la CSN, que je vous invite à lire. Effectivement, c'était un bon professeur et il m'a donné le goût d'une social-démocratie qui ne s'est jamais démentie dans mon ordre de compréhension du monde.

Initiatives ministérielles

Cela étant dit, je pense qu'on peut convenir que le ministre des Ressources naturelles est un être un peu troublé lorsqu'il pense que la question est simplement de nature administrative. Le projet de loi fait en sorte qu'il y a un déni de responsabilités de la part du secteur bancaire. Je souscris entièrement aux propos que mon collègue, le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, a présentés à la Chambre quant aux responsabilités du milieu financier en pareille matière.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, je vais faire un commentaire bien particulier. J'ai enseigné bien plus longtemps que le député de Joliette, puisque je suis plus vieille.

Je lance un appel aux femmes auxquelles j'ai enseigné et je leur dis: venez en politique. Quant à moi, la venue de femmes en politique apporterait quelque chose dans des débats comme celui que l'on a aujourd'hui. On voit le gouvernement libéral et nos amis de l'Alliance s'opposer à une vision ouverte et dynamique de la qualité de l'environnement, de la qualité de la santé de la population. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est pour des motifs douteux. La venue de femmes en politique modifierait certainement un peu la dynamique de cette Chambre. J'espère que ce message aura été entendu.

Nous sommes en faveur de Kyoto; nous sommes pour la vertu; nous sommes pour le bonheur. Mais dans la vertu et le bonheur, il reste qu'avoir un job est important.

Je demande à mon collègue de Hochelaga—Maisonnette s'il peut nous parler un peu de ce que représenterait, par exemple pour le Québec, un investissement de quelques centaines de millions pour promouvoir l'énergie éolienne. Je pense que, lorsqu'on parle de chiffres, c'est généralement un discours qu'entend bien celui qui regarde la télévision.

Le vice-président: Le député de Hochelaga—Maisonnette a la parole, mais il ne lui reste qu'une minute.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, cela me fait de la peine.

Nous avons effectivement des indications à l'effet qu'un investissement dans ce type d'énergie est beaucoup plus rentable, per capita, qu'un investissement dans l'énergie traditionnelle.

Encore une fois, je veux que ce Parlement se rappelle notre proposition de 700 millions sur cinq ans que nous demandons à Développement économique Canada. C'est très peu comparativement aux 66 milliards qui ont été versés, mais ce serait tellement plus intéressant pour l'environnement, pour les emplois créés et, bien sûr, pour la préservation du patrimoine.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, c'est encore moi. Le hasard fait souvent bien les choses. Cela me permet de souligner que vous êtes au fauteuil, alors que je me prépare à faire mon premier discours de cette nouvelle session. C'est un discours qui a quelque chose de très particulier parce que les notes ont été préparées pour moi par un jeune qui vient de l'Alberta. Il s'appelle Lee Wheeler et il est stagiaire parlementaire. Hier, je lui ai dit: «Mon chéri, tu me prépares un discours.» Il a blêmi; il n'a pas dormi de la nuit, mais il est arrivé avec un discours, et je vous demande de l'écouter, parce que c'est vraiment le résultat de sa réflexion.

Mon premier discours de cette nouvelle session traitera donc de la sécurité nucléaire. Il illustre tout à fait clairement l'une de mes préoccupations, l'une des préoccupations majeures du Bloc québécois et de la société québécoise, et, je me plais à penser, une des

préoccupations de la société canadienne: la qualité de l'environnement et sa préservation.

Si l'énergie a révolutionné le monde industriel en traînant avec elle des conséquences désastreuses, hélas, au chapitre de l'environnement, il va sans dire que l'actuel débat ne peut ignorer les dangers bien réels de l'énergie nucléaire. Au contraire, ce débat devrait nous permettre d'en examiner toutes les facettes.

Qui d'entre nous ne se rappelle pas de Tchernobyl ou, plus près de nous, de Three Miles Island. On le sait, l'énergie est fondamentale au développement de la société moderne. L'énergie utilisée dans le monde, en grande partie, provient des ressources fossiles, charbon et autres produits pétroliers. Bien que de nouvelles industries aient été développées durant les dernières décennies, notamment celle de l'énergie nucléaire—en laquelle on fondait beaucoup d'espoir, mais la réalité s'est avérée être bien différente—, les alternatives environnementales, comme l'énergie éolienne, comme l'énergie solaire, continuent d'être ignorées, négligées par le gouvernement fédéral.

En dépit des dangers et des risques clairement associés à l'énergie nucléaire, le gouvernement fédéral choisit de changer la Loi sur la sûreté nucléaire afin de la rendre—imaginez-vous—moins stricte, par conséquent, moins efficace, par conséquent, plus sympathique pour les grands financiers. Les changements proposés dans le projet de loi C-4 sont inacceptables pour plusieurs raisons et ne devraient pas être adoptés par cette Chambre.

Le gouvernement prétend présenter un changement simple et mineur. C'est vrai, deux lignes et demie, on ne peut pas faire plus simple! Pourtant, ce projet de loi aura sûrement de graves répercussions non seulement au Québec, mais également dans le reste du Canada. En effet, la Loi sur la sûreté nucléaire s'imagine protéger la population des risques environnementaux et financiers d'un désastre nucléaire potentiel. Actuellement, le texte de la loi confère à la Commission canadienne de sûreté nucléaire le pouvoir d'ordonner aux propriétaires ou aux responsables du lieu, «ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit de ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.»

Cette formulation couvre un large spectre de responsables, puisqu'elle nous assure que ceux et celles qui font partie de l'industrie seront responsables du fardeau de la décontamination, au cas où un accident se produirait.

Avec le projet de loi C-4, ce que le gouvernement veut faire, c'est éliminer les obligations de décontamination à tout un groupe d'individus impliqués. Au lieu d'inclure «toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit», les libéraux proposent que seulement celles «ayant l'administration et la responsabilité» devront «prendre les mesures réglementaires pour décontaminer.»

● (1725)

Ceci est un changement majeur; c'est un changement tout à fait inacceptable pour le Bloc québécois, pour le Québec et pour le Canada.

Je me pose des questions. Qu'est-ce qui peut bien pousser le ministre des Ressources naturelles à mettre de l'avant un tel changement? Pourquoi se fait-il complice du gouvernement fédéral en proposant un tel amendement? Pourquoi fait-il le choix de risquer la santé, voire même la vie de nos concitoyens et concitoyennes? La réponse est fort simple, «elle est même élémentaire, mon cher Watson», comme diraient certains.

Initiatives ministérielles

Selon le ministre des Ressources naturelles, et je le cite: «Les termes actuels de la loi ont été interprétés de telle façon que les obligations en matière de décontamination des sites s'appliquaient non seulement aux propriétaires et aux responsables des lieux, mais également à leurs bailleurs de fonds.» Catastrophe! Ceci n'est pas du ministre!

Il continuait en disant que les bailleurs de fonds «se trouvaient ainsi face à un risque financier inconnu qui pouvait être sans commune mesure avec leur intérêt commercial». Qui ignore que les dangers potentiels de l'industrie nucléaire sont immenses? Quels bailleurs de fonds s'engageraient dans de tels projets sans en évaluer les risques? C'est pour cela que la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires avait été initialement adoptée.

Un simple calcul des coûts-bénéfices démontre clairement que l'investissement ne vaut pas le risque. Pour quelle raison, alors, devrions-nous, comme société, accepter ces risques, assumer la responsabilité et payer les coûts d'une éventuelle décontamination? À cette question, il n'y a qu'une seule réponse: nous devrions accepter ces risques avec un large sourire pour favoriser les investisseurs des industries polluantes.

Nous n'accepterons pas la position du gouvernement. Nous ne l'accepterons absolument pas. Néanmoins, la solution n'est pas dans le statu quo. Dans la foulée du Protocole de Kyoto, ce qu'il nous faut, c'est la promotion et le soutien aux énergies alternatives. Non seulement ce choix entraînera la création de milliers de nouveaux emplois, mais il fera la preuve que des industries à la fois sans danger et bonnes pour l'environnement sont l'objectif qui guide nos choix de société.

Ce que le Bloc québécois propose, c'est un plan d'investissement fédéral pour encourager l'effort d'une forte industrie alternative au Québec, et dans ce contexte, ce qui est bon pour le Québec est aussi bon pour le Canada.

Ainsi, un versement de 700 millions de dollars—c'est bien peu 700 millions de dollars quand on parle de santé, d'économie et d'environnement—sur cinq ans permettrait de renforcer le développement de l'industrie éolienne au Québec, et principalement en Gaspésie. Ce serait une décision qui démontrerait l'engagement du Canada face à la protection de l'environnement.

À plusieurs reprises, on a entendu le ministre fédéral responsable du développement des régions déplorer la difficulté que les régions périphériques éprouvent, et pas seulement au Québec. Si on veut aider les régions périphériques, il faut avoir le courage de mettre de l'avant des solutions susceptibles d'entraîner le développement de ces régions, et l'industrie éolienne est une de ces industries.

• (1730)

Sachons que le Québec a toujours été un leader en ce qui concerne la production d'énergie verte au Canada. Alors que plusieurs autres provinces continuent et ne semblent pas malheureuses de dépendre du charbon et des autres produits pétroliers pour faire chauffer leur maison et éclairer leurs édifices, l'hydroélectricité est la source majeure d'énergie au Québec. Pour le Québec, les Québécoises et les Québécois, c'est un sujet de fierté bien légitime. Par ailleurs, le Québec produit au-delà de 50 p. cent de la production canadienne d'électricité éolienne, et cette production est bien en deçà de sa capacité réelle.

Le développement des énergies alternatives est une priorité non seulement pour le Québec, mais également pour toutes les sociétés développées. Ce n'est pas d'hier que le Bloc québécois réclame la ratification du Protocole de Kyoto. En avril 2001, l'Assemblée nationale du Québec a, quant à elle, adopté une motion unanime en

faveur de cette position. Depuis des années, le Québec travaille au plan international pour promouvoir la lutte contre les changements climatiques, surtout lors de la Convention cadre des Nations Unies à ce même sujet.

Deux plans d'action ont été mis en oeuvre au Québec depuis 1996 pour assurer son adhésion formelle aux obligations de la Convention. Actuellement, chez nous, l'électricité est verte à 95 p. 100. Malheureusement, le gouvernement libéral continue de favoriser les industries polluantes, d'exploiter les carburants fossiles et ne tient aucun compte de la nécessité de trouver des alternatives vertes. Bien que les ressources naturelles fassent partie du champ de compétence des provinces, le gouvernement fédéral, par ses infractions, par ses tergiversations et par son manque de vision empêche non seulement le succès national de telles industries, mais mine sur le plan international le leadership québécois en matière environnementale.

On conviendra avec moi que ce n'est pas la première fois que ce gouvernement vise à miner l'influence québécoise. Les dernières déclarations concernant les délégations du Québec à l'étranger illustrent brillamment ce que je viens de dire. Je dois quand même reconnaître que je tire mon chapeau aux élus libéraux qui ont osé remettre en question ces déclarations.

Les choix de financement de ces nouvelles énergies posent également problème à ce qu'il semble. Si on examine attentivement les décisions du gouvernement fédéral au cours des années 1990—c'était presqu'hier—, on voit que plus de 450 millions de dollars ont été versés directement dans les industries pétrolières et nucléaires, tandis qu'un minable, un pauvre huit millions de dollars, ont été alloués aux industries d'énergie renouvelable. Un dollar aux énergies vertes, 50 dollars au nucléaire et aux pétrolières. Honnêtement, la disproportion frappe et tout le monde doit convenir que la priorité du gouvernement n'est certainement pas la qualité de l'environnement, quelles que soient ses intentions annoncées de ratifier, d'ici les prochaines semaines, le Protocole de Kyoto. Ou alors, c'est l'incohérence érigée en système.

Cette disparité est inqualifiable. Le gouvernement fédéral, plutôt que de s'engager à promouvoir l'énergie verte, continue de subventionner sans aucune gêne les industries polluées. Avec le projet de loi C-4, son choix semble clair: c'est la pollution envers et contre tout.

• (1735)

À lui seul, le projet Hibernia à Terre-Neuve—qui a été un bienfait pour Terre-Neuve, j'en conviens—a reçu plus de 3,8 milliards de dollars en subventions, garanties de prêts et avances d'intérêts. Cela représente 65 p. 100 du coût total du projet. C'est pas mal.

Le bénéfice pour Terre-Neuve était évident puisqu'il en a résulté une croissance économique de plus de 6,5 p. 100 par année, ce dont la province avait besoin. La conséquence de cette croissance économique fut que le taux de chômage ait été à son plus bas depuis 12 ans.

Les bienfaits économiques d'un projet éolien au Québec ne seront pas moins bons; ils seront encore meilleurs, puisqu'ils ne seront pas polluants.

Le Department of Energy des États-Unis—ils savent comment calculer, eux; ce sont de grandes personnes,—constate que l'énergie éolienne crée plus d'emplois que n'importe quelle énergie thermique, soit plus de cinq fois que les énergies thermiques et que les énergies nucléaires.

Initiatives ministérielles

L'Association européenne pour l'énergie éolienne estime pour sa part que pour chaque mégawatt d'énergie éolienne, il se crée environ 60 emplois-année. Vers l'an 2020—nous ne serons plus ici, monsieur le Président, ni vous ni moi—, l'association prévoit l'emploi de plus de 2,4 millions de personnes par cette industrie dans l'Union européenne. De quoi faire réfléchir ceux qui s'opposent à Kyoto!

Les effets positifs du développement d'une industrie éolienne au Québec et au Canada sont indiscutables. J'oserais même dire que c'est un changement inévitable. Le seul problème, c'est le manque de volonté de la part du gouvernement fédéral. Bien qu'ils se prétendent prêts à ratifier Kyoto, la réticence des libéraux en ce qui concerne l'essor des industries d'énergies renouvelables est frappante, comme vous le verrez dans l'exemple qui suit.

Le budget fédéral de décembre 2001—c'était un cadeau de Noël— a introduit un indicateur tout à fait édifiant pour manifester son intérêt à la production d'énergie éolienne: 1,2¢ du kilowattheure pour les projets mis sur pied en 2002. En 2003, ce sera 1,1¢ par kilowattheure, et ainsi de suite jusqu'à 0,8¢ du kilowattheure en 2007. Ça aurait pu être en 2008, ça aurait rimé!

Si on compare les subventions américaines de 2,7¢ par kilowattheure, l'engagement canadien est loin d'être impressionnant. Il est même un peu ridicule. À l'évidence, le ridicule n'a pas encore tué, mais cela viendra peut-être un jour.

Le Bloc québécois propose un programme qui pourrait servir d'exemple pour le Canada tout entier. Le Québec est responsable de la majorité de la production verte du Canada. Il est bien placé pour promouvoir et développer ces industries. Les effets d'un tel développement contribueront à la création d'au-delà de 15 000 emplois. L'essor de telles industries facilitera la mise en application du Protocole de Kyoto, sans négliger le fait que le succès de l'industrie éolienne au Québec sera une réussite financière.

En continuant de perpétuer le déséquilibre fiscal entre les provinces et le Canada, le gouvernement fédéral manquera encore une fois une occasion en or d'établir une forte industrie d'énergie propre Québec et partout au Canada.

• (1740)

Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il me reste du temps, parce qu'il faut que je fasse un choix au sujet de ce qui est important. J'espère qu'on va me poser des questions pour...

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais elle peut toujours espérer que quelqu'un pose une question qui lui permettra de terminer son allocution. Pour l'instant, je dois donner la parole au député de Windsor—St. Clair.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, la députée sait-elle que le mouvement syndical au Canada a étudié longuement des aspects de ce qu'il appelle une «transition juste»? Ce qui signifie que, dans le cas de la disparition progressive de l'industrie nucléaire, des dispositions seraient prises pour contrer le dérèglement du marché du travail causé par le déplacement des travailleurs de cette industrie, pour préparer ceux-ci à trouver un emploi dans d'autres secteurs de l'économie.

Dans ce sens, le mouvement syndical au Canada s'est montré très progressiste, surtout dans les secteurs nucléaire et des combustibles fossiles, où il a déjà commencé à planifier comment il faudrait s'y prendre. En général, le mouvement syndical approuve la disparition progressive de l'industrie nucléaire et de l'utilisation des combustibles fossiles et leur remplacement par d'autres sources énergétiques.

Ma question est bien simple: la députée est-elle au courant de cela et qu'en pense-t-elle?

• (1745)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Il est bien évident que tout processus de changement dans l'organisation industrielle est générateur d'inquiétude et de spectre de chômage, c'est tout à fait normal.

Par ailleurs, il faut être capable d'envisager à long terme ce qui se passera sur notre belle terre—que l'on voit bleue quand on est très loin dans l'atmosphère—si effectivement on ne modifie pas de manière sérieuse nos façons de faire.

Je pense que la réflexion des groupes syndicaux sera porteuse de solutions. Ce ne sera pas une réflexion sclérosante. Je suis sûre que mon collègue sera d'accord avec moi pour dire que si les investissements étaient placés dans des énergies renouvelables et qu'on avait commencé à faire cela il y a plusieurs années, le problème serait beaucoup moins grave qu'actuellement.

Le danger avec le projet de loi C-4, c'est qu'en voulant protéger à tout prix les investisseurs majeurs qui investissent dans le nucléaire, on est en train de choisir de garnir copieusement les caisses électorales des partis. On fait cela plutôt que d'envisager de façon non équivoque le développement d'une société avec un environnement de qualité, de promouvoir un état de santé de la population, des gens qui vivent aujourd'hui, de nos enfants, des générations qui vont suivre ou de promouvoir des cultures maraîchères qui seront de bonne qualité et qui permettront de nous garder en santé.

J'espère profondément que les différents groupes sociaux, et les syndicats en font partie, vont être capables de produire et de mettre à notre disposition, comme parlementaires, mais également pour le bénéfice de toute la population, une piste de réflexion qui nous aidera à trouver le moyen de faire face au défi de l'industrie, qui est dangereuse et polluante, tout en assurant une qualité de vie et une capacité de faire face à nos obligations économiques. Cette piste devra rendre le Canada dans lequel nous sommes encore—et le Québec—dynamique, prospère et surtout bien dans sa peau.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, la députée nous a dit qu'elle avait d'autres informations très intéressantes. De quoi s'agit-il?

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Vous savez, monsieur le Président, s'il y a une qualité importante au quotidien, c'est bien la curiosité. Elle fait avancer les débats.

Alors, cela me fait plaisir de répondre à cette question. Je l'ai déjà dit, mais je vais prendre mon texte et le dire tranquillement. Le gouvernement fédéral, en déposant le projet de loi C-4, choisit les investisseurs et non la population.

En soustrayant les consortiums financiers à leurs obligations morales, tout en leur laissant les bénéfices économiques, qui ne sont sûrement pas négligeables, on ne peut que s'inquiéter tant pour la société canadienne que pour la société québécoise. Ce gouvernement met de côté sa responsabilité de protéger la santé des populations et la qualité de l'environnement.

Vous aurez compris que le Bloc québécois s'oppose farouchement au projet de loi C-4, et je crois que mon collègue va m'appuyer dans ce que je dis. Nous croyons que ce Parlement a le devoir moral de protéger notre avenir, celui de nos enfants et celui des générations à venir et non de protéger les bailleurs de fonds des caisses électorales.

Initiatives ministérielles

• (1750)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à ma collègue de Laval-Centre.

Cet après-midi en Chambre, une députée libérale s'est levée pour nous dire de ne pas discuter du projet de loi C-4 en y intercalant le dossier du Protocole de Kyoto. Discuter d'énergie nucléaire sans avoir un débat sur le Protocole de Kyoto, c'est le monde à l'envers. C'est cela le but de ma question à ma collègue de Laval-Centre.

Il faudrait que le gouvernement enclenche rapidement le débat sur le Protocole de Kyoto, surtout avant d'adopter le projet de loi C-4 qui aura pour but de faciliter le développement de l'industrie de l'énergie nucléaire hautement polluante, l'une des plus polluantes à travers la planète. Ne serait-il pas temps que le gouvernement joue cartes sur table et dépose tout de suite tout ce qu'il faut et enclenche immédiatement le débat sur le Protocole de Kyoto?

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel de sa question.

Avec la prorogation, beaucoup d'entre nous ont eu la naïveté de croire que le discours du Trône serait innovateur, qu'il y aurait de la cohérence. On est obligés de dire que, encore une fois, la cohérence est un terme inconnu au dictionnaire libéral et que ce qu'ils nous servent c'est de l'incohérence. D'ailleurs, comme le souligne avec justesse mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel, le fait de retarder la discussion sur la ratification du Protocole de Kyoto, d'en faire un débat sérieux, sensé et intelligent, comme il arrive que nous soyons capables d'en faire, le fait de retarder cela et de présenter le projet de loi C-4, c'est démontrer clairement une espèce de paradoxe que tout le monde voit: le nucléaire est dangereux. Même si on arrivait à avoir des centrales absolument sécuritaires, il reste quand même que les déchets nucléaires ont une durée de vie évidemment affolante pour tout le monde.

Quand on pense qu'on envisage de stocker dans le Bouclier canadien des briques très sympathiques, très compactées qui vont rester là jusqu'à la fin des temps, c'est avoir l'orgueil de croire que l'Homme, dans sa grande compétence, est capable d'être plus fort que la nature. Je pense que la nature est forte; il faut travailler avec elle et non contre elle. C'est l'objectif du Protocole de Kyoto: protéger l'environnement pour donner à la nature la possibilité de servir les êtres vivants qui sont sur la Terre.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, avant de faire mon exposé sur le projet de loi C-4, j'aimerais féliciter ma collègue de Laval-Centre pour l'excellence de son discours et la clairvoyance de celui-ci. Il nous ouvre des portes pour le débat qui s'enclenche sur le projet de loi C-4.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-4. Comme vous le savez, la question de l'énergie nucléaire est extrêmement importante pour moi. Pendant plus d'un mois, il y a de cela deux ans, j'ai vu comment les gens de l'industrie nucléaire canadienne se moquaient des Saguenéens et des Saguenéennes dans le dossier de l'importation du MOX.

Vous connaissez tout le débat qui a entouré cette importation du MOX qui nous venait de l'Union soviétique, et comment les gens de ma région se sont opposés à ce qu'on circule dans le ciel de notre région avec ces conteneurs. Nous avons eu gain de cause.

Les chercheurs dans ce secteur énergétique agissent en vase clos, méprisent la population, embellissent la réalité nucléaire et

considèrent que la population ne doit pas et ne peut pas comprendre la situation, car les gens n'ont pas selon eux la formation adéquate.

Pas besoin d'une formation pour comprendre que le nucléaire crée des déchets radioactifs pendant des milliers d'années, que ce n'est pas une énergie verte, éolienne ou solaire, mais plutôt une forme de production énergétique dont la pertinence est à revoir.

Je ne peux que jeter un regard très critique sur cette forme d'énergie. C'est pour cette raison et pour beaucoup d'autres que j'ai un très vif intérêt à prendre la parole aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires.

Dans sa forme actuelle, la loi dit que la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut «ordonner au propriétaire ou au responsable du lieu, ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.» C'est l'actuelle loi. On dit: «[...] de prendre les mesures pour le décontaminer.»

Le libellé qui dit «[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu» est très large. Cette formulation veut dire que toute personne ayant un intérêt peut être contrainte à payer si des déversements ou d'autres problèmes survenaient. Il s'agit de tout le monde: les bailleurs de fonds et ainsi de suite. La loi actuelle dit cela.

Une banque qui ferait un prêt à une centrale deviendrait donc aussi passible de poursuites et devrait encourir ce qui serait inévitablement des coûts fort élevés. C'est principalement pour soustraire ces tierces parties, comme les banques, les bailleurs de fonds et, notamment, ceux qui seraient à même de financer le secteur nucléaire, que ce projet de loi a été présenté. On vise donc à remplacer le libellé «[...] toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer» par «[...] toute autre personne en ayant l'administration et la responsabilité de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer.»

Le projet de loi fait donc en sorte de déresponsabiliser toutes les tierces parties et les bailleurs de fonds qui subventionnent l'énergie nucléaire. Ce qu'on veut faire par ce projet de loi est grave. Il en est de même quand on pense à ce que ce projet de loi ouvrira comme porte à l'énergie nucléaire.

• (1755)

Si le projet de loi est adopté, ces personnes morales ne seraient plus tenues de participer à la décontamination de sites contaminés par du nucléaire ou autres produits dérivés.

Contrairement à ce qu'affirme le ministre, c'est plus qu'une simple modification administrative. Il y a bien d'autres motivations et implications dans ce projet de loi.

En fait, comme il l'a indiqué dans son communiqué officiel, et je cite: «Les entreprises oeuvrant dans le domaine du nucléaire doivent, comme toute autre entreprise, avoir accès à des prêts commerciaux pour subvenir à leurs besoins.» C'est là que le bât blesse.

Il existe deux éléments qui ont attiré mon attention à la lecture de ce document, soit premièrement: «subvenir à leurs besoins financiers», et deuxièmement le terme «écologique».

Il est de notoriété publique que le gouvernement actuel, avec le premier ministre en tête, a toujours vu dans l'énergie nucléaire un outil incroyablement de développement économique. De plus, dans la perspective du respect de ses engagements de Kyoto, le gouvernement voit d'un bon oeil ce type d'énergie.

Initiatives ministérielles

Pourtant, on sait que l'énergie nucléaire n'est pas une énergie propre. Elle produit tellement de déchets radioactifs que nous ne savons plus quoi en faire. Le gouvernement canadien pense différemment même après ce que l'on sait et ce qui existe présentement. C'est très grave.

En effet, sur le site Internet d'Énergie atomique du Canada limitée, on lit, et je cite: «[...] l'énergie nucléaire est propre, sûre et économique et présente de nombreux avantages pour l'environnement. Elle ne rejette pas de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques, ni de sous-produits de combustion et des acides qui provoquent la pollution de l'air.»

Quel bel outil de propagande incomplet. Ce qu'Énergie atomique du Canada ne dit pas, c'est que nous sommes aux prises avec plus de 20 000 tonnes de déchets nucléaires au Canada. C'est grave. Savez-vous combien il en coûterait pour s'en débarrasser? Cela coûterait plus de 13 milliards de dollars. Ces déchets nucléaires ont une demi-vie de 24 000 ans—et cela répondra à la question de ma collègue de Laval-Centre—et on veut les enfouir, compactés, dans le Bouclier canadien. On sait que les trois quarts du Bouclier canadien sont sur le territoire québécois.

On veut que le Québec soit le dépotoir des déchets des autres. C'est le Canada qui a des centrales nucléaires. C'est le Canada qui a fait ces 20 000 tonnes de déchets nucléaires, présentement entposés sur les sites de leurs centrales.

Vraiment, cette agence gouvernementale, dois-je le rappeler, ne dit pas toute la vérité à la population et tente de nous faire croire à des bobards incomplets et tendancieux.

● (1800)

De plus...

Une voix: Oh, oh!

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, j'aimerais s'il vous plaît que vous remettiez à l'ordre le député libéral de l'autre côté de la Chambre. Tout le temps que je parle, il n'arrête pas de m'interpeller. S'il veut prendre la parole, qu'il le fasse quand ce sera son tour.

De plus, il faut se demander si l'énergie nucléaire est sécuritaire. Le gouvernement prétend que la technologie CANDU est la meilleure, tout comme ses ingénieurs. Mais qu'en est-il vraiment?

Dans un reportage de la Société Radio-Canada du 11 août 2000, on apprenait ceci, et je cite:

La Commission canadienne de sûreté nucléaire s'inquiète de la qualité de l'entretien du réacteur principal à la centrale de Chalk River, près d'Ottawa. L'organisme craint que le départ de nombreux experts et ingénieurs ces dernières années ne compromette la sécurité des activités de la centrale.

Le problème, c'est que la centrale a subi en 1999 une vague de départs du personnel hautement qualifié. Après évaluation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire conclut qu'Énergie atomique n'investit pas les ressources nécessaires dans ses méthodes d'entraînement du personnel remplaçant.

Depuis 1957, on se base sur un système de formation sur le tas.

On voit que ce qui se passe présentement à l'intérieur de nos centrales nucléaires n'a aucun bon sens. Le Bloc québécois propose donc au gouvernement des façons différentes d'agir eu égard au nucléaire.

Récemment—et c'est important de le rappeler; mes collègues l'ont dit et je tiens à le rappeler—le Bloc a déposé un plan d'investissement de 700 millions de dollars sur cinq ans en vue d'encourager l'essor d'une industrie éolienne au Québec. Ce plan pourrait contribuer à la création de plus de 15 000 emplois au Québec, principalement en Gaspésie.

On sait qu'en Gaspésie, présentement, il faut aider ces populations. Il faut venir en aide à ces populations, et on sait que la place idéale au Canada et au Québec pour investir dans l'éolien, c'est en Gaspésie, à cause du vent, à cause des sites exceptionnels qu'il y a là pour ce genre d'énergie.

Je rappelle qu'en 1997, à Kyoto au Japon, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 p. 100 par rapport à 1990, d'ici 2008 à 2010.

Pour le gouvernement fédéral, la seule contrepartie à l'énergie propre et verte, c'est le pétrole et le nucléaire. C'est grave. Le seul programme d'énergie atomique a représenté des sommes de 6 milliards de dollars.

Pour ce qui est de l'aide financière à l'industrie de l'énergie fossile, le fédéral a versé, depuis 1970—et il faut que la population canadienne le sache—, plus de 66 milliards de dollars en subventions directes aux industries pétrolières et gazières. En comparaison, il a versé 200 fois moins aux entreprises du secteur de l'énergie renouvelable, dont absolument rien pour le développement de l'énergie hydroélectrique—pas un sou au Québec,—un type d'énergie réellement propre qui ne produit pas de gaz à effet de serre, ni de matières radioactives. C'est un type d'énergie que le Québec a développé depuis plus de 40 ans.

C'est pourquoi nous croyons que le Canada devrait abandonner le développement de l'énergie nucléaire.

● (1805)

Il n'est pas étonnant de constater que le Canada est très loin du peloton de tête avec seulement 207 mégawatts installés. Même les États-Unis ont d'importants incitatifs, comme une subvention de 2,7¢ par kilowattheure pour atteindre une capacité supérieure à 5 000 mégawattheures.

Le Québec compte pour 50 p. 100 de cette production, ce qui demeure minime par rapport à son potentiel.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Il est plaisant de constater que les députés libéraux m'écoutent! J'en suis très heureuse; bravo et merci!

Selon les spécialistes, le Québec, concentré en Gaspésie ou sur la Côte-Nord, offre un potentiel éolien se situant de 4 000 à 6 000 mégawattheures, ce qui représente environ 60 p. 100 du total canadien.

C'est pourquoi le Bloc québécois a toujours dit que l'environnement est important. Nous avons créé assez de tort à l'environnement et nous devons prendre immédiatement des mesures pour le protéger l'environnement pour les générations futures, pour nos enfants, pour nos petits-enfants, mais aussi pour les générations présentes. Il faut faire quelque chose; il faut donner un coup de barre vers des énergies renouvelables. Il faut laisser de côté les énergies fossiles et l'énergie nucléaire.

Il serait important de créer des industries de fabrication de composantes éoliennes. Nous avons un potentiel immense pour faire du Canada un des trois meilleurs producteurs d'énergie éolienne au monde. Présentement, ce gouvernement s'entête à aller toujours dans le même sens, soit celui du nucléaire.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-4, déposé par le ministre des Ressources naturelles, n'est pas qu'un simple amendement administratif. Il fait en sorte de développer encore davantage l'énergie nucléaire. Il faut arrêter.

Ce projet de loi permettra d'avoir des montants additionnels afin de développer le nucléaire. C'est assez. Il faut que ce gouvernement cesse. Je lui demande de retirer le projet de loi C-4. Il ne permet même pas de régler ce dossier du nucléaire. Il permet seulement de le développer.

Le Bloc québécois croit que les risques reliés à l'énergie nucléaire demandent des règles plus serrées que pour les autres types d'énergie.

Le Bloc québécois croit que si les bailleurs de fonds trouvent cet investissement trop risqué, il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement pour la société.

Le Bloc québécois croit que le gouvernement devrait plutôt faire tout ce qu'il peut pour développer les énergies propres comme l'énergie éolienne.

Ce que le Bloc québécois demande sur le plan énergétique, c'est avant tout la ratification du Protocole de Kyoto, et je voterai pour.

J'aimerais proposer un amendement à la motion de deuxième lecture du projet de loi C-4. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution de tous les mots après «Que» par ce qui suit: «le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

• (1815)

Le vice-président: L'amendement est recevable. Nous passons maintenant aux questions et commentaires. Le député de Windsor—St. Clair a la parole.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, le Parlement britannique a commandé une étude qui a maintenant été publiée. Les auteurs ont examiné les besoins en énergie de l'Angleterre d'ici l'an 2050. Ils ont extrapolé sur une période aussi longue que cela. Ils ont analysé les besoins et rédigé un rapport assez volumineux.

Ce rapport renferme des solutions susceptibles de permettre à ce pays de répondre à ces besoins. Il fait la distinction entre les mesures à prendre face à l'industrie nucléaire et aux combustibles fossiles. Le plus important, c'est qu'un calendrier a été établi prévoyant le remplacement de ces sources d'énergie sur une grande échelle, sinon complètement, par des sources d'énergie renouvelable. C'est le plan le plus complet que j'ai pu voir pour l'ensemble d'un pays.

Le député du Bloc voudrait-il se prononcer sur l'utilité d'un tel plan pour le Canada? Plus précisément, un tel plan ne fournit-il pas une bonne raison pour ne pas lire ce projet de loi une deuxième fois? Ne devrait-on pas donner du temps au gouvernement pour qu'il puisse effectuer ce type d'analyse?

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Windsor—St. Clair.

Oui, ce serait très important que ce gouvernement n'agisse plus à court terme en regard de ce qui se passe sur le plan du développement nucléaire.

Dans le discours du Trône, le premier ministre du Canada nous disait qu'il s'engage, au cours des prochains mois, à ratifier le Protocole de Kyoto. C'est cela qu'il nous a dit. Comment se fait-il

qu'aujourd'hui il laisse le Parlement débattre d'un projet de loi qui augmenterait les émissions de gaz à effet de serre au Canada?

Je ne sais pas si le premier ministre du Canada est au courant de ce qui se passe présentement en cette Chambre. Je lui demande d'écouter et de dire à ses députés, surtout à son ministre des Ressources naturelles, de retirer ce projet de loi.

Aujourd'hui, il serait plus important de débattre du Protocole de Kyoto. Aujourd'hui, nous, les parlementaires, devrions être ici à la Chambre pour débattre du Protocole de Kyoto. Mais on fait discuter d'un projet de loi qui n'a ni queue ni tête, qui a pour objet de développer des énergies nucléaires qui vont augmenter les déchets de combustible nucléaire. Il y en a déjà 20 000 tonnes qui sont présentement entreposées sur le site des centrales nucléaires, et on ne sait pas quoi en faire.

• (1820)

Il va falloir que le gouvernement revienne à la raison, qu'il arrête de nous dire des bobards, qu'il arrête de dire qu'il va faire telle chose et qu'il agit dans le sens contraire de l'objectif qu'il veut viser en regard du Protocole de Kyoto.

Pour répondre à la question de mon collègue, effectivement il faudrait que ce gouvernement ait une vision à long terme de ce qui se passe, en regard de tout ce qui touche la pollution et de tout ce qui concerne les ententes que nous avons prises pour ratifier le Protocole de Kyoto, parce qu'en 1990, on s'est engagés envers le monde à le ratifier.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de Jonquière pour son discours. Elle a vraiment défini le problème du nucléaire. Surtout moi qui vient du Nouveau-Brunswick je connais bien tout le problème de Pointe Lepreau où on est en train de se demander si on va fermer cette centrale à cause de tous ses problèmes, mais surtout à cause de la pollution.

Si on regarde certaines régions du Québec, par exemple la Gaspésie où on voit des gens originaires de l'Atlantique, la même chose arrive à Lamèque au Nouveau-Brunswick ou sur l'île Miscou.

Ne serait-il pas plutôt temps de développer de nouvelles énergies qui seraient amies de l'environnement plutôt que de donner des outils au gouvernement qui font en sorte d'empirer les choses sur le plan de l'environnement.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, le député a raison et j'encourage le gouvernement à l'écouter.

[Traduction]

Le vice-président: Avant de reprendre le débat, j'aimerais seulement rappeler à la Chambre que les discours dureront maintenant 10 minutes et qu'ils ne seront pas suivis d'une période de questions et de réponses de 10 minutes.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, à propos de cette motion visant à renvoyer le projet de loi, j'accuse systématiquement le gouvernement de faire preuve de naïveté, mais je pense bien que c'est moi qui ai été naïf cette fois-ci.

Initiatives ministérielles

Lors de la session précédente, nous avons examiné ce projet de loi qui était alors désigné projet de loi C-57. Tandis que je revoyais mes notes pour l'intervention d'aujourd'hui, j'ai relu certaines des observations du député de Davenport. Il a demandé à son gouvernement de se pencher de nouveau sur la question. Dans ma grande naïveté, j'ai cru que le gouvernement aurait réexaminé le projet de loi pendant l'été et qu'il aurait décidé de ne pas le représenter, ou du moins de le faire sous une forme passablement différente, de façon à ne pas supprimer la responsabilité que l'actuelle loi fait porter aux personnes qui financent l'expansion ou la reconstruction de centrales nucléaires au Canada.

C'est peut-être trop demander aux ministériels, mais j'ai cru qu'ils envisageraient la mise en place d'un plan énergétique exhaustif et général. Pour cela, il leur aurait fallu reprendre le Protocole de Kyoto et élaborer avec force détails un plan de mise en oeuvre. En outre, il leur aurait fallu faire comme l'Angleterre, c'est-à-dire élaborer une politique énergétique à long terme.

Une telle initiative comporterait deux volets. D'une part, il leur faudrait dresser l'inventaire de nos sources d'énergie pour en déterminer le potentiel et ensuite arrêter, avec maintes recommandations détaillées, un plan pour l'élimination progressive des gros pollueurs, par exemple le charbon et d'autres carburants fossiles, pour l'élimination graduelle de l'industrie nucléaire et pour l'adoption progressive d'autres sources d'énergie, qui requièrent un certain développement technologique, mais qui, dans la plupart des cas, ne demandent qu'à être utilisées.

Si l'on regarde ce qui se fait en Europe et dans d'autres pays, on peut dire sans se tromper que c'est l'orientation qu'ils ont adoptée et qu'ils ont de 10 à 15 ans d'avance sur nous. Cela nous place dans une très mauvaise situation pour ce qui est de mettre au point une technologie qui nous est propre au lieu de devoir en faire l'acquisition en Europe ou dans d'autres pays au cours des 10 ou 20 prochaines années.

Comme je l'ai dit, je m'attendais à ce que le gouvernement présente des propositions et des plans très élaborés. Ce ne fut manifestement pas le cas.

L'attaque lancée contre l'accord de Kyoto est attribuable à l'incompétence dont fait preuve ce côté-là de la Chambre. Ils ne sont pas disposés à reconnaître que ce genre de planification à long terme est indispensable et ils refusent de s'y livrer. À titre d'exemple, nous entendons le premier ministre dire qu'il ne faut pas s'en faire et que nous avons jusqu'en 2012 pour mettre en place le plan de mise en oeuvre. Je ne sais pas s'il a vraiment compris à quel point cette déclaration est fautive par rapport aux exigences auxquelles nous devons satisfaire en vertu de l'accord de Kyoto. C'est tout à fait faux à bien des égards. Nous devons accomplir beaucoup de travail préparatoire bien avant 2012.

Les commentaires qu'il a faits il y a deux semaines laissent aussi entrevoir que c'est une mesure qu'ils vont adopter probablement en raison de la pression politique s'exerçant au pays. Toutefois, cette attitude montre que le premier ministre et le gouvernement ne se préoccupent pas beaucoup de ce que sera notre qualité de vie si nous n'intervenons pas le plus rapidement possible devant les change-

ments climatiques et le réchauffement de la planète. Cette attitude témoigne d'une absence réelle de volonté de faire face à la réalité ou de capacité de comprendre la nécessité d'entreprendre immédiatement des travaux.

Le gouvernement est l'objet de beaucoup de critiques. Il aurait fallu débiter il y a quatre ou cinq ans lorsque nous avons pour la première fois indiqué que nous ratifierions l'accord de Kyoto. Nous avons été le premier pays à signer l'accord et nous sommes le dernier pays dans le monde développé, à l'exception des États-Unis, à chercher sérieusement des solutions aux problèmes visés par l'accord de Kyoto.

Une des raisons pour lesquelles cette motion de renvoi devrait être acceptée, c'est que ce dossier serait mis de côté. Ils bénéficieraient d'une autre période de six mois pour commencer à s'en occuper. Je m'attendais à ce qu'ils abordent dans ce plan les problèmes entourant les subventions à l'industrie nucléaire et à l'industrie des combustibles fossiles. Ces subventions continuent d'être accordées à l'industrie des combustibles fossiles et le projet de loi est un reflet de ces subventions.

• (1825)

J'espérais que nous aurions maintenant un plan détaillé prévoyant le type de subventions et d'incitatifs susceptibles de déclencher une mobilisation autour de l'adoption des combustibles de substitution, dont nous avons grandement besoin. Nous ne voyons rien de tout cela. Voilà une bonne raison de mettre ce projet de loi en veilleuse. Le gouvernement n'aurait plus qu'à comprendre qu'un tel exercice de planification s'impose. Il ne s'agit pas de retarder le processus législatif. Il s'agit d'envoyer au gouvernement un message clair lui indiquant qu'il ne va pas dans le bon sens.

Il me reste une minute ou deux pour aborder mon dernier point: la privatisation prévue, voire encouragée, aux termes du projet de loi, particulièrement au sein de l'industrie nucléaire. On connaît l'ampleur des conséquences qu'a eues la privatisation du secteur de l'énergie dans notre pays. Nous en avons été témoins. Nous le constatons dans cette province, maintenant. Nous avons vu les conséquences de la privatisation du secteur de l'énergie pour l'Alberta, et nous en verrons d'autres au cours des prochains mois et années. Nous avons vu tout ce qui s'est produit aux États-Unis, surtout en Californie, mais aussi dans certains états qui ont fait face à des problèmes du même ordre lorsqu'ils ont voulu privatiser et déréglementer l'industrie.

Le projet de loi devrait être retiré du *Feuilleton*, amélioré et entièrement reformulé de manière à ce que la question de la privatisation soit traitée sous tous les angles. Cela établirait clairement notre opposition à la privatisation ainsi que notre conviction à l'effet que les organes publics sont les mieux placés pour veiller aux ressources en énergie et répondre aux besoins de notre pays en matière d'énergie.

Le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 10 octobre 2002

L'accès à l'information		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Le président suppléant (M. Bélaïr).....	547	La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	
AFFAIRES COURANTES		M. Dhaliwal.....	550
Nomination à la Cour suprême du Canada		Projet de loi C-4. Deuxième lecture.....	550
M. Regan.....	547	M. Grewal.....	551
Décrets de nomination		Recours au Règlement	
M. Regan.....	547	Travaux publics et Services gouvernementaux	
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. Boudria.....	551
M. Regan.....	547	Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	
Recours au Règlement		Projet de loi C-4, deuxième lecture.....	552
Le ministère des Travaux publics et des Services		M. Grewal.....	552
gouvernementaux		M. Cardin.....	556
M. Gauthier.....	547	M. Keddy.....	560
M. Boudria.....	548	Recours au Règlement	
M. Blaikie.....	548	Dépôt de documents	
AFFAIRES COURANTES		M. Goodale.....	562
Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts		La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	
M. Dhaliwal.....	548	Projet de loi C-4. Deuxième lecture.....	562
Projet de loi C-14. Présentation et première lecture.....	548	M. Perron.....	562
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Masse.....	563
projet de loi.....	548	M. Jordan.....	565
La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension		M. Strahl.....	566
Mme Picard.....	548	M. Dubé.....	567
Projet de loi C-226. Présentation et première lecture.....	548	Mme Gallant.....	567
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Dubé.....	568
projet de loi.....	548	M. Stoffer.....	568
Loi sur le Jour de la bataille de Vimy		M. Strahl.....	569
M. St. Denis.....	548	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	569
Projet de loi C-227. Présentation et première lecture.....	548	M. Stoffer.....	570
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	571
projet de loi.....	548	Mme Picard.....	571
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité...	549	M. Stoffer.....	574
Pétitions		M. Perron.....	574
La pornographie infantile		M. Stoffer.....	575
M. Castonguay.....	549	Les travaux de la Chambre	
Le bois d'oeuvre		Les droits de la personne	
M. Lunney.....	549	Mme Neville.....	576
La recherche sur les cellules souches		Motion.....	577
M. Lunney.....	549	Adoption de la motion.....	577
La Garde côtière		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	549	Le Legacy Bike Tour	
La pornographie juvénile		M. Easter.....	577
M. Bonwick.....	549	Les producteurs céréaliers des Prairies	
La recherche sur les cellules souches		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	577
M. Bonwick.....	549	Renaud Bernardin	
L'assurance-emploi		M. Bertrand.....	577
M. Asselin.....	549	La Semaine nationale de la famille	
Questions au Feuilleton		M. Harb.....	577
M. Regan.....	550	Les mises en nomination aux Prix Gémeaux	
		Mme Bulte.....	578

L'agriculture	
Mme Yelich	578
Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord	
Mme Karetak-Lindell	578
La fête nationale de Taiwan	
M. Dubé	578
La Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts	
M. Pratt	578
L'âge du consentement	
M. Stinson	579
La visite royale	
Mme Leung	579
Le Protocole de Kyoto	
Mme Wasylcyia-Leis	579
Le Centre intégré des pâtes et papier de Trois-Rivières	
M. Rocheleau	579
Les firmes de comptables agréés	
M. Regan	579
Les normes de sécurité	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	579
Le mois de la rénovation	
M. Mahoney	580
La rivière Thompson	
Mme Hinton	580
Lucien et Gérard Bouchard	
Mme Guay	580

QUESTIONS ORALES

L'éthique	
M. Harper	580
M. Chrétien	580
M. Harper	581
M. Chrétien	581
M. Harper	581
M. Chrétien	581
Les marchés publics	
M. Sorenson	581
M. MacAulay	581
M. Sorenson	581
M. MacAulay	581
La fiscalité	
M. Duceppe	581
M. Chrétien	581
M. Duceppe	582
M. Chrétien	582
M. Paquette	582
M. Chrétien	582
M. Paquette	582
M. Chrétien	582
Le Protocole de Kyoto	
Mme McDonough	582
M. Goodale	582
M. Comartin	582
M. Chrétien	582

Les marchés publics	
M. MacKay	583
Mme Bulte	583
M. MacKay	583
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	583
M. Abbott	583
Mme Bulte	583
M. Abbott	583
Mme Bulte	583
Les délégations à l'étranger	
Mme Lalonde	583
M. Chrétien	583
Mme Lalonde	584
M. Chrétien	584
Les programmes gouvernementaux	
M. Penson	584
M. Wilfert	584
M. Penson	584
M. Chrétien	584
Les délégations à l'étranger	
M. Gauthier	584
M. Chrétien	584
M. Gauthier	584
M. Chrétien	584
Le Protocole de Kyoto	
M. Lunn	585
M. Anderson (Victoria)	585
M. Lunn	585
M. Anderson (Victoria)	585
Les pêches	
M. Caccia	585
M. Thibault	585
Les transports	
Mme Desjarlais	585
M. Harvey	585
L'agriculture	
M. Proctor	585
M. Anderson (Victoria)	585
Service correctionnel Canada	
M. Casey	586
M. MacAulay	586
M. Casey	586
M. MacAulay	586
M. White (Langley—Abbotsford)	586
M. MacAulay	586
M. White (Langley—Abbotsford)	586
M. MacAulay	586
Les marchés publics	
M. Lanctôt	586
M. Goodale	587
M. Lanctôt	587
M. Goodale	587
La défense nationale	
Mme Gallant	587
M. McCallum (Markham)	587
Mme Gallant	587
M. McCallum (Markham)	587

La santé			
M. Pratt	587		
Mme McLellan	587		
L'Agence des douanes et du revenu du Canada			
M. Jaffer	587		
Mme Caplan	587		
M. Jaffer	588		
Mme Caplan	588		
Les ressources naturelles			
M. Cardin	588		
M. Dhaliwal	588		
Le développement économique régional			
M. Harvard	588		
M. Owen (Vancouver Quadra)	588		
La pornographie juvénile			
M. Thompson (Wild Rose)	588		
M. Cauchon	588		
Les travaux de la Chambre			
M. Reynolds	588		
M. Boudria	589		
M. MacKay	589		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires			
Projet de loi C-4. Deuxième lecture	589		
M. Stoffer	589		
Les travaux de la Chambre			
M. Boudria	589		
		Adoption de la motion	590
		La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	
		Projet de loi C-4. Deuxième lecture	590
		M. Stoffer	590
		M. Paquette	590
		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	590
		M. Paquette	591
		M. Comartin	594
		M. Ménard	595
		M. Comartin	595
		M. Laframboise	598
		M. Hubbard	598
		M. Hearn	599
		M. Laframboise	599
		M. Ménard	601
		M. Comartin	602
		M. Paquette	602
		M. Ménard	602
		Mme Girard-Bujold	605
		M. Comartin	605
		M. Paquette	605
		Mme Dalphond-Guiral	606
		M. Comartin	608
		M. Hearn	608
		M. Laframboise	609
		Mme Girard-Bujold	609
		Amendement	611
		M. Comartin	611
		M. Godin	611
		M. Comartin	611

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**